

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

_ SÉANCE PUBLIQUE

**COMPTE ADMINISTRATIF
ET COMPTE DE GESTION 2022**

26 JUIN 2023

Rapport présenté par
Mme Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental



LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Partie I : AVANT-PROPOS	3
Présentation générale	4
Présentation synthétique	5
Les grandes masses budgétaires	13
Partie II : les dépenses par politique	16
Action sociale, insertion	17
Attractivité économique du territoire	22
Autonomie	25
Culture	26
Éducation Jeunesse	29
Environnement	32
Logement	34
Numérique	36
Petite enfance, enfance Parentalité	38
Route et déplacements	40
Santé	42
Sécurité	44
Soutien financier aux collectivités	46
Sport	48
Moyens généraux	50
Partie III : Analyse détaillée	52
Le fonctionnement et ses ressources	54
Les recettes de fonctionnement	54
Les dépenses de fonctionnement	62
L'épargne	72
L'investissement et son financement	74
Les recettes d'investissement	74
Les dépenses d'investissement	76
L'endettement	83
La gestion active de la dette départementale	83
Les engagements donnés par la collectivité	87
Les principaux ratios financiers légaux	89
Lexique	91

Partie I

AVANT-PROPOS

Conformément à l'Article L.1612-12 du CGCT, il revient au Conseil départemental d'arrêter ses comptes au titre de l'année écoulée par le vote du Compte de Gestion (*tenu par le payeur départemental*) et du Compte Administratif (*établi par l'ordonnateur*), et de constater la stricte concordance de ces deux documents.

Ce rapport a pour objet d'exposer l'exécution du Budget principal au titre de l'exercice 2022, ainsi que ses résultats.

Il rapproche en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, permettant ainsi de mesurer et d'analyser les écarts.

Par ailleurs, il retrace l'ensemble des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie.

Il intègre également les résultats des exercices antérieurs, il établit les principaux indicateurs budgétaires (*volume des restes à réaliser, encours de dette, soldes d'épargne*) et en mesure l'évolution.

S'agissant des Comptes Administratifs des Budgets annexes ci-après, ceux-ci font l'objet de rapports distincts :

- Laboratoire Départemental d'Analyse
- Maison Départementale des Enfants
- Auberge des Dauphins
- Musée de la Résistance
- Routes - Laboratoire
- Routes - Matériel-Signalisation.

Enfin, l'Article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, jointe au Compte Administratif.

Ce document sera annexé à la délibération.

Présentation générale

Le Compte Administratif est un document obligatoire présenté annuellement en séance du Conseil départemental. Il est essentiel dans l'analyse des finances de la Collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés. Le Compte Administratif 2022 est ici illustré et synthétisé afin de faciliter sa compréhension.



L'année 2022 est marquée par le retour de l'inflation aux origines diverses (guerre en Ukraine, surchauffe de l'économie en 2021 et rupture de production en Chine suite à la politique du zéro covid) qui a conduit à un resserrement monétaire à marche forcée.

Ce contexte a eu pour conséquence de générer pour les Départements, un accroissement mécanique des dépenses (frais de personnel, accroissement des aides, impact du Ségur sur les frais d'hébergement, hausse des prix énergétiques et de certaines fournitures, ...), mais également des recettes (hausse des reversements de TVA dont une fraction est désormais perçue par les Départements, des droits de mutation, de la TICPE ou encore de la TSCA).

Depuis la réforme fiscale de 2020 qui prive les Départements de levier fiscal avec le transfert au bloc communal de la taxe sur le foncier bâti, le poids des impôts indirects (fraction de TVA nationale, CVAE, DMT, TSCA, TICPE) devient prépondérant dans le panier de recettes des Départements et représente désormais 61 % des recettes de fonctionnement.

En 2022, la dynamique des DMT et de la fraction de TVA contribue à établir un bilan des recettes de fonctionnement en 2022 au dessus des prévisions avec un niveau d'encaissement de 672,6 M€, soit +4,9 % par rapport à 2021 (+31,6 M€).

Face à un risque de retournement de la conjoncture économique et au regard du niveau record atteint par les DMT (114,3 M€), le Département a décidé, conformément à la réglementation, de mettre en réserve 19 M€ pour anticiper les baisses futures de DMT.

La croissance des dépenses de solidarité est toujours soutenue et reste au cœur des dépenses de fonctionnement en représentant 68% des dépenses (personnel compris).

La hausse des prix et le renchérissement de l'énergie se sont principalement répercutés sur les charges d'activité qui progressent de 12,4%.

L'autofinancement dégagé, bien qu'en diminution, reste élevé et permet de financer un niveau de dépenses d'équipement toujours en croissance (144,7M€ +1,8%) pour la sixième année consécutive, particulièrement les dépenses d'équipement direct (108,3M€ + 4,9 %). En maintenant un haut niveau d'investissement, le Département s'engage à soutenir l'activité économique locale et à favoriser le développement de programmes structurants et stratégiques dans les territoires drômois.

L'exercice 2022 se solde par un léger ré-endettement du Département (+1,1 M€ à 70,4 M€) en raison d'une épargne en baisse pour financer des dépenses d'investissement en hausse.

Malgré un contexte socio-économique difficile, le Département a, au final, réussi, à maintenir à un haut niveau ses principaux agrégats financiers (épargne de gestion en hausse, faible taux d'endettement, fonds de roulement excédentaire, ...), à mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du budget primitif 2022, tout en préservant des marges de manœuvre pour anticiper l'avenir et réaliser les grandes orientations définies pour les prochaines années.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF

22

DÉPENSES

713,6 M€

EN FONCTIONNEMENT

556 M€

EN INVESTISSEMENT

157,6 M€



RECETTES

711,7 M€

EN FONCTIONNEMENT

672,6 M€

EN INVESTISSEMENT

39,1 M€

JUIN 2023

. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

POINTS DE REPÈRES DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

Le **Compte Administratif du Département** retrace, pour l'année écoulée, l'ensemble des opérations budgétaires (recettes et dépenses) sur chaque section (fonctionnement et investissement).

Les dépenses de fonctionnement (556 M€) sont liées au besoin de la collectivité pour exercer ses compétences au quotidien (allocations individuelles de solidarité, fournitures, rémunérations du personnel, aides sociales, subventions aux associations...).

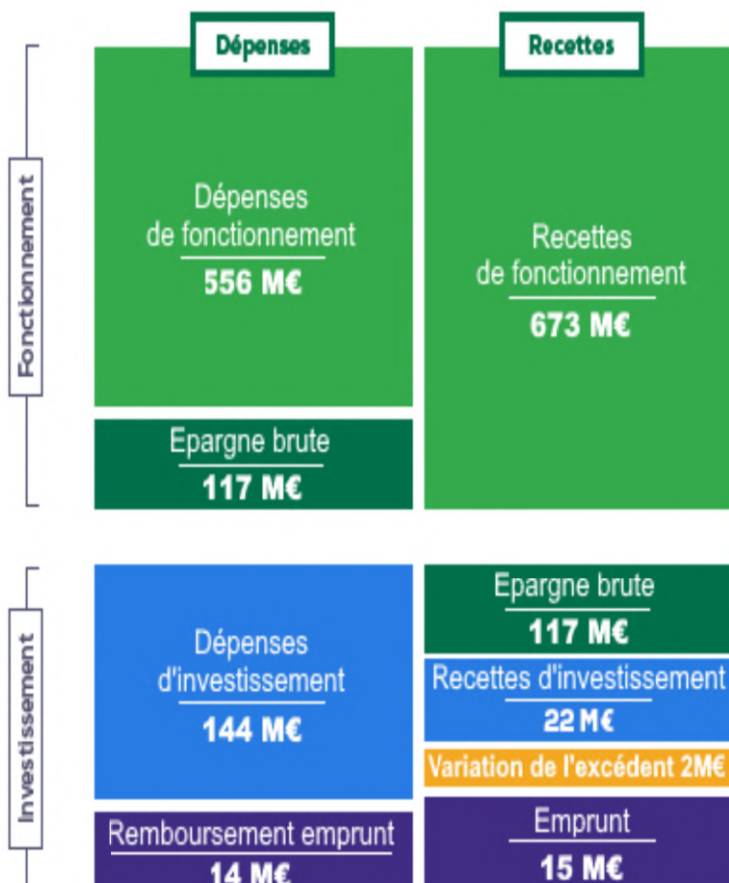
Les dépenses d'investissement (144 M€) traduisent la politique décidée par le Département pour améliorer le patrimoine départemental (travaux de voirie, construction, aménagement de bâtiments,...).

Pour faire face à ces dépenses, le Département perçoit **des recettes de fonctionnement (673 M€) et d'investissement (22 M€)**.

Pour son fonctionnement, il bénéficie de produits fiscaux ainsi que de transferts et concours de l'État.

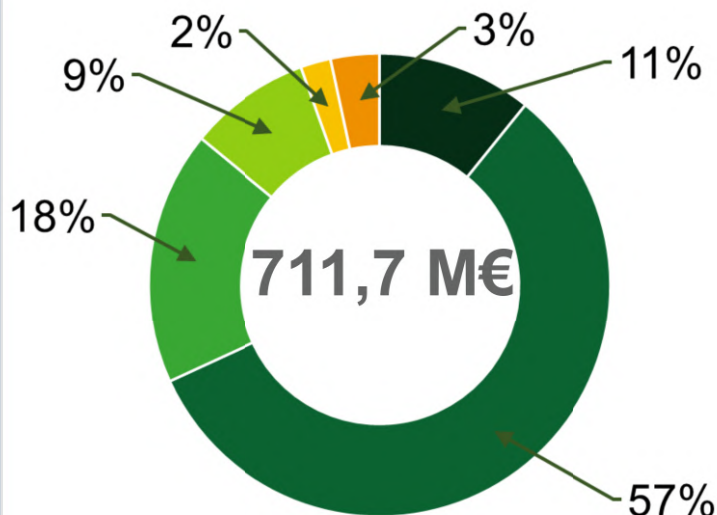
Pour l'investissement, ses recettes propres sont plus modestes et se composent notamment de subventions ou fonds de concours versés par d'autres organismes publics.

En fonctionnement, c'est en affichant plus de recettes que de dépenses que le Département peut dégager un excédent correspondant à **l'épargne brute (117 M€)**, synonyme de capacité d'autofinancement de la collectivité. Cet excédent de la section de fonctionnement va participer au financement des dépenses d'investissement. Un surplus récurrent en section de fonctionnement va permettre la gestion pérenne de l'investissement et, avec un recours limité à l'emprunt (15 M€), assurer l'équilibre de la section d'investissement.



LES RECETTES

En synthèse*



- Fiscalité directe
77 M€ | 11 %
- Fiscalité indirecte
408,2 M€ | 57 %
- Dotations et participations
126,5 M€ | 18 %
- Autres produits de fonctionnement
61 M€ | 9 %
- Emprunt
15 M€ | 2 %
- Autres recettes d'investissement
24,1 M€ | 3 %

* les recettes et dépenses seront détaillées plus loin

DES RECETTES TOUJOURS DYNAMIQUES

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Des tendances positives sont constatées parmi les différentes recettes fiscales :

. La fiscalité directe augmente très légèrement (+1,3%), mais l'essentiel de la progression est imputable à la fiscalité indirecte (+7,7%) avec +11,4M€ de fraction de TVA compensatoire de la TFB à 130 M€, +5,9 M€ de TICPE à 45,2 M€, +2,8 M€ de taxe sur l'électricité à 9,1 M€, +4,5 M€ de TSCA à 89 M€ et des DMTO qui atteignent un niveau historique de 114,3 M€ (+4,3 M€).

. Le poste des dotations enregistre une hausse de 1,2% à 126,5 M€, essentiellement en raison du fonds CNSA pour l'APA à 23,2M€ et la PCH à 6,8 M€.

. Cette tendance à la hausse est nourrie également, par les participations reçues à hauteur de 13,5 M€ (+5,2 M€), par des reprises de provisions à hauteur de 7,4 M€ (+1 M€/2021) ainsi que par les financements de la politique sociale (3,4 M€ liés à la Prime Ségur, 2,2 M€ au Plan Pauvreté) et par les recouvrements du social à 25,2 M€ (+3,3 M€).

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT -

. S'agissant des recettes d'investissement, elles enregistrent une diminution de 2,4 % à 24 M€. Seul le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), augmente de 15,4 % à 15,8 M€ (13,7 M€ en 21). Les dotations perçues restent stables à 3,1 M€ tandis que les subventions reçues baissent de 0,8M€ alors que les encaissements dans le cadre des opérations pour compte de tiers sont en recul.

. L'épargne de gestion courante progresse de 5,9M€ à 127,6 M€, l'autofinancement brut reste élevé à 116,6 M€ mais diminue de 13,8 M€ suite à la mise en réserve de 19 M€ de DMTO.

- POUR L'EMPRUNT -

. Le recours à l'emprunt a été contenu à 15M€, ce qui conduit le Département à se ré-endetter de 1,1 M€ avec un encours de dette au 31/12/2022 qui s'établit à 71,4 M€.

— LES DÉPENSES PAR POLITIQUE —

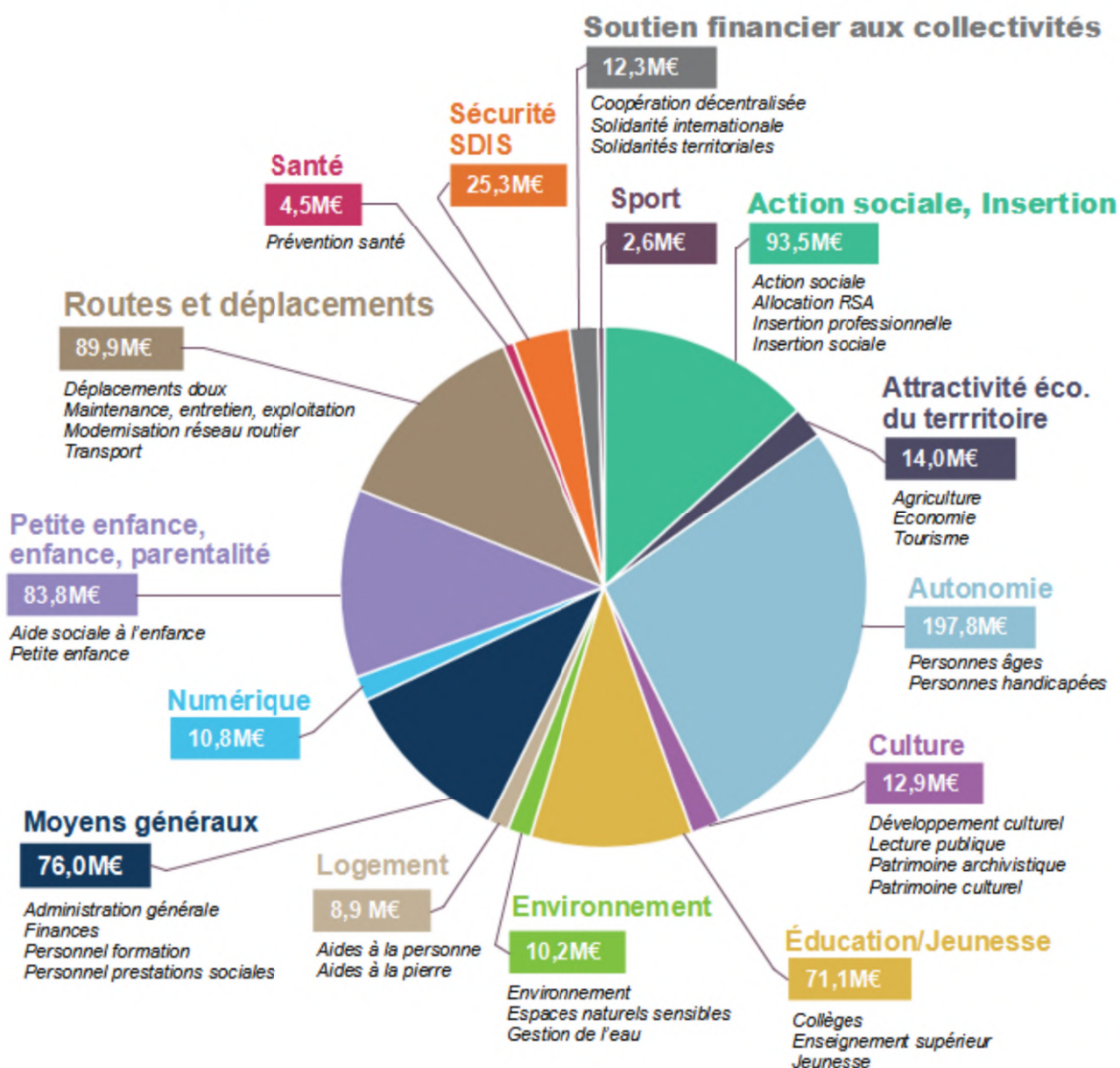
Le Département met en œuvre une gestion rigoureuse des dépenses : les marges de manœuvre de la collectivité sont restreintes puisque la majorité des dépenses sont liées aux missions exercées au titre des compétences obligatoires (action sociale, collèges, routes).

Les politiques volontaristes participent quant à elles à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité des territoires.

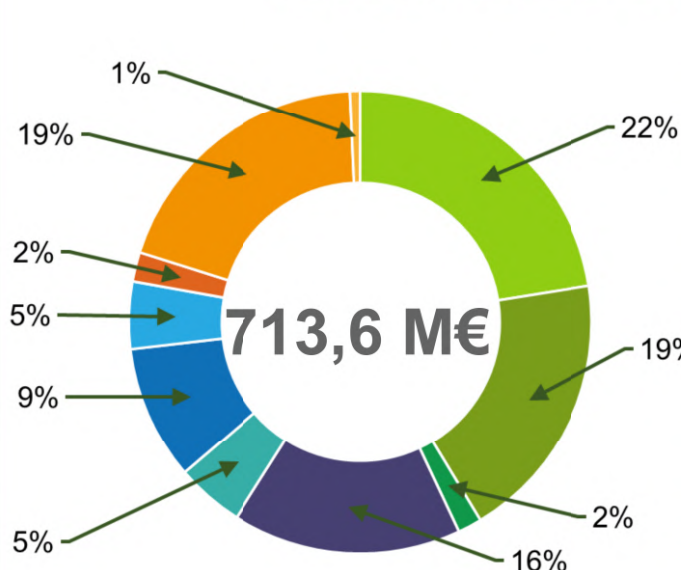


713,6 M€*

*Il est précisé que les charges de personnel sont comprises dans les politiques lorsqu'elles peuvent être rattachées à une politique



LES DÉPENSES



- **Allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH)**
160,4 M€ | 22,5 %
- **Frais d'hébergement**
134,7 M€ | 18,9 %
- **Aides autres que AIS et dispositifs d'insertion**
11,8 M€ | 1,7 %
- **Charges de personnel**
114 M€ | 16 %
- **Charges d'activité**
33,9 M€ | 4,7 %
- **Participations, subventions, contributions**
67,1 M€ | 9,4 %
- **Autres dépenses de fonctionnement**
33,3 M€ | 4,7 %
- **L'annuité de la Dette**
14,6 M€ | 2 %
- **Investissement (aides et dépenses d'équipement)** 138,7 M€ | 19,4 %
- **Autres dépenses d'investissement**
5 M€ | 0,7 %

LES GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES

– EN SECTION DE FONCTIONNEMENT –

La hausse des dépenses de fonctionnement est en trompe l'œil à +8,9% (+45,3M€) en raison de la mise en réserve des DMTO (19M€). Hors mise en réserve, la **progression ressort à 5,2%**, l'ensemble des principaux postes de dépenses s'accroît, à l'exception du RSA et des intérêts de la dette.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) progressent de 3,5% à 160,4 M€ avec une évolution différenciée :

- 7,4 % pour le revenu de solidarité active (RSA) à 64,4 M€,
- +23,3 % pour la prestation de compensation du handicap (PCH) à 29,1 M€,
- +8,1 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à 66,9 M€.

- Les dépenses d'hébergement pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants progressent de +5,3 % à 134,7 M€.

- Les charges de personnel augmentent à 114M€ (+4,8%), impactées par les mesures SEGUR, la revalorisation du point d'indice, le GVT, les créations de postes...

- Les charges d'activité (fluides, frais d'entretien, prestations de service...) portées par l'inflation, enregistrent une hausse de 12,4 %.

- Les participations / contributions et subventions sont en hausse de 12% à 67,1 M€.

- Les autres dépenses (fonds de péréquation, charges exceptionnelles, provisions et autres dépenses) à 33,3 M€ sont en hausse compte tenu de la mise en réserve de 19 M€ de DMTO.

– EN SECTION D'INVESTISSEMENT –

Les dépenses augmentent pour la 6ème année consécutive à 143,7 M€ (+1,8%) :

- Les subventions d'équipement versées, notamment aux collectivités du territoire afin d'aider à concrétiser leurs projets d'investissement (rénovation, construction de bâtiments...) sont en repli de 8,6% à 30,4 M€.

- Les dépenses d'équipement direct (avec les travaux dans les collèges, sur la voirie, achats mobiliers,...) progressent de 4,9 % à 108,3 M€.

– POUR LA DETTE –

- Les intérêts versés diminuent de 0,1 M€, passant de 0,8 M€ à 0,7 M€. L'encours de dette du Département est faiblement exposé à la hausse des taux.

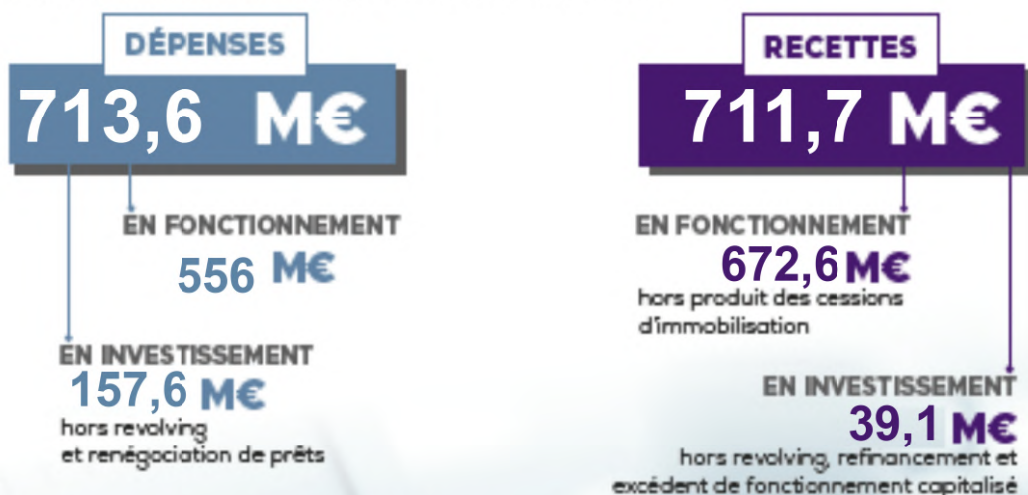
- Le remboursement en capital des emprunts contractés par le Département s'élèvent à 13,9 M€, en recul de 1,6 M€.

Bilan 2022

de la situation financière

Le compte administratif 2022 confirme la bonne santé financière du Département :

L'ensemble des agrégats et ratios financiers exposés ci-dessous place le Département dans une situation plus confortable que l'ensemble des autres départements de sa strate*, tant au niveau de son autofinancement qui, par habitant, est supérieur de 8,7% à celui des départements de sa strate, que de son endettement qui, ramené à la population, est 2,7 moins élevé que celui des départements de sa strate. Cette situation permettra au Département d'assurer le maintien de d'un haut niveau d'investissement pour les années à venir.



Le bilan 2022 est le résultat de deux années successives de gestion budgétaire atypique du fait de l'impact de la période pandémique sur les recettes et des dépenses de fonctionnement auquel s'ajoute pour le second semestre 2022 l'impact de la hausse des prix.

CHIFFRES CLÉS

Capacité d'autofinancement	Taux d'épargne brut	Montant des emprunts mobilisés	Capacité de désendettement
116,6 M€	17,3 %	15,0 M€	0,61 ANS

L'inflation record qui a généré une augmentation des dépenses... mais aussi des recettes, n'a eu finalement qu'un impact limité sur la dégradation du niveau d'autofinancement du Département.

Le compte administratif 2022 peut être caractérisé par ➤ **5 idées phares**

- Des DMTO qui atteignent un niveau record pour le Département en 2022,
- Une épargne de gestion qui augmente pour la seconde année consécutive, malgré un contexte socio-économique défavorable,
- La 6ème année consécutive de progression de l'investissement avec des dépenses d'équipement à leur plus haut niveau historique (supérieur de 56% à la moyenne de la strate par habitant),
- Un léger réendettement du Département à 71,4 M€,
- Un CA 2022 qui préserve l'avenir avec une mise en réserve de DMTO de 19 M€, des investissements massifs avec un recours limité à l'emprunt et au fonds de roulement.

* A la date de rédaction, les ratios de comparaison sont calculés sur 75 % des départements de la strate

SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2022

et comme suit :

	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Mouvements comptables réels	672 642 222,95 € (A1)	556 013 304,79 € (A2)
+ Opérations d'ordre	32 594 724,41 €	43 558 023,00 €
dont opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section		
+ Résultat de fonctionnement reporté	19 574 922,00 €	
TOTAL brut	724 811 869,36 €	599 571 327,79 €
Soit un résultat de fonctionnement de	125 240 541,57 € (B1)	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Mouvements comptables réels	164 467 976,06 €	172 916 623,85 €
+ Opérations d'ordre	44 787 221,40 €	33 823 922,81 €
dont opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section	1 229 198,40 €	1 229 198,40 €
+ Résultat d'investissement reporté		83 160 319,56 €
TOTAL net	209 255 197,46 €	289 900 866,22 €
Soit un besoin de financement de		80 645 668,76 € (B2)
Excédent global de clôture 2022 (B1 - B2)		44 594 872,81 €
Autofinancement brut = (A1) - (A2)		116 628 918,16 €
- Remboursement du capital de la dette		-13 924 540,72 €
= Autofinancement net		102 704 377,44 €

La balance du Budget Principal ci-dessus présente les résultats par section (mouvements réels et mouvements d'ordre), en dépenses et recettes.

Afin de déterminer l'excédent global, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs doit être cumulé au résultat 2022.

L'excédent global du Compte Administratif 2022 s'élève donc à **44 594 872,81 €**.

I / DE L'EXCÉDENT GLOBAL 2022 A L' EXCÉDENT DISPONIBLE

L'excédent global 2022 ne constitue pas l'excédent réellement disponible pour le Budget Supplémentaire. Pour déterminer l'excédent disponible, il faut prendre en compte :

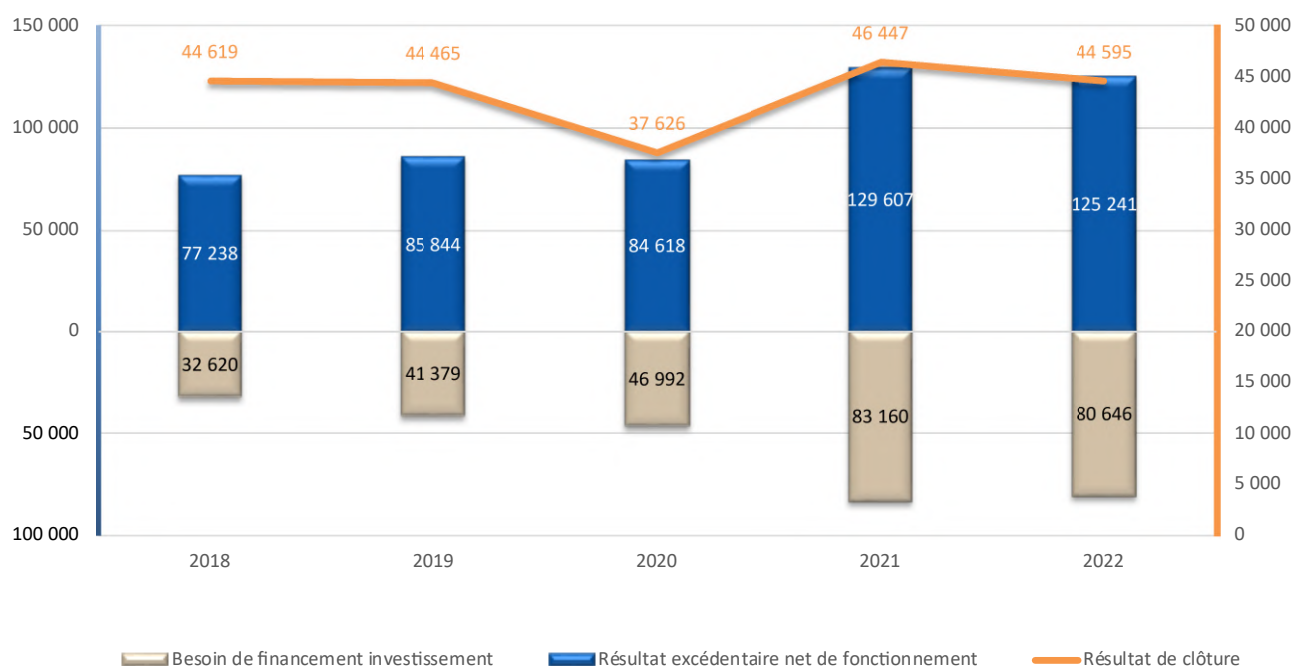
- ✓ Les reports d'investissement et de fonctionnement à financer. Il s'agit des dépenses et des recettes engagées mais non réalisées qu'il faudra honorer en 2023.
- ✓ La réinscription obligatoire des recettes non utilisées grevées d'affectation spéciale. Cela concerne la fiscalité affectée aux Espaces Naturels Sensibles.

RÉSULTAT du CA 2022 (B1 -B2)	44 594 872,81 €
Financement du solde des reports d'investissement 2022 sur 2023	-29 381 260,04 €
Financement du solde des reports de fonctionnement 2022 sur 2023	-7 690 534,48 €
Réinscription obligatoire des dépenses à effectuer au titre de la recette grevée d'affectation spéciale « part de la taxe d'aménagement pour les espaces naturels sensibles »	-6 516 706,56 €
Excédent 2022 disponible pour BS 2023	1 006 371,73 €

II / STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE

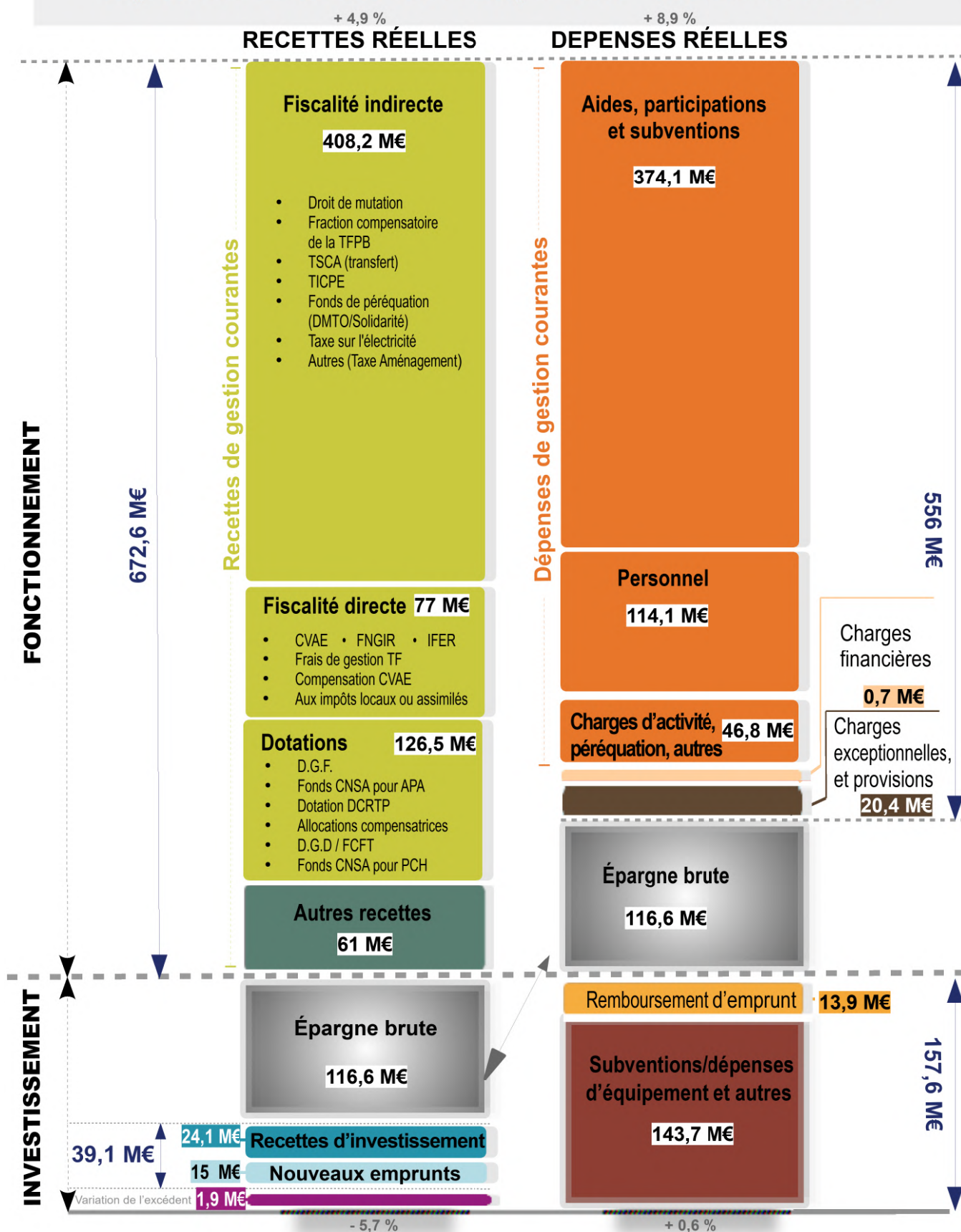
- L'excédent de clôture a connu un niveau bas en 2020, année difficile pour les départements en raison notamment des impacts financiers négatifs du Covid. Puis la forte progression des DMTO en 2021 et 2022 a permis au Département de retrouver un bon niveau, même supérieur à 2019. La baisse de 2022 est imputable à la mise en réserve des DMTO.
- Le résultat excédentaire de fonctionnement enregistre une évolution proche de celui de l'excédent de clôture, car dépendant également fortement de l'évolution des DMTO.
- le besoin de financement de l'investissement est modéré jusqu'en 2020, puis la forte progression des investissements en 2021 confortée en 2022 explique le haut niveau de besoin de financement (80,6 M€ en 2022).
- Le haut niveau de résultat excédentaire de fonctionnement en 2021 et 2022 a permis de faire face à la forte progression du besoin de financement de l'investissement en recourant de façon limitée à l'emprunt.

Evolution du résultat global de clôture depuis 2018



Les grandes masses budgétaires

Équilibre Général du Compte Administratif 2022



Evolution des grands équilibres financiers (M€)

Pour une approche plus fine des taux de réalisation du budget 2022 des crédits votés en faveur des politiques départementales, l'analyse portera sur les mouvements réels en fonctionnement et investissement. Les grands équilibres financiers sont résumés dans le tableau suivant :

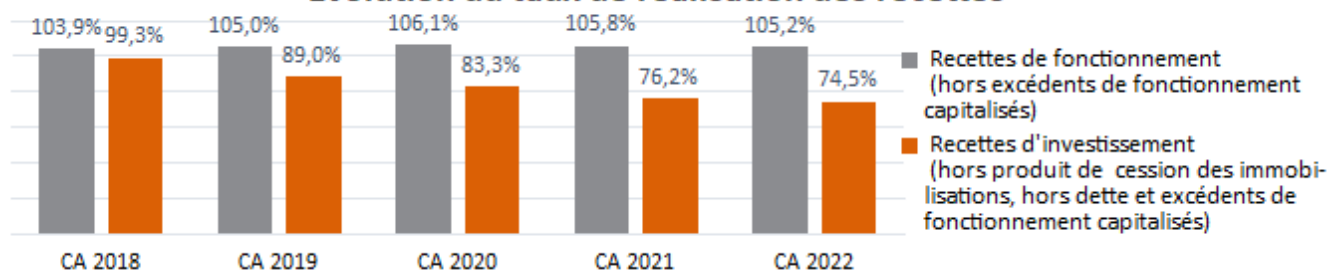
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
<i>en millions d'euros</i>						
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	573 913	590 370	600 890	641 088	672 642	4,92%
Fiscalité Directe	186 822	190 778	195 016	75 966	76 951	1,30%
Fiscalité Indirecte	211 854	227 580	234 889	378 845	408 182	7,74%
Dotations (État / CNSA)	124 935	124 500	123 837	124 999	126 537	1,23%
Autres produits (hors excédent)	50 302	47 512	47 149	61 278	60 973	-0,50%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	477 921	489 408	498 061	510 701	556 013	8,87%
Personnel	102 539	106 025	106 960	108 808	114 046	4,81%
RMI/RSA/ADPA/PCH Alloc, particip, subventions	333 505	336 582	350 441	354 664	374 116	5,48%
Charges d'activité, fonds de péréquation et autres dépenses	39 194	44 330	37 896	40 567	46 794	15,35%
Charges exceptionnelles et provisions	1 371	1 290	1 778	5 840	20 370	248,80%
Intérêts de la dette à long terme	1 312	1 181	985	821	688	-16,20%
ÉPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	95 992	100 962	102 830	130 387	116 629	-10,55%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (C)	18 354	20 306	17 685	15 529	13 925	-10,33%
ÉPARGNE NETTE (B) = (A) - (C)	77 638	80 656	85 145	114 858	102 705	-10,58%
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors dette (3)	22 911	19 900	19 055	24 690	24 102	-2,38%
Subventions d'équipement reçues	2 834	1 849	2 053	3 220	3 109	-3,46%
FCTVA-DGE-DDEC	14 822	14 032	13 664	16 895	18 164	7,51%
Autres (hors emprunt et excédent)	5 254	4 019	3 338	4 574	2 829	-38,16%
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR (C) =	118 903	120 862	121 884	155 078	140 732	-9,25%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette) (4)	103 469	112 009	132 326	141 065	143 659	1,84%
Subventions d'équipement versées	26 599	31 138	28 692	33 257	30 388	-8,63%
Dépenses d'équipement directes	72 085	77 625	85 025	103 255	108 245	4,83%
Autres dépenses d'investissement	4 785	3 246	18 608	4 553	5 026	10,38%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	121 823	132 315	150 011	156 594	157 583	0,63%
BESOIN DE FINANCEMENT (D) = (4) - (3)	80 558	92 109	113 271	116 374	119 556	2,73%
BESOIN D'EMPRUNT (D) - (A) + (C)	2 920	11 453	28 126	1 516	16 852	1011,58%
EMPRUNTS	6 000	6 000	18 100	10 000	15 000	50,00%
Résultat antérieur hors 001, 002 et 1068 (emprunts - besoin d'emprunt)	3 080	-5 453	-10 026	8 484	-1 852	-121,83%
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	54 609	63 614	67 106	72 291	110 032	52,21%
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-26 443	-32 620	-38 908	-46 977	-83 160	77,02%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	13 373	18 923	19 456	12 649	19 575	54,76%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	44 618	44 464	37 628	46 447	44 595	-3,99%
Evolution de la dette						
Encours de dette au 31 décembre	89 496	75 189	75 889	70 360	71 435	1,53%
Ratios						
Taux d'épargne brute (EB / RRF) = (A) / (1)	16,7%	17,1%	17,1%	20,3%	17,3%	
Encours de dette au 31/12 / épargne brute	0,93	0,74	0,74	0,54	0,61	

Tableau établi à partir des Comptes Administratifs de 2018 à 2022

Les taux de réalisation (par rapport au budget voté)

Mandats et Titres émis en % des crédits votés (hors dette, excédents de fonctionnement capitalisés, produits de cession des immobilisations et solde d'exécution de la section d'investissement)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement (hors excédents de fonctionnement capitalisés)	103,9%	105,0%	106,1%	105,8%	105,2%
Dépenses de fonctionnement	94,5%	94,9%	93,5%	91,8%	92,7%
Recettes d'investissement (hors produit de cession des immobilisations, hors dette et excédents de fonctionnement capitalisés)	99,3%	89,0%	83,3%	76,2%	74,5%
Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et solde d'exécution de la section d'investissement)	73,0%	75,7%	77,2%	79,9%	71,5%

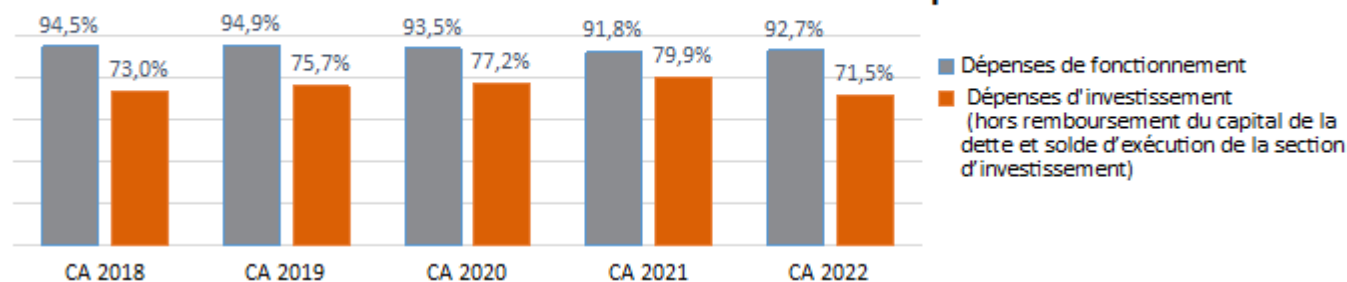
Evolution du taux de réalisation des recettes



Le taux de réalisation des **recettes de fonctionnement** reste élevé, alors que certaines recettes (ex : DMTO) demeurent incertaines et difficilement ajustables.

Quant aux recettes d'investissement (*hors emprunt*), le taux de réalisation est particulièrement faible à 71,5 %, le taux de réalisation des subventions d'équipement à recevoir et surtout des opérations pour compte de tiers et maîtrises d'ouvrage déléguées ne dépasse pas 50 %.

Evolution du taux de réalisation des dépenses



En dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation augmente légèrement à 92,7 % après deux années consécutives de baisse.

Cette progression du taux de réalisation s'explique essentiellement par une meilleure réalisation des dépenses de personnel et surtout la réalisation à 100 % des 19 M€ de mise en réserve des DMTO.

Ce taux de réalisation plus élevé génère en contre partie une baisse du montant des reports de fonctionnement (8,5M€ contre 10,8M€ en 2021).

En investissement, le niveau d'exécution se contracte à 71,5 % (79,9% en 2021). Le taux de réalisation des subventions diminue de 72,1 % en 2021 à 57,7 % en 2022 et celui des dépenses d'équipement direct de 88,6 % à 81,6 %.

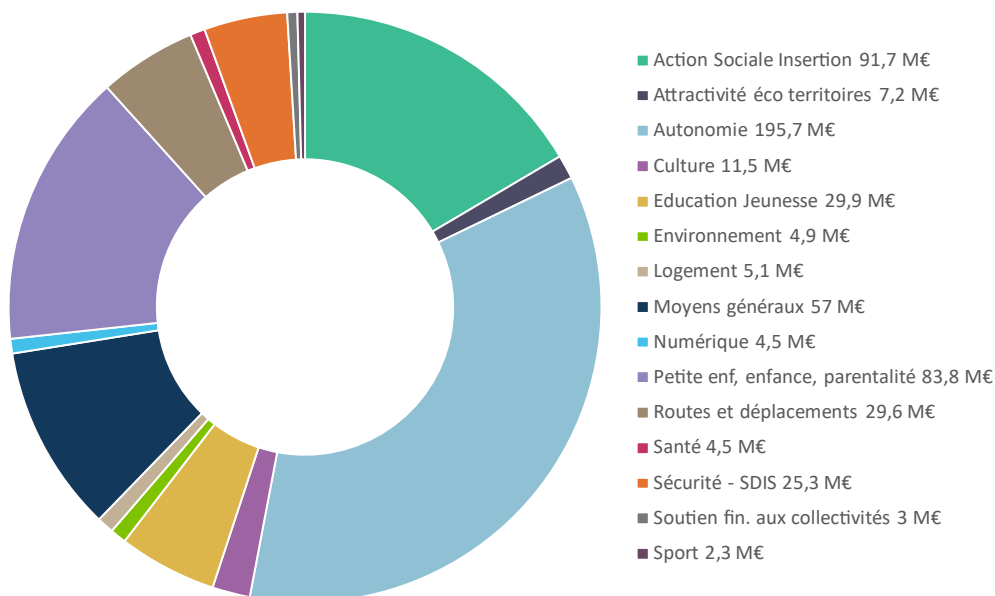
Les reports d'investissements augmentent en conséquence de 31,1M€ à 38,3M€.

Partie II

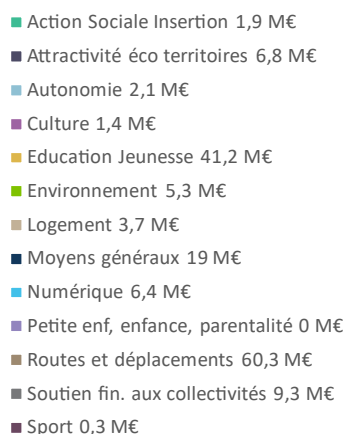
— LES DÉPENSES PAR POLITIQUE —

*Les charges de personnel
sont comprises dans les politiques*

556 M€
En fonctionnement



157,6 M€
En investissement
hors dette
avec remboursement du
capital de la dette

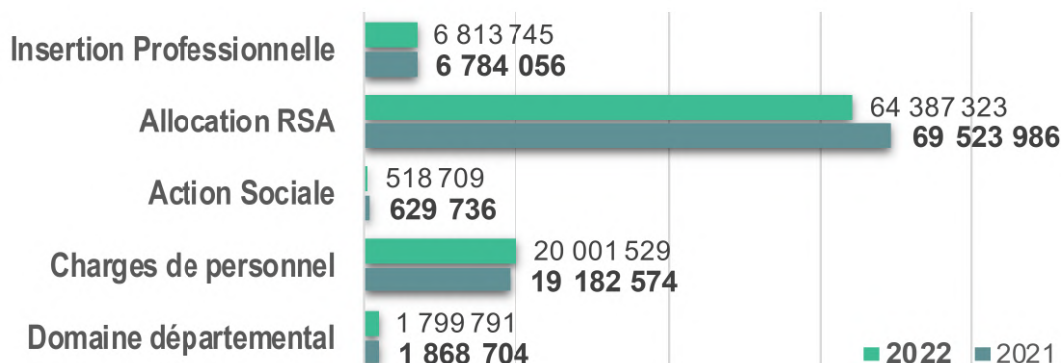


LE VOLUME RÉALISÉ EN

Le budget global réalisé du **Compte Administratif 2022** est de **713,6 M€** (hors réaménagement de la dette et solde d'exécution de la section investissement), soit une augmentation de 31,2 M€ par rapport à l'année précédente.

Il est réparti en fonction des 15 politiques du Département. Les graphiques ci-dessus détaillent la répartition du montant mandaté des autorisations par politique.

Action sociale / Insertion



(en M€)	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	96,06 M€	91,67 M€
Dépenses d'Investissement	1,93 M€	1,85 M€
	97,99 M€	93,52 M€

Action Sociale

L'Action sociale a pour mission générale d'aider les personnes en difficultés à retrouver ou à développer leur autonomie de vie (Code de l'Action Sociale et des Familles).

Cette politique est mise en œuvre dans les 25 centres médico-sociaux, 4 antennes, et 23 lieux de permanences délocalisées qui exercent les missions principales suivantes :

- * L'accueil, l'information et l'orientation,
- * L'évaluation des situations et des demandes d'aide,
- * L'accompagnement des personnes,
- * L'aide à l'accès aux droits,
- * La contribution au développement social territorial dont l'animation au partenariat local.

L'Action Sociale départementale est mise en œuvre par les 428 agents de la DTAMS. Ses ressources sont donc principalement humaines.

Le CA 2022 est en diminution de 17,6 % soit - 111 028€. Il s'agit en revanche d'ajustements financiers (explicités ci-après) et non d'une baisse du niveau d'intervention du service social départemental.

Les dépenses relatives aux secours exceptionnels et aux subventions aux partenaires sont en augmentation de +3 %.

Le différentiel constaté avec le CA 2022 est lié à la régularisation sur le budget 2021 des dotations 2020 pour les postes d'intervenant social en gendarmerie (40K€) et le financement du second semestre 2020 à l'UDAF (125 K€) pour les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP) avec la modification du mode de partenariat et la mise en place d'un marché sur la période 2021-2022.

Concernant les dépenses de personnel, l'évolution est liée, outre le GVT et la mise en place de la « prime Ségur », à la signature avec l'Etat de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance avec le développement d'actions spécifique en PMI : faire progresser le nombre de bilan de santé en école maternelle des 3-4 ans en se rapprochant du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé ; améliorer le suivi des familles vulnérables par des visites à domicile des sages-femmes ; permettre qu'au moins 15% des enfants bénéficient de visites à domicile d'infirmières puéricultrices de PMI, en particulier jusqu'aux 2 ans de l'enfant.

Les moyens octroyés par l'Etat sur la durée du contrat (fin au 31/12/2024) : 7,5 postes d'infirmières puéricultrices, 1 poste de psychologue, 1 poste de sage-femme, dont les recrutements ont été effectifs pour les infirmières en partie sur la fin de l'année 202. Ces agents dépendants des Responsables de CMS, leur coût pointe sur le programme Action Sociale.

En 2022, le Département a poursuivi les actions inscrites dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté :

- * Accueil Social Inconditionnel,
- * Déploiement de « Référent de Parcours »
- * Expérimentation en CMS via la plate forme N° infos sociales d'un accueil téléphonique pour assurer un premier niveau d'orientation et de réponses
- * Bilan « Drôme Proximité »,
- * Lancement des travaux pour la mise en place de la plate forme « Drôme Infos ».

Il a également finalisé le déploiement de l'outil RDV Solidarités pour les professionnels sur l'ensemble des sites de la DTAMS, en Action Sociale et en PMI.

En 2022, afin d'exercer au mieux ses missions et de développer le partenariat local, de nouveaux périmètres pertinents se sont mis en place : l'Espace d'Action Médico-Social (EAMS) Romano-Péageois Royans Vercors, et l'EAMS Tricastin Baronnies.

Chiffres clés :

- * 428 professionnels pluridisciplinaires
- * 40 000 ménages suivis dont 51% ont bénéficié d'un accompagnement médico-social ponctuel (T2) soit d'un accompagnement régulier (T3)
- * des suivis pluri-thématiques des T2 & T3 : Financier (28%), Insertion (25%), Logement (15,5%), Autonomie (14,5%), Enfance (10%), Santé (7%).

Insertion

2022 a vu la reprise de l'activité économique se confirmer, une baisse du taux de chômage et une diminution du nombre d'allocataires du RSA.

L'année a été marquée par un travail de fond sur les feuilles de route et la réorganisation de la Direction économie, emploi, insertion. Les séminaires de direction, engagés en 2021 et poursuivis en 2022, ont ainsi permis de proposer au vote de l'Assemblée départementale quatre stratégies structurantes dont la stratégie emploi, « *Un Département mobilisé pour l'emploi d'abord* », a été votée à l'unanimité le 12 décembre 2022.

En 2022, pour autant, l'ancienne feuille de route a guidé l'action au quotidien des équipes en concordance avec les objectifs du Projet Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2019-2022 (PDIE), du volet insertion des Conventions d'Appui de Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2019-2022 (CALPAE) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Dans le cadre de ses compétences sur le Revenu de Solidarité Active et l'insertion de ses bénéficiaires, le Département a acté fin 2021, la généralisation de l'expérimentation d'un nouveau parcours insertion ; 2022 a été marquée par son déploiement et la réorganisation de la Direction pour sa mise en œuvre. Pour accompagner ce changement, plusieurs postes en renfort ou contrat de projet ont été recrutés et expliquent les hausses de charges de personnel.

Gestion RSA

En 2022, une baisse du nombre d'allocataires du RSA est constatée, passant de 11 090 allocataires du RSA au 31/12/2021 à 10 721 allocataires du RSA au 31/12/2022, soit une baisse de 3,33 %. Le montant d'allocations versées est en baisse de 7,39 %. L'enveloppe votée a été consommée à hauteur de 91%, soit 64,4 M€.

L'activité de contrôle sur le juste droit à l'allocation des bénéficiaires du RSA repérés comme étant en rupture d'accompagnement et des travailleurs non salariés s'est poursuivie en 2022 avec une augmentation du nombre de dossiers contrôlés. Le contrôle administratif a ainsi permis de générer 83 951, 57 € d'indus de RSA en 2022. Par ailleurs, 70 allocataires dans le cadre du contrôle administratif et 137 dans le cadre du contrôle TNS ont fait l'objet d'une radiation du droit RSA.

En 2022, plus de 700 000 € de titres ont été émis par le Département pour des indus ou amendes (690 000 € en 2021).

Insertion professionnelle

Le budget est stable par rapport à 2021 (+ 0,4%).

Le nouveau parcours insertion des bénéficiaires du RSA se traduit par un accompagnement dynamique et mobilisateur : 1^{er} RDV physique dans les 15 jours suivants l'inscription au RSA, co-construction du parcours d'accompagnement avec différentes voies d'orientation adaptées à la situation de chacun : insertion emploi (jobcoaching²⁶, accompagnement intensif porté par des pôles économiques de coopération territoriaux, pôle emploi), préparation emploi (tout public ou publics,

spécifiques tels que par exemple artistes, travailleurs non salariés, personnes en errance...), social et santé. Coaching, accompagnement intensif personnalisé et méthodes de recrutement innovantes ont été renforcés pour un budget supplémentaire par rapport à 2021 d'environ 140 000 €. La CALPAE génère une recette de l'Etat de 1,05 M€ et permet ainsi le co-financement à 50% de certaines actions du nouveau parcours insertion. En investissement, l'enveloppe dédiée au déploiement d'outils numériques n'a pas été consommée en raison du travail mené parallèlement avec DATA Insertion.gouv afin de développer les outils mutualisés France Travail tels que RDV.Insertion, Carnet de bord, DORA.

L'accompagnement des BRSA est assuré, pour un tiers d'entre eux, par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Le taux de réalisation de cette enveloppe atteint 94%, pour un volume financier stable par rapport à 2021 de 1,6 M€. En 2022, le contenu des marchés a évolué, intégrant des objectifs de retour à l'emploi durable et un nouveau lot a été rajouté permettant de mieux prendre en compte les problématiques de santé.

L'insertion par l'activité économique est un axe fort de la politique emploi départementale. A ce titre, le Département co-finance des contrats aidés au nombre de 79 CUI-CAE (30 portés par le budget de la Direction des Ressources Humaines et accueillis dans les services départementaux), dont 5 CUI-CIE, ainsi que des aides aux postes pour les ateliers et chantiers d'insertion (186 ETP CDDI) pour un budget total de 1,77 M€ (+ 11% par rapport à 2021) et un taux de réalisation de près de 100%. Cette augmentation est liée aux revalorisations annuelles du montant RSA socle et du SMIC, et le financement de 3 ETP supplémentaires. Pour mémoire, il aide également les structures d'insertion par l'activité économique dans leurs investissements et étude d'opportunité et de faisabilité (Politique Attractivité économique du territoire).

Les actions d'insertion et de levée des freins sont essentielles pour réussir son parcours d'insertion professionnelle : la mobilité a fait l'objet d'une attention particulière et une étude état des lieux des actions existantes a été réalisée.

Aides individuelles

Les aides dites « individuelles » se traduisent par trois types d'actions. Les soutiens d'urgence, principalement utilisés dans le cadre de l'accompagnement social, les aides collectives de levée des freins et d'insertion, mobilisables par les Conseillers d'Insertion Professionnelle et les Travailleurs sociaux pour organiser des actions de groupe. Enfin, le Pack retour à l'emploi permet de mobiliser des aides ponctuelles pour permettre une meilleure insertion professionnelle des BRSA (aide à la mobilité, garde d'enfants ponctuelle...). En 2022, le montant des aides versées s'élève à 111K€ (- 19% par rapport à 2021) pour un taux de consommation de 44%. Ce faible taux de consommation valide le besoin d'évaluer cette action pour la faire évoluer.

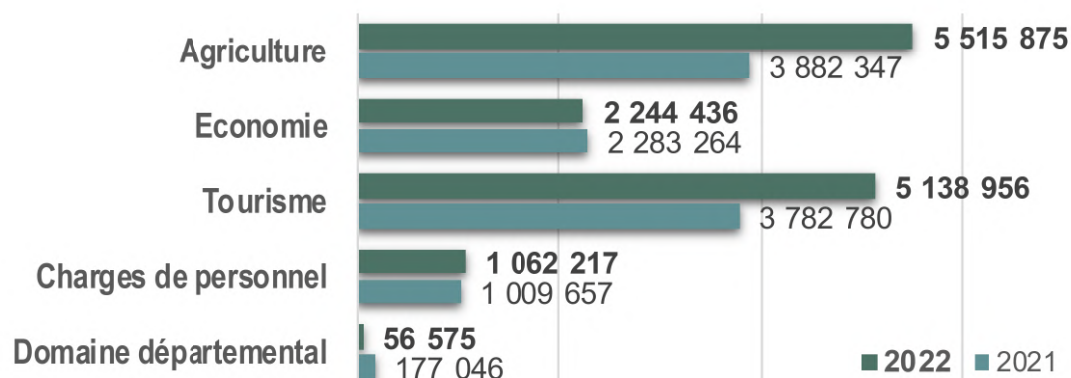
Action jeunesse

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet de mobiliser de façon ponctuelle une aide financière individuelle ou de financer des actions collectives pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes drômois de 16 à 25 ans en grande difficulté. L'enveloppe votée a été entièrement versée à l'UDAF, gestionnaire du fonds. On constate cependant depuis plusieurs années une baisse constante du nombre de demandes et par conséquent de l'enveloppe effectivement consommée. En effet, la mise en œuvre de la garantie jeunes et le contrat d'engagement jeunes a eu un impact sur les instructions de ces aides. Les missions locales se sont plutôt mobilisées pour mettre en place une dynamique en faveur des jeunes tant sur le volet santé que sur l'ouverture sur le coaching sportif.

L'enveloppe complémentaire de 400 000 € allouée au renforcement du parcours insertion des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance n'a pu être correctement consommée. 2022 a permis la réalisation d'un travail de fond entre la Direction Enfance Famille, la Direction Education, Sport, Jeunesse et la Direction Economie, Emploi, Insertion.

La stratégie emploi, « *un Département mobilisé pour l'emploi d'abord* » dresse les priorités d'action pour le public jeune.

Attractivité économique du territoire



(en M€)	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	6,62 M€	7,24 M€
Dépenses d'Investissement	4,52 M€	6,78 M€
	11,14 M€	14,02 M€

2022 a vu la reprise de l'activité économique se confirmer, une baisse du taux de chômage et une diminution du nombre d'allocataires du RSA.

En déclinaison du plan de mandat, ont été proposées au vote de l'Assemblée départementale quatre stratégies structurantes : la stratégie emploi, « *Un Département mobilisé pour l'emploi d'abord* », a été votée à l'unanimité le 12 décembre 2022. Les stratégies agricole, « *Agricole par nature – Un Département plus que jamais aux côtés de ses agriculteurs* », alimentaire, « *Manger drômois mieux - Un Département fer de lance d'une alimentation locale de qualité pour tous les drômois* », et forêt-bois, « *Pour une filière bois résiliente et performante* » ont été votées à l'unanimité le 27 mars 2023.

En 2022, pour autant, l'ancienne feuille de route a guidé l'action au quotidien des équipes en concordance avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Plan Bois 2019-2022. Le Département a accompagné le développement des entreprises et des exploitations agricoles à travers plusieurs dispositifs tels que l'Aide à l'Immobilier d'entreprises, par délégation de compétence des EPCI, le financement des projets de zones d'activités, le soutien aux industries agroalimentaires et à la filière forêt-bois et au travers de la mise en œuvre des règlements liés au soutien au monde agricole et en complémentarité de la Région (avec contrepartie FEADER).

Enfin tout comme 2021, deux projets ont été portés et financés au titre de la politique attractivité du territoire : la démarche Drôme c'est ma nature en préfiguration de l'Agence Drôme Attractivité et la préfiguration du service public de l'insertion et de l'emploi.

Économie

En fonctionnement, les mandatement s'élèvent à 1,18M€, soit une hausse de + 74% par rapport à 2021. Cette augmentation se justifie notamment par :

- la préfiguration du service public de l'insertion et de l'emploi lancée en 2021 : + 225 K€,
- la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Valence Chabeuil suite au retrait de la Chambre du commerce et de l'industrie : + 137K€,
- la reprise des actions de promotion et notamment la participation du Département au Salon International de l'Agriculture ou Valence en Gastronomie : + 116 K€,
- la poursuite de la démarche Attractivité « Drôme c'est ma nature » : + 58 K€.

Le taux de réalisation est de 65%. Cette sous-réalisation s'explique notamment par la fin de l'opération du « Pass Drôme » au profit de l'ensemble des professionnels du tourisme de la Drôme votée dans le cadre du plan de relance économique (- 200 000 € par rapport au budget voté) et par la structuration du projet alimentaire territorial (-122 000 €).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1,06 M€, soit une baisse de -34%. Cette diminution est essentiellement une conséquence de la contribution exceptionnelle versée en 2021 par le Département au Fonds Région Unie dans le cadre du plan de relance.

Le Département poursuit son soutien aux entreprises de droit commun avec un niveau de versement des aides octroyées dans le cadre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise supérieur à 2021 (+38%). Ce dispositif a permis d'accompagner 22 projets d'entreprises (13 en 2021) avec une prévision de création de 291 emplois d'ici 3 ans, pour un montant d'aides voté de plus de 800 000 € .

Dans le cadre de la stratégie un « *Département mobilisé pour l'emploi d'abord* », 5 règlements d'aide à l'immobilier ont été finalisés et votés fin 2022 afin de permettre le soutien à toute entreprise, y compris les entreprises du tourisme, de l'agritourisme et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Des bonus ont été mis en place pour favoriser l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

On constate un faible taux de réalisation (35%) qui s'explique notamment par la vie des dossiers d'aides à l'investissement et les retards pris dans la réalisation des objectifs fixés aux bénéficiaires. Cela est particulièrement prégnant dans les dossiers visant la création de zones d'activités soutenue par le Département à hauteur de 300 000 € (- 621 000 € par rapport au budget voté). Le Département a également reçu peu de demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets « Economie solidaire de proximité » et du Fonds Innov'26 visant à soutenir les investissements des structures d'insertion par l'activité économique (- 290 000€). Enfin les travaux à l'aéroport de Valence Chabeuil n'ont pas démarré (- 145 000 €).

Agriculture

En fonctionnement, les dépenses sont en légère hausse (+6%), notamment en raison de la reprise des événements de promotion et la participation du Département au Salon International de l'Agriculture.

La qualité du travail avec les partenaires du développement agricole et forestier garantit un fort taux de réalisation des actions et des paiements de subvention qui en découlent (90%). Le soutien à la prophylaxie animale et la lutte contre le frelon asiatique constituent également une action socle qui assure un taux de réalisation important.

Tous investissements confondus, les dépenses s'élèvent à près de 4M€, soit une hausse de + 64%. Cette augmentation s'explique notamment par le versement des aides votées suite à l'épisode de gel de 2021 à hauteur de 1,1M€.

Pour les projets d'irrigation et les opérations d'aménagement foncier, les taux de réalisation constatés restent très faibles et s'expliquent par la complexité de réalisation de ces projets, leur montant et aux difficultés d'instruction liées au FEADER.

Tourisme

Si les dépenses en investissement sont constantes depuis quelques années, les dépenses de fonctionnement sont moins importantes en 2022, avec une baisse de 17 %, soit -189 500 €, en raison de la fin d'un contrat de mise à disposition de personnel (52 800 €), qui concernait une personne à temps plein exerçant ses missions au sein de l'Agence d'Attractivité (ex-Agence de Développement Touristique), et également en raison d'un montant de 136 720 € de CP ventilés sur 2023.

En effet, il a été décidé à compter de 2022, de prévoir des CP ventilés sur l'année suivante et éviter ainsi une sous-consommation des enveloppes. Cela permet d'ajuster au mieux les besoins en dépenses de fonctionnement, notamment pour les aides accordées aux EPCI et aux OT (au titre du dispositif en vigueur depuis 2017). Ainsi, le taux de réalisation des dépenses en fonctionnement est passé de 86 % en 2021 à 93% en 2022.

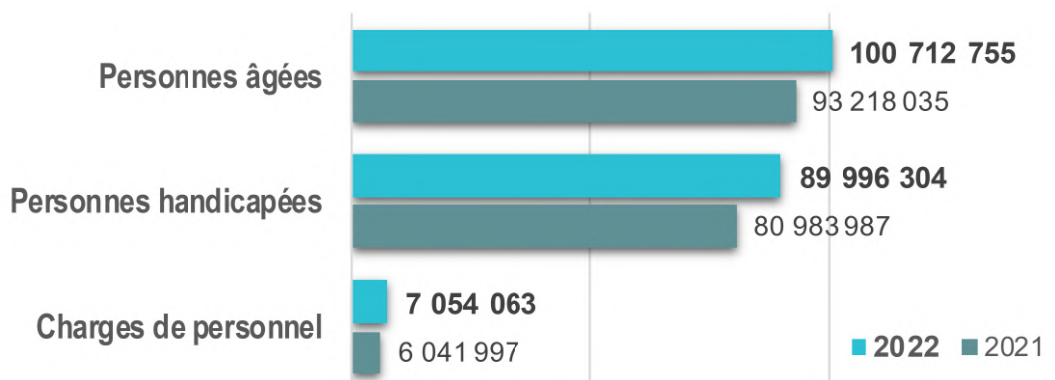
D'autre part, les dépenses de la Mission Tourisme sont principalement dédiées au fonctionnement de l'Agence d'Attractivité, avec une subvention allouée qui représente 87.5 % des dépenses totales en fonctionnement.

Les missions de l'Agence se poursuivent en 2022 avec les objectifs suivants :

- Développer l'attractivité touristique et l'attractivité territoriale,
- Développer un tourisme harmonieux et durable, respectueux de l'environnement et en cohérence avec les attentes des résidents,
- Construire collectivement le tourisme départemental de façon coordonnée et cohérente en capitalisant sur l'ensemble des territoires drômois,
- Augmenter la contribution du tourisme à l'économie drômoise et à l'aménagement du territoire,
- Accroître la vitalité des territoires drômois avec une dynamique d'attractivité partagée avec les acteurs du territoire,
- Augmenter la contribution du tourisme à l'économie drômoise et à l'aménagement du territoire,
- Développer un tourisme à l'année, générateur d'emplois pérennes.

L'année 2022 est une année de transition pour l'Agence d'Attractivité, avec l'élargissement des compétences prévu pour 2023, ainsi, d'autres dépenses seront à prévoir pour de nouvelles missions.

Autonomie



(en M€)	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	180,15 M€	195,69 M€
Dépenses d'Investissement	0,09 M€	2,07 M€
	180,24 M€	197,76 M€

Principales actions

Poursuite du soutien au secteur du domicile (SAAD) : financement de sous-activité suite à la crise sanitaire jusqu'en juillet 2022, mise en place d'un plan d'actions bi-départemental en faveur de l'attractivité du secteur.

Poursuite du déploiement des points d'accueil (59 fin 2022 qui couvrent le territoire départemental) et de la simplification des démarches.

Déploiement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) pour offrir de nouvelles solutions d'habitat inclusif (+140 d'ici 2029).

Principales évolutions des dépenses

- Augmentation de l'ensemble des dépenses liées à la création de nouveaux droits (PCH parentalité....) et à la volonté toujours plus majoritaire des personnes de vivre à domicile :

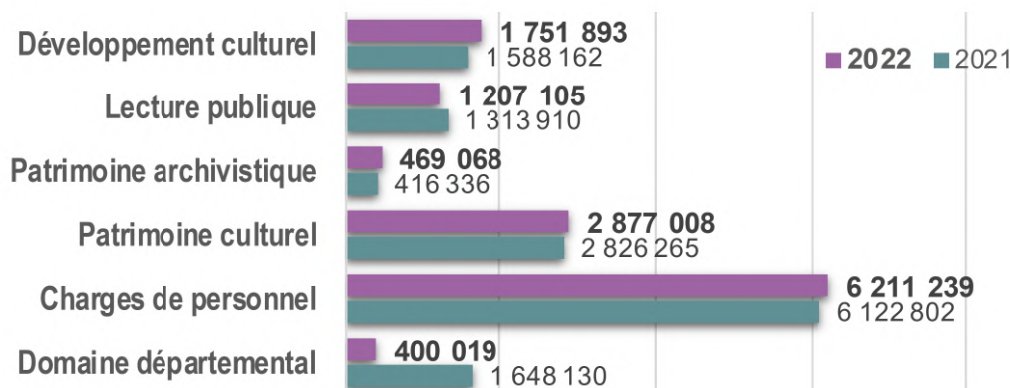
- Hausse des prestations APA (+11,2%) et PCH à domicile (+23,6%), impactée notamment par les revalorisations des professionnels de l'aide à domicile et à l'instauration du tarif horaire socle (à 22€ en 2022) ;

- Evolution des dépenses liées au transport scolaire des enfants handicapés (+12,4 %).

- Augmentation des dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées (+7,4%) liée au versement des revalorisations SEGUR ainsi qu'à une hausse des bénéficiaires (+1,2%).

Hausse des dépenses d'investissement liée à la montée en charge du règlement départemental d'aide à l'investissement, qui a fait l'objet d'un élargissement au secteur du handicap en juin 2022

Culture



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	11,15 M€	11,49 M€
Dépenses d'Investissement	2,77 M€	1,43 M€

*Hors budget

13,92 M€

+ 0,52 M€*

12,92 M€

+ 0,52 M€*

Principales actions

- Le musée de Vassieux a poursuivi la reconquête de son visitorat d'avant Covid avec 25 500 visiteurs en 2022 (20 000 en 2021, 29 300 en 2019) et engagé la réflexion préalable à son projet de rénovation par le recrutement d'une AMO destinée à accompagner le positionnement stratégique et partenarial du futur équipement, et à produire des scénarios de développement (investissement, fonctionnement). Le soutien (ingénierie, subventions) aux acteurs publics et privés pour la connaissance, la conservation-restauration, la valorisation des patrimoines reste sur des niveaux comparables à 2021.
- Les Archives départementales ont mené un projet de collecte des archives électroniques des services sociaux du Département, baptisé AGAR. Les autres projets du service, qu'il s'agisse de fonctionnement (dépoussiérage, numérisation, action culturelle) ou d'investissement (restauration d'archives, achat de conditionnement) se sont poursuivis sur une trajectoire identique aux années précédentes.

Développement culturel (1 751 893 € + Hors Budget 518 400 €)

Dépenses :

Soutenir :

- les réseaux des acteurs culturels drômois (rencontres, rendez-vous de la Drôme, réécriture du schéma départemental des enseignements artistiques et acquisition de matériel pour la Direction culture et patrimoine) : 11 281 €
- l'éducation artistique et culturelle (actions éducatives dans les collèges, classes culturelles numériques et conventions avec les EPCI pour structurer l'offre culturelle ou la lecture publique sur ces territoires (convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et/ou contrat territoire lecture (CTL)) : 169 024 €
- les établissements d'enseignements artistiques dans le cadre du schéma départemental d'enseignement artistique (SDEA) et le soutien à la pratique amateur : 354 625 € + 518 400 € (SDEA) hors budget soit au total 873 025 €
- les équipes artistiques professionnelles et les événements à rayonnement départemental pour 952 080 € en fonctionnement et 264 883 € en investissement (fonds de soutien aux œuvres d'animation et aide à l'acquisition de matériel pour les acteurs culture et patrimoine).

Recettes : 65 000 € correspondant à la participation du CNC (Centre National du Cinéma) au fonds de soutien aux œuvres d'animation.

Lecture publique (1 207 105 €)

En fonctionnement, 1 095 554 € ont permis de poursuivre le fonctionnement habituel des médiathèques et l'acquisition de ressources numériques (livres, presse, auto-formation, méthodes de langues, musique, cinéma, jeunesse).

En investissement, 111 551 € ont permis de finaliser l'équipement en RFID des 5 médiathèques et de démarrer le chantier de ré-informatisation avec l'acquisition d'un nouveau logiciel (Syracuse de la société Archimed).

Patrimoine archivistique (469 068€)

En fonctionnement : 355 362 €. Sur le programme « métier archives », les principaux postes de dépenses ont concerné le dépoussiérage et reconditionnement de documents (482 mètres linéaires de registres traités), la numérisation d'archives (fonds audiovisuels, microfiches cadastrales) et le classement par un prestataire des archives de l'architecte Maurice Biny. L'augmentation des prix de l'électricité et du gaz ont entraîné un surcoût important en fin d'année sur le programme « locaux ».

En investissement : 113 706 €. Outre les habituelles dépenses (fournitures de conservation, restauration de documents dégradés, achat d'archives, mobilier spécifique), une Autorisation de Programme 2022-2023 a permis le financement d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'archivage électronique du secteur social.

Recettes : 40 143 €. En plus de la régie de recettes, trois subventions ont été obtenues pour les projets de restauration-dépoussiérage et numérisation (DRAC AURA) et d'archivage électronique (Archives de France).

Patrimoine culturel (2 877 008 €)

En fonctionnement, 1 920 000 € de subvention pour l'EPCC des Châteaux (même niveau qu'en 2021) et 424 656 € pour la Conservation du patrimoine dont 357 500€ de subvention pour l'accompagnement des politiques culturelles et patrimoniales (incluant 134 500 € de subvention au budget annexe du musée de Vassieux ; 190 500 € de subventions de fonctionnement à des institutions muséales, maisons thématiques, et association patrimoniales ; 32 500 € de subventions pour des projets patrimoniaux innovants et des bourses de recherches).

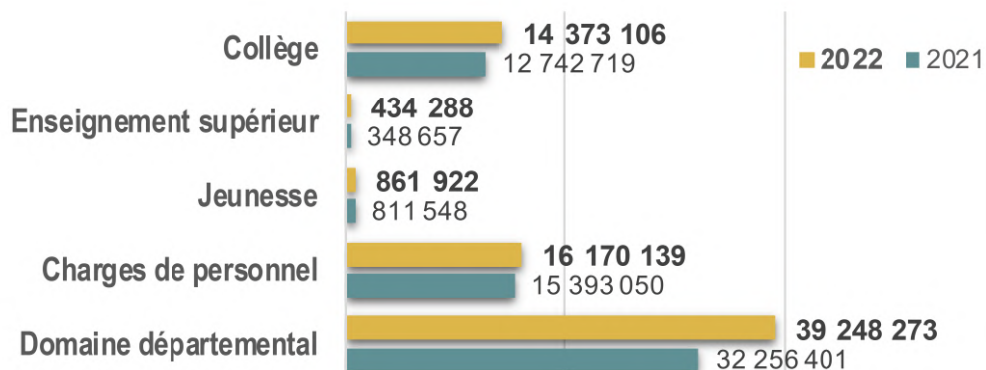
En investissement, 532 352 € pour la Conservation du Patrimoine dont :
481 353 € pour le patrimoine architectural protégé et non protégé public et privé, le patrimoine mobilier protégé et non protégé public, les archives publiques
29 249 € pour l'acquisition et la conservation des collections départementales et
21 750 € pour l'accompagnement des politiques culturelles (Musée de Vassieux...).

Domaine départemental Culture (400 019 €)

Les travaux d'investissement se répartissent en grosses réparations et restructurations sur les bâtiments culturels.

Les crédits de paiements réalisés en 2022 pour le domaine départemental politique culture ne sont que de 400 019 €, car les travaux prévus initialement pour la réfection de la toiture et le parcours de visite du château de Grignan ne seront engagés et réalisés qu'en 2023 au lieu de 2022 (autorisation tardive du SDIS et de la DRAC pour les travaux).

Éducation / Jeunesse



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	27,53 M€	29,89 M€
Dépenses d'Investissement	34,03 M€	41,19 M€
Hors budget	61,56 M€ + 0,39 M€	71,08 M€ + 0,39 M€*

Éducation

▪ **Dotation aux collèges publics** (*pédagogie, fluides, entretien, EPS*) **et soutien aux collèges privés** (*subvention investissement et dotation fonctionnement*) : des dotations complémentaires ont été votées en fin d'année 2022 tant pour le public que pour le privé pour permettre aux établissements de faire face aux augmentations du coût des fluides en 2022 liée à l'inflation.

▪ **Restauration scolaire** : tous les collèges proposent (>30 % de bio) et 11 proposent même (>50 % de bio) : la moyenne est à 45 % de bio.

Maintien des tarifs de restauration scolaire malgré la hausse forte du coût des denrées (effort financier du Département à hauteur de 250 000 €)

Déploiement de l'audit « local » en lien avec Ecocert : près de 20 % achats locaux

▪ **Aménagement des collèges :**

- Collège G Monod, Montélimar : concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, afin de préciser les besoins d'aménagement dans le cadre de la restructuration
- Ouverture du nouveau collège de Saint Donat : l'année 2022 a été consacrée à son équipement (près de 14 000 articles) ainsi qu'à l'accompagnement de la communauté éducative pour la prise en main de l'établissement.
- Démarrage des études pour la réalisation des travaux des cours du collège G Gaud et St Vallier prévus à l'été 2023

▪ **Aides aux familles** (*bourses départementales et carte Top dep'art*) :

> Top Dép'art : campagne de communication renforcée ; proposition d'un soutien exceptionnel de 25€ pour les collégiens via la Carte Top Dép'Art pour s'inscrire dans des structures de pratiques artistiques et sportives ; diversification des propositions d'entrées gratuites pour satisfaire des envies nouvelles et garantir une utilisation de proximité. Mobilisation de nouveaux partenaires avec plus de 750 partenaires de Top Dép'Art fin 2022.

▪ **Actions éducatives :**

450 demandes d'actions clés en mains et 250 projets libres déposés. Augmentation des sollicitations pour la boîte à outils du CDJ.

En complément de l'action Détox L'infox accessible à tous les 5ème, mise en place d'une action à destination de tous les 6ème à la rentrée de septembre 2022 : tous à la montagne en 6ème, pour la découverte du Vercors grâce à des actions diverses (découverte du biathlon, course d'orientation, raquettes...). Montée en puissance des visites des 3ème au musée départemental de Vassieux.

Enseignement Supérieur

- Financement en fonctionnement et en investissement des formations et structures existantes ;
- Poursuite du soutien au groupement d'intérêt public du Campus de l'Université Grenoble Alpes en Drôme-Ardèche pour le maintien d'une offre diversifiée et de qualité sur le territoire. Signature d'une convention cadre pour le développement d'actions concrètes à destination des publics cibles du Département : collégiens, jeunes de l'ASE, BRSA.
- Soutien à la vie étudiante par des subventions à des associations de proximité

Jeunesse

- Poursuite du Conseil départemental des Jeunes (6^{ème} mandat 2022/2023) ; 31 binômes, 62 jeunes, 5 commissions thématiques (l'Europe au quotidien, le devoir de mémoire chez les adolescents, pour des médiathèques adaptées aux besoins des collégiens, les droits et les devoirs liés à la scolarisation des enfants, mieux comprendre le rôle des élus) ;
- Soutien au portail bi-départemental Info-Jeunes 07/26 ;
- Poursuite du financement des fédérations d'éducation populaire et des politiques jeunesse des intercommunalités ;
- Actions de sensibilisation aux médias et au numérique (*actions éducatives Détox l'infox, financement des Promeneurs du net*) ;
- Diversification des modes d'accueil des jeunes au sein de la collectivité et développement d'une démarche innovante de mentorat ;
- expérimentation d'un conseil départemental des jeunes accompagnés en protection de l'enfance.

Équipements des collèges : 1 206 100 €

- Restauration : 457 000 €
- Équipements techniques et pédagogiques : 254 300 €
- Mobilier : 381 200 €
- Sport : 113 600 € notamment pour l'équipement des nouveaux gymnases de Nyons et St Donat.
- Total équipements Saint Donat : 259 000 €
(numérique 8000 €, restauration 53000 €, équipements techniques 63100 € et mobilier 69000 €, équipements sportifs 66 000 €).

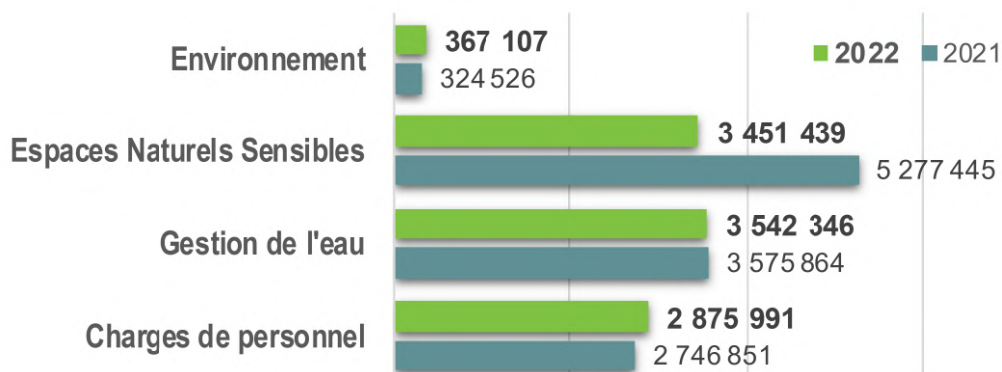
Contrôle, entretien, maintenance, sport : 41 100€

- Contrôles équipements sportifs 20 000€
- Contrôle et entretien 4 Structures Artificielles d'Escalade 4 400€
- Entretien et re-traçage pistes athlétisme 14 000€
- Re traçage terrains hand (2) et basket (6)

Dotations crédits équipement :

- 161 000€ attribués aux 37 collèges

Environnement



(en M€)

	CA 2021	2022
Dépenses de Fonctionnement	4,60 M€	4,93 M€
Dépenses d'Investissement	7,32 M€	5,30 M€

*Hors budget

11,92 M€

+ 1,73 M€*

10,23 M€

+ 2,35 M€*

Principales actions

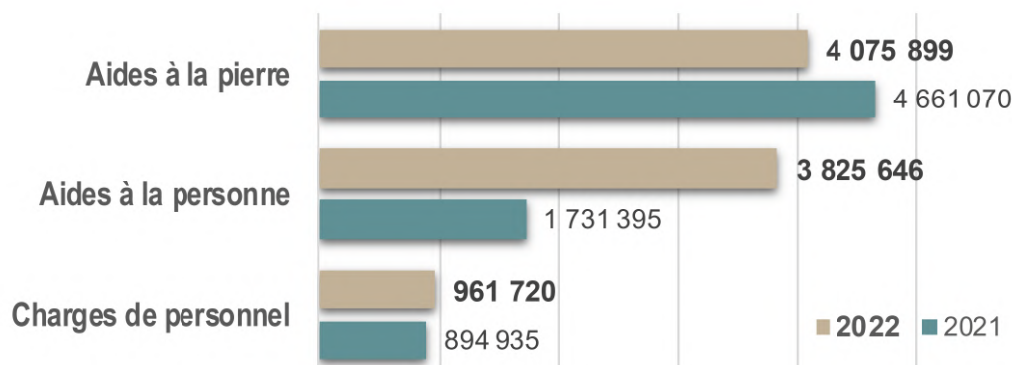
- Lancement du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la collectivité
- Animation des 2 Commissions Locales d'Information sur les sites nucléaires de Romans et du Tricastin ; contribution au dossier relatif à la prolongation du réacteur Tricastin 1.
- Achèvement du programme de réhabilitation des refuges de l'ENS du plateau d'Ambel.
- Ouverture de la Maison de site de l'Auberge des Dauphins en forêt de Saoû (pic de consommation des crédits ENS en 2021 en phase travaux).
- Lancement de l'étude du nouveau Schéma Directeur Biodiversité, Paysages et ENS
- Organisation de la 15^{ème} édition départementale de la Fête de la nature.
- Modélisation du fonctionnement de la nappe de la Molasse pour les secteurs Galaure et Drôme des Collines et étude des sites potentiels de retenues collinaires dans le cadre du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence
- Cycle de restitution territoriale (6 réunions) du schéma départemental d'eau potable.

- Achèvement de l'étude prospective sur le positionnement de l'Ingénierie publique et de l'assistance technique bidépartementales (07/26) dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement
- Enrichissement du bouquet de services d'ingénierie publique Intégration de la mission Embellissement et cadre de vie
- Finalisation du plan d'actions de l'étude visant à améliorer la mise en œuvre de la séquence « Éviter–Réduire–Compenser », à l'échelle du territoire départemental

Principales évolutions des dépenses

- En **investissement**, la baisse de consommation des crédits constatée entre 2021 et 2022 est imputable essentiellement au calendrier du chantier de réalisation de la maison de site de l'Auberge des Dauphins à Saoû. Le pic de consommation annuel des crédits a été atteint en 2021 sur ce projet, d'où la différence de 1,7 M€ constatées entre les deux exercices. La consommation des crédits reste stable sur la politique de l'eau.
- En **fonctionnement**, on constate une légère progression de la consommation des crédits entre 2021 et 2022, qui s'explique notamment par l'augmentation de l'activité des Commissions Locales d'Information (CLI) sur le nucléaire, ainsi que par l'évolution de plusieurs postes de dépenses relatifs à la mise en œuvre de la politique de l'eau : augmentation de l'activité du SATESE bidépartemental, de la participation statutaire du Département au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), ainsi que des aides allouées aux syndicats de rivières et EPCI pour les postes dédiés à l'entretien de rivière et à la planification de la gestion de l'eau (contrats de rivières, SAGE, etc).

Logement



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	2,97 M€	5,11 M€
Dépenses d'Investissement	4,32 M€	3,75 M€
	7,29 M€	8,86 M€

Le Service Habitat-Territoires met en œuvre et anime la politique logement et habitat votée par l'Assemblée Départementale à travers les volets « aide à la personne » et « aide à la pierre ».

Actions 2022 :

Dans le cadre de l'aide à la pierre :

- Formalisation et vote du nouveau Dispositif départemental d'Intervention en faveur de l'Habitat (DIH) 2023-2028, qui succède au plan logement 2015-2022, mené en concertation avec les acteurs de l'Habitat et les Intercommunalités.

Le montant des dépenses d'investissement réalisés en 2022 s'élève à 3,75 M€ dont 1,35 M€ dans le cadre de l'appui spécifique à Drôme Aménagement Habitat. Concernant l'utilisation de l'enveloppe 2022, 1 650 aides ont été apportées à 1 495 logements publics et privés.

Dans le cadre de l'aide à la personne :

- Actualisation du règlement intérieur du Fonds Unique Logement et Habitat (FULH), revalorisation des plafonds de ressources et des aides à l'énergie.
- Instauration du Schéma Gens du voyage, cadre départemental en matière d'accueil de l'itinérance et de l'habitat des gens du voyage.
- Bilan intermédiaire et poursuite du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2019-2024

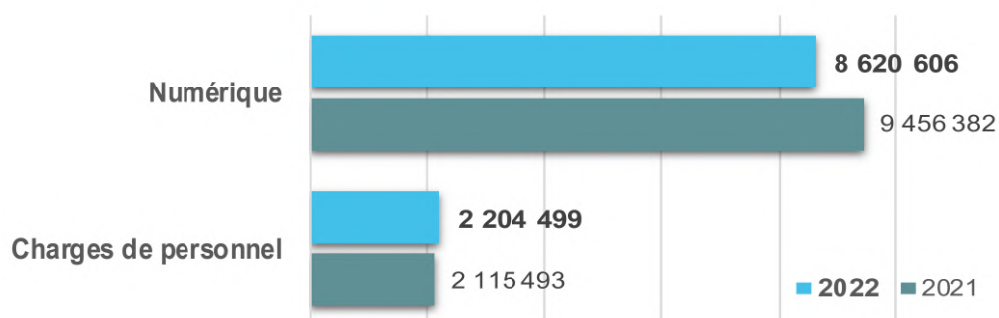
La variation des dépenses de fonctionnement, entre les CA 2021 et 2022, provient de la baisse de la dotation versée en 2021 au fonds FULH.

En effet, compte tenu du bilan de gestion fourni, il a été demandé au gestionnaire de stabiliser le fonds de roulement à 1 M €,

En 2022, 5 932 aides individuelles ont été accordées au titre du FULH pour un montant de 1 332 927 €

.

Numérique



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	4,29 M€	4,47 M€
Dépenses d'Investissement	7,28 M€	6,36 M€
	11,57 M€	10,83 M€

Infrastructures numériques 2,7M€ en 2022

Suivi et cofinancement du déploiement de la fibre optique confié à Ardèche Drôme Numérique dans le cadre du réseau d'initiative publique FTTH (la fibre à la maison pour tous). 2,5 M€/ an.

Cofinancement et suivi du programme national de 2016 piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, visant l'amélioration de la couverture mobile dans 18 zones économiques et touristiques mal desservie.

Poursuite de la mise en œuvre en lien avec la Préfecture de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du programme national New Deal visant la complétude de la couverture en téléphonie mobile d'ici 2025.

Mise en œuvre en partenariat avec la Région d'une solution satellite/4G fixe pour garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous, dans les territoires (hors zone AMII) en attente de l'arrivée de la fibre optique.

Développement des usages et services numériques 0,6 M€

Accompagnement à la structuration d'un réseau de médiation numérique pour un numérique inclusif porté par une vingtaine d'acteurs locaux au plus près des usagers.

Coordination/animation de ce réseau d'acteurs et poursuite du déploiement des chéquiers « Pass numérique » sur l'ensemble du territoire

Collaboration avec l'association le Moulin digital pour acculturer les Drômois, particuliers comme professionnels, aux nouveaux usages numériques.

Financements d'actions d'acculturation numérique tournées vers les collégiens.

Parmi les grands projets 2022 en matière de numérique au sein du département, on citera :

- Déclinaison du projet Numérique Inclusif, Numérique Éducatif au sein du collège Marcel Pagnol de Valence

Numérique Éducatif

> Nouvelle stratégie 2022-2027 en partenariat avec l'éducation Nationale notamment dans le cadre du collège numérique **2,1 M€ en 2022**.

1 / Démarrage d'un projet innovant de tiers lieu éducatif au sein du collège Pagnol via un appel à projet national de la Caisse des Dépôts « numérique inclusif, numérique éducatif. » Ce projet permet au collège d'être équipé d'un fablab avec des équipes de fabrication numérique performants. La Direction Éducation Jeunesse et Sports travaille en partenariat avec la Mission Numérique pour accompagner l'établissement sur la mise en place d'actions autour du numérique et favorisant l'inclusion des parents (accompagnement des médiateurs numériques sur l'utilisation de l'outil informatique), création et mise en place d'un forum des métiers du numérique, formation des enseignants à la fabrication numérique par le 8fablab de Crest ...

2 / Équipements numériques :

- Renouvellement de 940 postes informatiques élèves et enseignants portant le ratio du nombre de PC / élève à 4,5 et reprise du parc administratif avec le renouvellement de 153 postes fixes et 12 portables, soit un total de 4 900 postes informatiques.
- Renouvellement de 370 tablettes et achat de 210 tablettes supplémentaires portant à 7 200 le nombre total de tablettes en collège.
- Équipement complet du collège Joséphine Baker.
- 99 vidéoprojecteurs renouvelés et 25 ajoutés (collège Joséphine Baker à Saint Donat sur l'Herbasse) et 5 dalles tactiles en expérimentation.

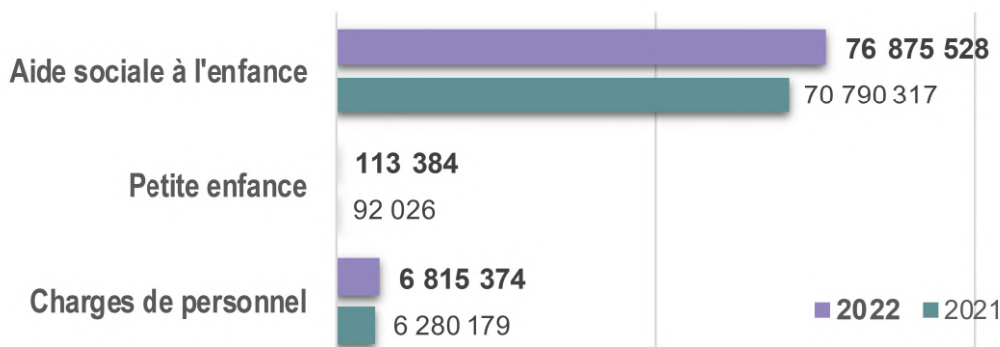
3 / Démarrage des migrations de l'infrastructure réseau des collèges en central (suppression des serveurs physiques/ établissements) avec 8 collèges réalisés sur 2022 dont le nouveau collège de Saint Donat sur l'Herbasse.

Plan informatique du Conseil Départemental 2,7 M€

L'investissement ressort à 1,8 M€ pour 0,9M€ en fonctionnement.

Le plan informatique correspond à l'achat des équipements et services informatiques nécessaires à la collectivité. L'acquisition de licences, logiciels, leur maintenance et mise à jour, l'abonnement à des hébergements ou services basés sur le cloud, l'acquisition de matériel et leur maintenance (portables, imprimantes, scanners, copieurs ...).

Petite enfance, enfance, parentalité



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	77,12 M€	83,80 M€
Dépenses d'Investissement	0,04 M€	- M€

*Hors budget

77,16 M€

+ 0,10 M€*

83,80 M€

+ 0,10 M€*

Aide Sociale à l'Enfance

Adoptée dans un contexte de crise sanitaire et sociale, la loi du 7 février 2022 s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'enfance. Elle vient apporter plusieurs améliorations sur les conditions de repérage, d'accueil et d'accompagnement des enfants. Elle vise à améliorer les conditions d'exercice des assistants familiaux et restructurer la formation initiale et continue de ces derniers pour mieux prendre en compte les évolutions du métier et les profils des enfants. Le lien avec la justice sur le parcours de l'enfant n'a pu qu'être renforcé.

Les principales évolutions de dépenses portent sur :

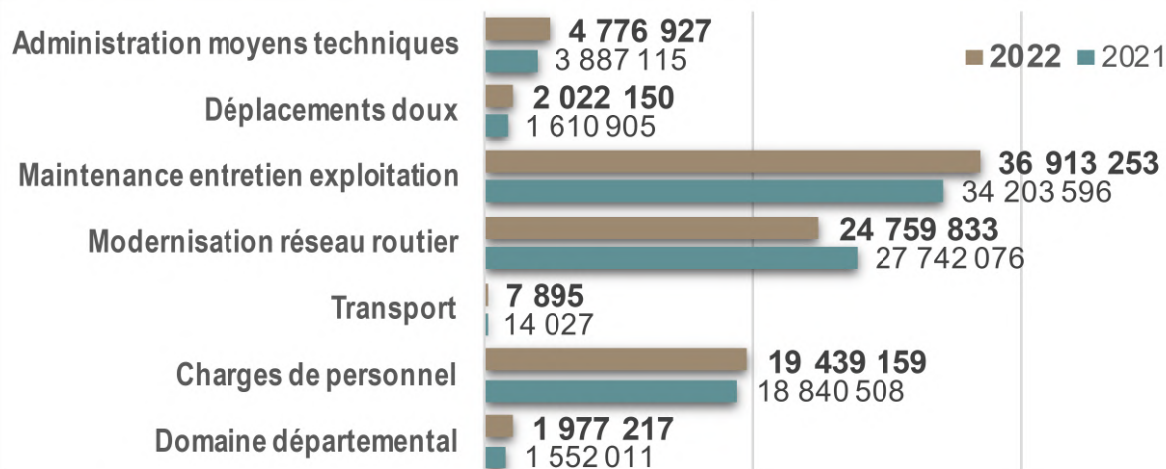
- Professionnaliser et renforcer l'accompagnement des assistants familiaux en activant un pool d'accueil d'urgence de 10 assistants familiaux accueillant 20 enfants et en créant un service des assistants familiaux composés de 4 responsables des assistants familiaux. L'application de la loi à partir de septembre 2022 est venu renforcer la profession en revalorisant et harmonisant les rémunérations. +290k€
- Développer 14 places en lieu de vie dédiées à la prise en charge spécifiques d'enfants présentant un handicap (La Piverdière, Les Andrans) et orienter 5 enfants en lieux de vie hors la Drôme + 626k€
- Créer 23 places de mesures à partir du domicile avec possibilité d'hébergement à compter du 1^{er} juin 2022 +264k€

- Développer et travailler en transversalité les séjours de rupture d'enfants confiés avec des situations complexes. +251k€
- Intégrer une unité mobile en psychiatrie portée par l'ARS +120k€
- Accompagner la Maison Départementale des Enfants (MDE) dans le cadre de sa hausse d'activité et de la revalorisation des rémunérations des métiers du social. + 740k€
- Renforcer le soutien apporté aux communes de Montélimar et Valence en prévention spécialisée. +60k€
- Poursuivre l'action recherche universitaire dans le cadre de l'ODPE +10k€
- Contractualiser des engagements réciproques avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024
- Acter un règlement départemental d'aide à l'investissement à destination des ESMS
- Soutenir les familles en aidant financièrement des bénéficiaires drômois +46k€
- Soutenir les ESMS sur la revalorisation salariale « Ségur » applicable à compter du 1^{er} avril 2022 et évolution du coût de la vie. +1,8 M€

Quelques chiffres

- 3 261 enfants pris en charge et accompagnés.
- 284 contrats jeunes majeurs.
- 1 566 mesures éducatives à partir du domicile.
- 202 mineurs non accompagnés.
- 4 328 aides financières allouées.

Routes et déplacements



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	28,60 M€	29,63 M€
Dépenses d'Investissement	59,25 M€	60,25 M€
*Hors budget	87,85 M€	89,88 M€
	+ 0,76 M€*	+ 0,84 M€*

L'année 2022 a vu la poursuite ou l'aboutissement de démarches engagées par la Direction des Déplacements telles que :

- la programmation pluriannuelle des investissements routiers sur RD, dans le cadre du SODeR (Schéma d'Orientation des Déplacements Routiers) et dans le respect de la PFI (Programmation Financière des Investissements) ;
- la démarche de redéfinition des politiques d'entretien et d'exploitation de la route ;
- le pilotage des dossiers liés aux déplacements et notamment les modes doux, et au développement durable, au plan de prévention du bruit dans l'environnement, à l'innovation routière ;
- la sécurisation du réseau routier, l'amélioration de l'accessibilité des territoires, la fluidification des trafics.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant s'élève à 60,25 M€ en 2022 (taux de consommation de 92,45%) soit 1 M€ de plus qu'en 2021.

L'année 2022 a été caractérisée par une forte augmentation du coût des matières premières notamment dans le BTP. Avec 21 M€ consacrés aux revêtements et grosses réparations aux chaussées (contre 18,5 M€ en 2021) et 20,5 M€ pour les opérations individualisées, le Département de la Drôme a maintenu son niveau très élevé d'investissement sur le réseau routier départemental.

La baisse de 3 M€ des dépenses consacrées à la modernisation du réseau par rapport à 2021 est due à un ré-étalement des échéanciers financiers des échangeurs sur l'A7 et de la déviation de Livron-Loriol.

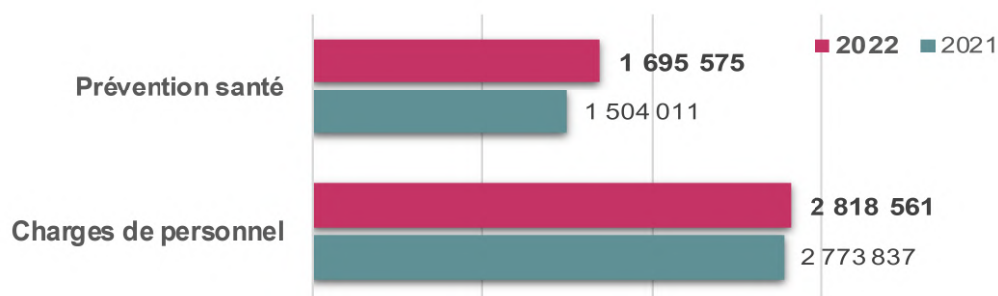
L'année 2022 a aussi été marquée par l'achèvement de la passerelle sur ViaRhôna à la Roche de Glun (Déplacements doux) et la construction du nouveau CTD de Die ainsi que de l'atelier (Domaine départemental). On note également en investissement une augmentation significative des dépenses en moyens techniques (Administration, moyens techniques) liée à la livraison de matériels de voirie commandés fin 2020 et début 2021 (+1,1 M€).

En fonctionnement, les dépenses en 2022 ont augmenté de 1 M€ par rapport à 2021. Cela est dû essentiellement à l'augmentation du point d'indice des agents intervenue au 1^{er} juillet 2022 et à l'augmentation significative du prix des fluides (carburant, fioul, gaz et électricité) et du coût des matières premières.

Actions phares de l'année 2022

- * Le démarrage de l'aménagement de la RD 111A entre futur giratoire avec RN7 et barrage de CHARMES à ETOILE ;
- * Le calibrage entre carrefour de Novezan et virage Pancalo sur la RD 538 ;
- * Le calibrage entre RD540 et rétablissement TGV - tronçon Sud ;
- * La remise en peinture du pont de SARRAS / ST VALLIER ;
- * La 1^{ère} tranche de la déviation de SUZE LA ROUSSE ;
- * La réparation de la galerie de SAINT MAY sur la RD 94.

Santé



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	4,25 M€	4,51 M€
Dépenses d'Investissement	0,03 M€	- M€
	4,28 M€	4,51 M€

Le secteur Santé couvre les missions exercées au titre :

- de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : favoriser la prévention en faveur des femmes enceintes, des jeunes enfants, et des familles - promouvoir le bon développement du jeune enfant - adapter l'offre de garde des jeunes enfants aux besoins des familles, - favoriser l'accès à l'offre de PMI en diversifiant ses modalités.
- de la Santé Publique : assurer une mission de prévention en matière de santé publique : dépistages, vaccinations, et prévenir les épidémies
- de la Redynamisation de l'offre de soins : favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premiers recours en Drôme.

Le CA 2022 est en augmentation de 12,7 % par rapport à 2021, soit + 191 564 €.

Cette évolution est due à de nouvelles dépenses au titre de la redynamisation de l'offre de soins, avec la création de deux nouveaux dispositifs : une bourse aux internes lors de leurs stages semestriels (50 000 €) et une aide au primo équipement des médecins s'installant en Drôme (50 000 €).

Sur le volet PMI, le Département finance les centres hospitaliers et le mouvement français pour le planning familial dans le cadre de sa mission de planification familiale. Le conventionnement est triennal, avec un taux d'évolution annuel de la dotation. Cette dépense représente 46 % du budget du CDR Prévention Santé.

Il en est de même pour le financement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) pour lequel le taux d'évolution de la dotation est fixé par l'Agence Régionale de Santé et s'impose au Département. Cette dépense représente 28,7 % du budget.

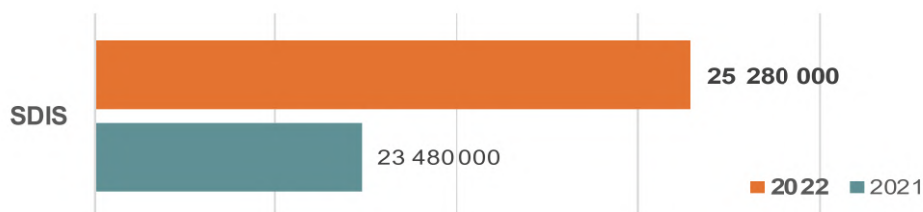
En 2022, le Département a également amplifié :

- * la mise en œuvre du plan d'actions autour de la prévention des addictions auprès des publics de PMI et de la Protection de l'Enfance dans le cadre de l'appel à projets de l'Assurance Maladie,
- * les ateliers collectifs en CMS autour du langage, de la psychomotricité, des jeux, et de l'alimentation,
- * le dispositif « places réservées en crèches » pour soutenir la parentalité.

Quelques chiffres clés

- 5 335 naissances en 2022 (+ 6,8% / 2021),
- 17 lieux de planification et d'éducation familiale, 2 antennes, 34 lieux de consultation de PMI,
- 6 000 visites à domiciles réalisées, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2021,
- Près de 3 000 assistantes maternelles en file active et 150 établissements d'accueil de jeunes enfants agréés par le Conseil départemental,
- 1 211 consultations médicales de sage-femme / médecin en centres de planification
- 10 034 enfants consultés par un médecin de PMI – dont 1 805 séances de consultations de nourrissons
- 5 500 enfants vus par les infirmières en bilan de santé en école maternelle
- 17 975 actes de puériculture
- 22 258 enfants vaccinés (BCG, Prévenar, ROR, Hépatite, DTP, Méningo)
- Une trentaine de cas de tuberculose en 2022
- Un solde de +40 médecins sur la période 2018-2021
- 34 étudiants logés en Maison des internes (Romans, Valence, Saint-Vallier)
- 25 généralistes drômois formés Maître de Stage Universitaire en 2022
- 2 maisons de santé financées pour 695K€
- Une vingtaine de collectivités accompagnées en ingénierie.

Sécurité



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	23,48 M€	25,28 M€
Dépenses d'Investissement	0,03 M€	- M€
	23,48 M€	25,28 M€

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) est en charge de la mise en œuvre d'une politique départementale de protection des biens et des personnes.

Le Département, principal financeur du SDIS, a revu fortement son niveau de contribution en fonctionnement en 2022, de 7,7 %, soit 1,8 M€.

D'une part, le SDIS, comme le Département, a dû intégrer les mesures nationales imposées (impact de la revalorisation du point d'indice, revalorisation du montant des indemnités versées aux sapeurs pompiers volontaires de 3,5%) et subi l'inflation sur les prix de l'énergie, carburant.

Dans ce cadre, la contribution du Département a été revalorisée de 600 K€ entre 2021 et 2022, afin de permettre au SDIS d'absorber ces charges et la hausse des frais de personnel, dont la poursuite du protocole d'accord visant le recrutement de 32 professionnels.

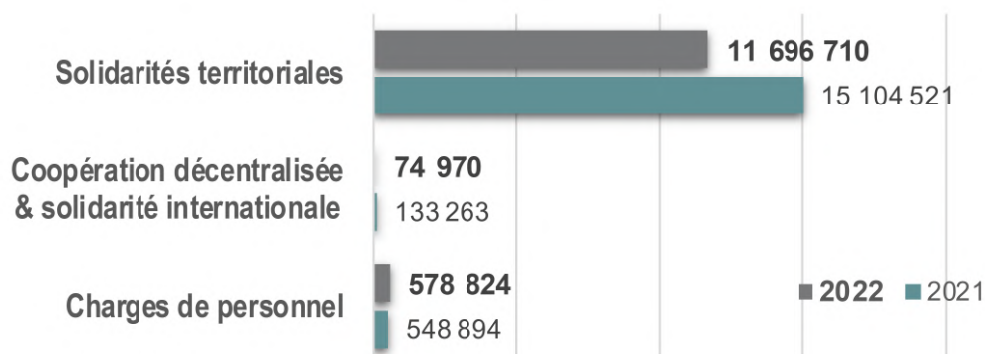
Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée d'une succession d'événements climatiques majeurs et imprévisibles, en particulier des incendies, qui ont nécessité une forte mobilisation des moyens humains et matériels, et ainsi mis à mal l'équilibre financier.

Pour faire face à ces imprévus, le Département a apporté une aide supplémentaire exceptionnelle de 1,2 M€.

L'activité opérationnelle a poursuivi sa progression avec un niveau d'intervention particulièrement élevé en 2022, avec 43 586 interventions (+3,4%) dont 74,1 % pour le secours à la personne. Les plus fortes progressions ont concerné les incendies (+20,9%) et +8,7 % pour les accidents de la circulation.

En investissement, le SDIS a poursuivi la mise en œuvre du schéma directeur immobilier (13 constructions neuves et 28 réhabilitations) ainsi que le lancement de nouveaux plans renouvellement de matériel (10 M€ en 3 ans, 2022-2024).

Soutien financier aux collectivités



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	3,08 M€	3,03 M€
Dépenses d'Investissement	12,70 M€	9,32 M€
Hors budget	15,78 M€ + 11,65 M€	12,35 M€ + 14,92 M€*

En investissement

Soutien financier aux Collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'investissement :

- **Solidarité territoriale** : soutien financier des projets pour les communes de moins de 1,3 M€ de Potentiel Financier et répartition d'une Dotation Forfaitaire Voirie pour les communes de moins de 5000 habitants.
- **Cohérence Territoriale** : financement des projets de plus de 80 000 € HT pour les communes et EPCI.
- **Grandes Villes** : Valence, Romans et Montélimar ont bénéficié globalement de 1 820 000 € de subventions départementales pour leurs projets d'investissement.
- **Fonds intempéries** : Le Département a poursuivi son accompagnement aux communes touchés par des événements climatiques intenses

Au total en 2022 : 919 dossiers ont été soutenus par le Département, pour 76 M€ de travaux et 25 M€ de subventions attribuées.

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, le Département a bonifié 40 projets pour un montant de 478 370 €.

En fonctionnement

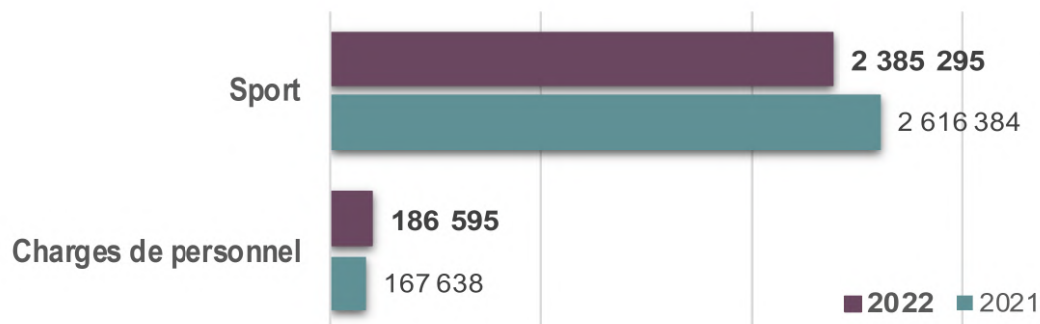
le Département de la Drôme continue d'accompagner les territoires d'expérimentation en sa qualité de membre statutaire des Parcs Naturels Régionaux du Vercors, et des Baronnies en Drôme Provençale. Le montant des participations s'élève globalement pour les deux Parcs à **531 389 €**.

Enfin, de soutenir les associations actives sur les territoires, le Département aide financièrement les manifestations locales. Ce sont **262** associations qui ont bénéficié d'une aide du Département en 2022, pour un montant total de subvention de 243 161 €.

Coopération décentralisée

Le Département et l'agglomération de Valence Romans lauréats au dispositif de coopération décentralisée de l'Agence France de Développement ont obtenu 800 000 €. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse abonde le plan de financement à hauteur de 103 000 €

Sport



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	2,69 M€	2,29 M€
Dépenses d'Investissement	0,09 M€	0,28 M€
	2,78 M€	2,57 M€

Sport Scolaire

- Soutien à 17 sections sportives de collèges et 51 associations Sportives de collèges. 180 000 € de soutien au sport scolaire.

Sport

- Accompagnement de 44 clubs de niveau national et 30 sportifs de haut niveau au sein du Club Drôme. 860 000 € au sport de haut niveau.
- 80 opérations de prêts aux organisateurs d'évènements.

Actions phares 2022

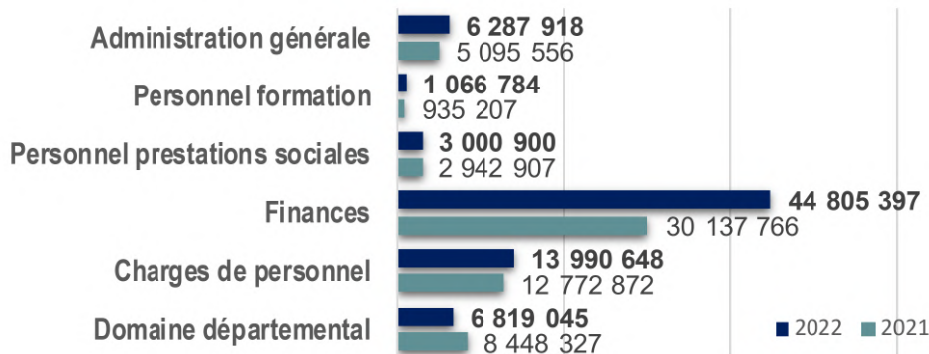
- Accompagnement et formation de 18 candidats « volontaires des Jeux ».
- Partenariat avec 4 Ambassadeurs « Drôme Terre de Jeux ».
- Organisation des 2^e Jeux des collégiens.
- Signature de la convention Département étape Relais de la Flamme.
- 245 000 € de budget spécifique « Terre de Jeux ».

Sport nature

Principales actions

- Lancement des travaux d'élaboration du nouveau schéma départemental des sports de nature
- Réalisation du « Guide des sports de nature en milieu scolaire dans la Drôme » pour favoriser l'usage des sports de nature comme outil transversal d'enseignement.
- 8 sites de pratique validés par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).
- Mise en application de la première charte de bonnes pratiques des professionnels encadrants en canyon, pour un meilleur équilibre entre activité sportive et protection de la biodiversité dans le cadre de l'animation de la CDESI
- 11 créations de « bons plans ».
- Développement de la plateforme outdoorvision pour une meilleure connaissance des lieux de pratique des usagers afin de mieux gérer les sites de sports de nature (Drôme = territoire test au niveau national)
- Concertation autour du déconventionnement des sites naturels d'escalade

Moyens généraux



(en M€)

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Fonctionnement	38,11 M€	56,97 M€
Dépenses d'Investissement	22,22 M€	19,00 M€
*Hors budget	60,33 M€	75,97 M€
		+ 0,01 M€*

Finances

Les 44,8 M€ de dépenses du secteur d'intervention « *finances* » relatifs à la politique Moyens généraux correspondent essentiellement à :

La gestion de la dette (*hors emprunt contracté pour l'acquisition de la forêt de Saou affecté à la politique Environnement*) 14,6 M€ qui comprend :

- le remboursement du capital de la dette 13,9 M€,
- ainsi que des charges d'intérêts et des frais financiers divers (*essentiellement des commissions de non utilisation*) pour un total de 0,7 M€.

Les autres postes dépenses qui rentrent dans cette politique sont :

- la mise en réserve des DMTO pour 19 M€,
- la réalisation de provisions pour 0,6 M€,
- la contribution à la péréquation horizontale pour 10,1 M€ (*fonds DMTO et CVAE*),
- ou encore les annulations de titres antérieurs ou les mises en non valeur de créances pour 0,7 M€

Le « domaine départemental » : les bâtiments

Le patrimoine du Département représente 260 sites distincts pour une surface d'environ 360 000 m².

L'augmentation importante des coûts de l'énergie en particulier du Gaz a pu être contenue sur le premier semestre 2022 grâce au marché en cours jusqu'au 30 juin 2022. Mais au second semestre, les prix du nouveau marché sont en très forte progression (+300%).

Pour l'électricité, le coût a augmenté depuis le 1^{er} Janvier 2022 de 80 % mais a pu être contenu dans le cadre du marché signé fin 2021, ce qui a permis de contenir les augmentations qui ont eu lieu sur l'ensemble de 2022.

Un Plan Sobriété a été décliné dans de nouveaux domaines pour limiter les consommations (Remplacement d'éclairage par des Leds, baisse de température dans les bâtiments, ...)

— ANALYSE DÉTAILLÉE —

Pour illustrer ces points, il vous est proposé de vous présenter successivement :

➡ Une analyse financière de l'exercice 2022

- Les grandes masses
- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- L'autofinancement / Épargne
- Les dépenses d'investissement
- Le financement de l'investissement
- La dette départementale

➡ Les onze ratios prévus par la Loi du 6 février 1992 et son Décret d'application du 27 mars 1993.

Ils sont également présentés en annexe du Compte Administratif

- Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant
- Produit de la fiscalité directe en euros par habitant
- Produit de la fiscalité directe en euros par habitant (recettes hors fiscalité reversée)
- Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant
- Dépenses brutes d'équipement en euros par habitant
- Encours de la dette en euros par habitant
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) en euros par habitant
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (en %)
- DRF + Remboursement de capital / RRF (en %)
- Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (en %)
- Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (en %)

Vous trouverez ci-après, en mouvements réels et d'ordre, la balance des réalisations par chapitre budgétaire. Pour une approche plus fine, l'analyse du Compte Administratif 2022 présentée dans les pages suivantes est basée uniquement sur les mouvements réels effectués en fonctionnement et investissement.

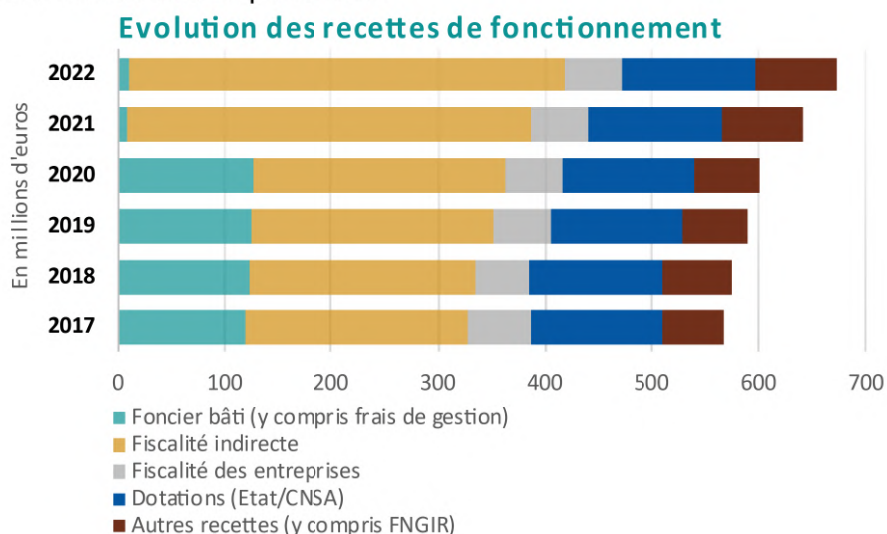
Chap.	Chapitre	Dépenses votés	Dépenses réalisés	% Mandaté	Recettes votés	Recettes réalisés	% Mandaté
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	83 160 319,56	83 160 319,56	100,0%	-	-	
020	Dépenses imprévues (dépenses)	1 000 000,00	-	0,0%	-	-	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (recettes)</i>	-	-		47 706 000,00	-	0,0%
024	Produit de cession des immobilisations	-	-		-	-	
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.investissement)</i>	32 590 000,00	32 594 724,41	100,0%	43 784 000,00	43 558 023,00	99,5%
041	<i>Opérations d'ordre patrimonial (à l'intérieur de la section d'investissement)</i>	2 590 000,00	1 229 198,40	47,5%	2 590 000,00	1 229 198,40	47,5%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 110 000,00	1 109 678,90	100,0%	126 158 143,32	125 811 981,20	99,7%
13	Subventions d'investissement	-	-		9 086 569,83	5 493 952,35	60,5%
16	Emprunts et dettes assimilées	30 207 500,00	29 257 874,03	96,9%	113 005 000,00	30 333 783,31	26,8%
20	Immobilisations incorporelles	4 705 107,12	1 734 969,43	36,9%	-	-	
204	Subventions d'équipement versées	52 700 361,83	30 387 801,10	57,7%	25 375,00	26 592,80	104,8%
21	Immobilisations corporelles	17 496 203,75	9 884 264,85	56,5%	-	12 364,17	
23	Immobilisations en cours	110 501 502,86	96 625 796,78	87,4%	322 331,85	396 850,08	123,1%
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-		-	-	
27	Autres immobilisations financières	163 263,25	1 500,00	0,9%	44 000,00	15 621,90	35,5%
28	Amortissements des immobilisations	-	-		-	-	
454	Oper. Rememb. Et d'aménagement Foncier	586 228,17	47 232,60	8,1%	-	43 247,80	
455	Oper. d'invest. sur établissements d'enseignement	2 950 202,44	1 289 170,91	43,7%	776 080,00	-	0,0%
458	Opérations sous mandats	9 719 311,02	2 578 335,25	26,5%	5 982 500,00	2 333 582,45	39,0%
	TOTAL INVESTISSEMENT	349 480 000,00	289 900 866,22	83,0%	349 480 000,00	209 255 197,46	59,9%
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-		19 574 922,00	19 574 922,00	100,0%
011	Charges à caractère général	46 172 735,30	33 862 068,80	73,3%	-	-	
012	Charges de personnel et frais assimilés	116 096 955,00	114 046 057,54	98,2%	-	-	
013	Atténuations de charges	-	-		2 978 660,00	2 573 531,06	86,4%
014	Atténuations de produits	14 354 674,09	12 704 599,40	88,5%	-	-	
015	Revenu minimum d'insertion	-	-		-	-	
016	APA	71 774 175,23	66 926 015,55	93,2%	26 508 276,00	23 296 078,44	87,9%
017	RSA - Section de fonctionnement	78 423 060,28	71 191 231,21	90,8%	1 000 000,00	702 246,06	70,2%
022	Dépenses imprévues (dépenses)	900 000,00	-	0,0%	-	-	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	47 706 000,00	-	0,0%	-	-	
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.fonctionnement)</i>	43 784 000,00	43 558 023,00	99,5%	32 590 000,00	32 594 724,41	100,0%
65	Autres charges de gestion courante	249 104 345,14	235 999 202,53	94,7%	-	-	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	345 839,00	226 759,10	65,6%	-	-	
66	Charges financières	1 575 800,00	687 565,79	43,6%	-	-	
67	Charges exceptionnelles	20 692 135,96	19 779 554,87	95,6%	-	-	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	660 280,00	590 250,00	89,4%	-	-	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-		4 662 839,00	4 545 209,63	97,5%
73	Impôts et taxes	-	-		376 627 865,00	408 182 098,91	108,4%
731	Impositions directes	-	-		75 914 727,00	76 950 600,00	101,4%
74	Dotations, subventions et participations	-	-		117 552 568,08	118 990 563,74	101,2%
75	Autres produits de gestion courante	-	-		25 808 898,44	27 347 169,22	106,0%
76	Produits financiers	-	-		100 000,00	529 676,10	529,7%
77	Produits exceptionnels	-	-		869 308,00	2 123 113,31	244,2%
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-		7 401 936,48	7 401 936,48	100,0%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	691 590 000,00	599 571 327,79	86,7%	691 590 000,00	724 811 869,36	104,8%
TOTAL GENERAL		1 041 070 000,00	889 472 194,01		1 041 070 000,00	934 067 066,82	

Le fonctionnement et ses ressources

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	641,1	672,6

En 2022, les recettes de fonctionnement s'établissent à 672,6 M€, soit + 4,9% compte tenu de l'essor de la fiscalité indirecte et particulièrement des droits de mutation qui constituent un des baromètres des recettes du Département.



Ce graphique montre la progression régulière et modérée des recettes de 2018 à 2020 : +1 % en 2018, +2,9 % en 2019 et +1,8 % en 2020, suivi d'une forte progression en 2021, +6,7 % et 2022 +4,9 %.

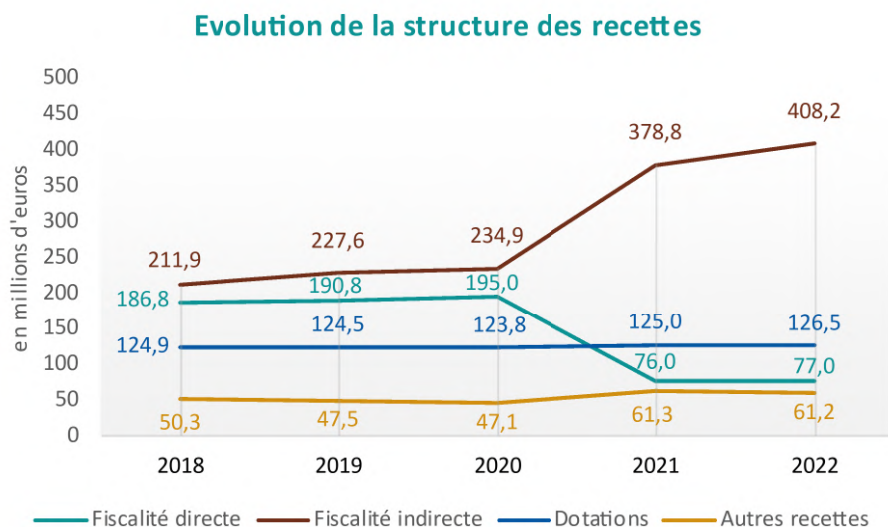
En 2022, les recettes poursuivent leur hausse avec +31,5 M€ par rapport à 2021.

Le Département enregistre une évolution supérieure à celle des départements de sa strate qui affiche, par habitant, une progression de 3,7 %.

La dynamique des recettes de fonctionnement en 2022 est due à la fiscalité indirecte dont la progression est imputable à la forte hausse de la fraction de TVA compensatoire de la TFB, DMTO qui atteignent un niveau historique de 114,3 M€, et dans une moindre mesure à l'évolution de la TICPE (+15,1%) et de la TSCA (+5,4 %).

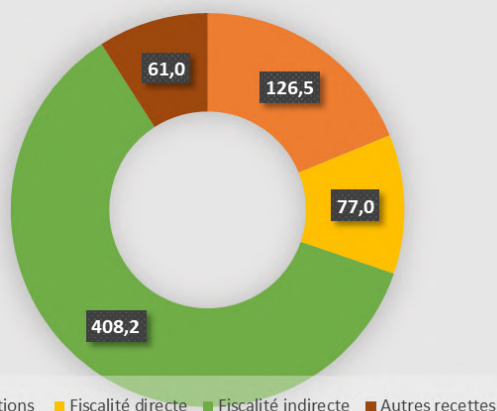
En revanche la fiscalité sur les entreprises et les dotations n'affichent aucun véritable dynamisme.

Au cours de ces dernières années, la structure des recettes de fonctionnement a été fortement modifiée par les réformes successives générant une prédominance de la fiscalité indirecte suite notamment à la réforme de la fiscalité directe de 2020 qui a remplacé la taxe foncière bâtie (fiscalité directe) par une fraction de TVA (fiscalité indirecte).



Désormais ce sont près de 50 % des recettes de fonctionnement (DMTO/ TVA/ CVAE et IFER) qui sont dépendants de la situation économique, sachant que les autres recettes (dotations, subventions et autres taxes) ne sont pas modulables en cas de crise majeure.

Structure des recettes de fonctionnement
2022 (M€)



La part de la fiscalité indirecte représente désormais 60,7 % (39,1 % en 2020 et 59,1 % en 2021) des recettes de fonctionnement au détriment de la fiscalité directe dont le poids ne représente plus que 11,4 % contre 32,5 % en 2020.

La part des dotations augmente très légèrement de 1,2 %. Elles ne bénéficient d'aucun dynamisme, et représentent désormais 18,8 % des recettes de la collectivité.

Le poids des « autres recettes » (hors fiscalité et dotations) se réduit à 9,1 % (9,6 % en 2021).

La Loi de Finances 2020 a prévu qu'en compensation de la taxe foncière, les départements perçoivent une fraction de la TVA nationale (sans pouvoir de taux).

Avec cette réforme, l'autonomie fiscale des départements n'existe plus. Le Département a perdu le seul lien fiscal direct qui lui restait avec le territoire : la taxe foncière étant une recette dynamique représentative du développement du territoire et de la croissance de la population.

• Les contributions directes

Fiscalité directe	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	76,0	77,0

En 2022, le **produit encaissé au titre des contributions directes** augmente très légèrement pour s'établir à **77 M€**. Elle se décompose comme suit :

➤ **Les frais de gestion de la taxe foncière** augmentent de 8,2 M€ à **9,9 M€ (+21,3%)**.

Les impôts sur les entreprises continuent d'enregistrer une contraction de 0,4 % (-1,6 % en 2021) et passent de 53,1 M€ à 52,9 M€ :

➤ **La CVAE** baisse de 35,3 M€ en 2021 à **34,8 M€ (-1,5 %)**, conséquence de la réduction de l'activité des entreprises lors des confinements.

➤ **Les IFER** progressent de 8,8 M€ à **9,1 M€ (+3,3 %)**. Le Département encaisse par habitant un montant d'IFER plus élevé que la moyenne nationale en raison du nombre d'établissements soumis à cet impôt plus important, notamment dans le secteur du nucléaire.

Le montant d'IFER lié aux centrales nucléaires et thermiques s'élève à 6 M€, 1,7 M€ pour le photovoltaïques et hydrauliques, 0,8 M€ pour les stations radioélectriques et 0,3 M€ pour l'éolien et 0,2 M€ pour les installations gazières, les transports d'hydrocarbures et de produits chimiques.

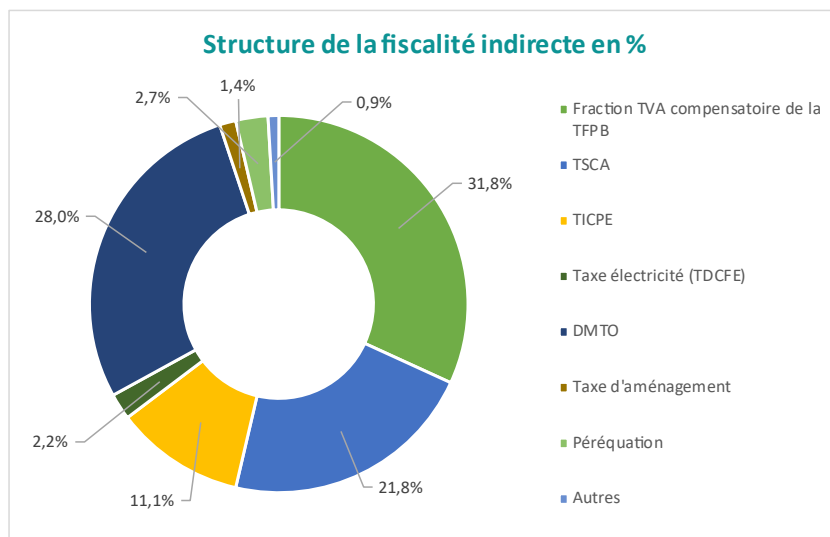
➤ Enfin, la **compensation de la CVAE** versée par la Région se maintient depuis 2019 à **9 M€** de même que le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) à **14 M€**.

Bien qu'en baisse depuis plusieurs années, le niveau des contributions directes reste nettement plus important dans la Drôme que dans les départements de sa strate, avec 148€/habitant en 2022 contre 90€/habitant pour la strate. Cet écart est essentiellement imputable au nucléaire.

• La fiscalité indirecte

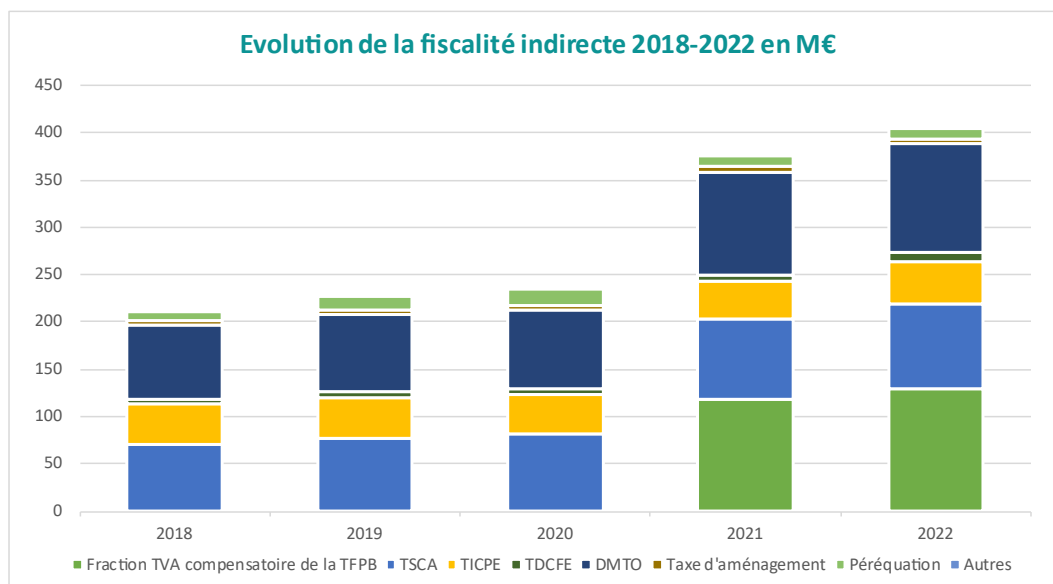
Fiscalité indirecte	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	378,8	408,2

La **fiscalité indirecte** représente **408,2 M€** (378,8 M€ en 2021) soit **+29,4 M€ (+7,7 %)**, et confirme sa place majeure dans le financement de la collectivité.

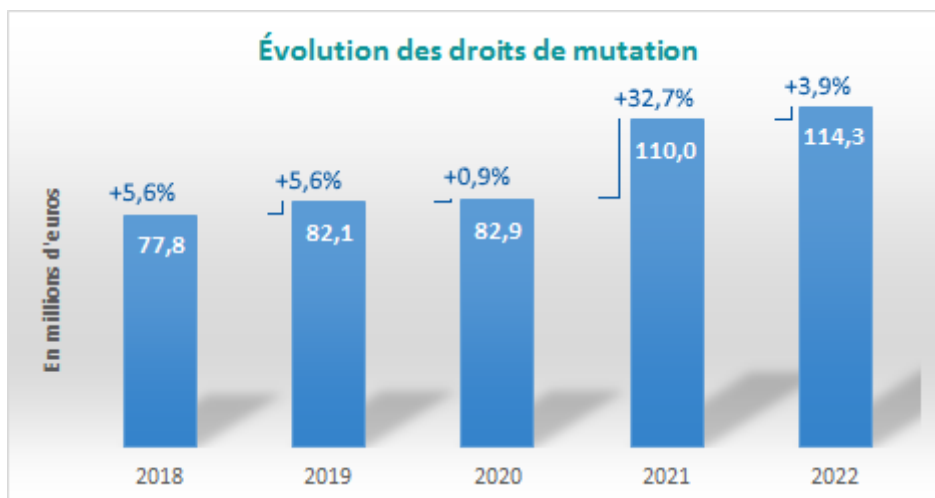


Le graphique ci-dessous montre une augmentation constante de la fiscalité indirecte de 2018 à 2022. En 2022, l'ensemble des postes sont essentiellement à la hausse à l'exception de la taxe d'aménagement :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), +3,9 %, +4,3 M€,
- La fraction de TVA en compensation de la TFPB, +9,6 %, +11,4 M€,
- La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE), +45,2 %, +2,8M€,
- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), +15,1 %, +5,9 M€,
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), + 5,4 %, +4,5 M€,
- Les recettes des fonds de péréquation, +8,1 %, +0,8 M€,
- La taxe d'aménagement, 5,7 M€, -7,7 %, -0,5 M€.



Les droits de mutation



> **Les droits de mutation** avec **114,3 M€** soit **+ 4,3 M€** (110 M€ en 2021) atteignent un nouveau point haut en 2022. Ces recettes sont cependant très volatiles et difficiles à prévoir puisque très dépendantes du contexte économique et social.

Au niveau national

Après une année 2020 en retrait, conséquence de la crise Covid, l'année 2021 a vu progresser les DMTO de manière exceptionnelle avec une hausse de + 24%.

L'année 2022 s'annonçait plus difficile voire en recul en raison notamment du retour à la hausse des taux d'intérêt. Finalement, les DMTO ont bien résisté avec une nouvelle augmentation de +3%, atteignant 16,7 Md€, soit près de 500 M€ supplémentaires.

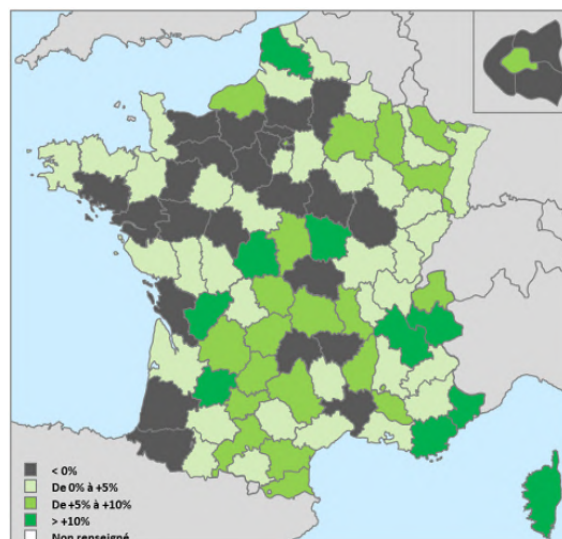
La dynamique 2021 du marché immobilier s'est en partie poursuivie en 2022, notamment au 1er semestre. Le nombre de transactions et le niveau des prix se sont maintenus à un haut niveau. Par la suite, la remontée des taux d'intérêt et un taux d'usure bas ont ralenti l'octroi de crédit et le marché immobilier. L'impact sur les droits de mutation s'est manifesté par des évolutions plus contrastées au 2nd semestre avec certains mois en baisse.

Des évolutions de DMTO plus contrastées selon les départements

Autre preuve d'une moindre dynamique en 2022, les DMTO fléchissent sur l'ensemble de l'année pour 28% des départements. Des reculs toutefois limités, qui ne vont en-deçà de -5% que pour 4 d'entre eux. A l'opposé, la dynamique se poursuit pour certains, puisque 11% des départements connaissent des croissances égales ou supérieures à +10%.

Source : les-droits-de-mutation-au-sommet-en-2022-avant-le-retournement - 19 janvier 2023 - Collectivités territoriales

Évolution 2022/2021 du produit des DMTO par département



Source : Calcul FNTP à partir des données du CGEDD

Pour le département de la Drôme

La dynamique a surtout été marquée au 1^{er} semestre avec +4,7 M€/2021 sur cette même période tandis que le second semestre enregistre une baisse de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les mois d'août et décembre ont montré quelques signes d'essoufflement, et ont suivi le ralentissement du marché immobilier en termes de vente et de prix.

Le taux de progression annuel enregistré de 3,9 % est légèrement supérieur à la progression de 3 % la moyenne nationale et est révélateur du bon niveau d'attractivité du territoire drômois.

Toutefois, le montant par habitant de DMTO perçu par le Département de la Drôme avec 224€/habitant reste en deçà de la moyenne de l'ensemble des départements qui ressort à 232€/habitant mais ressort légèrement supérieur à la moyenne de la strate (222€/habitant).

De même, le Département de la Drôme est moins tributaire de l'évolution des DMTO que les départements de sa strate puisqu'ils ne représentent que 17 % de ses recettes de fonctionnement contre 19,6 % pour les départements de sa strate.

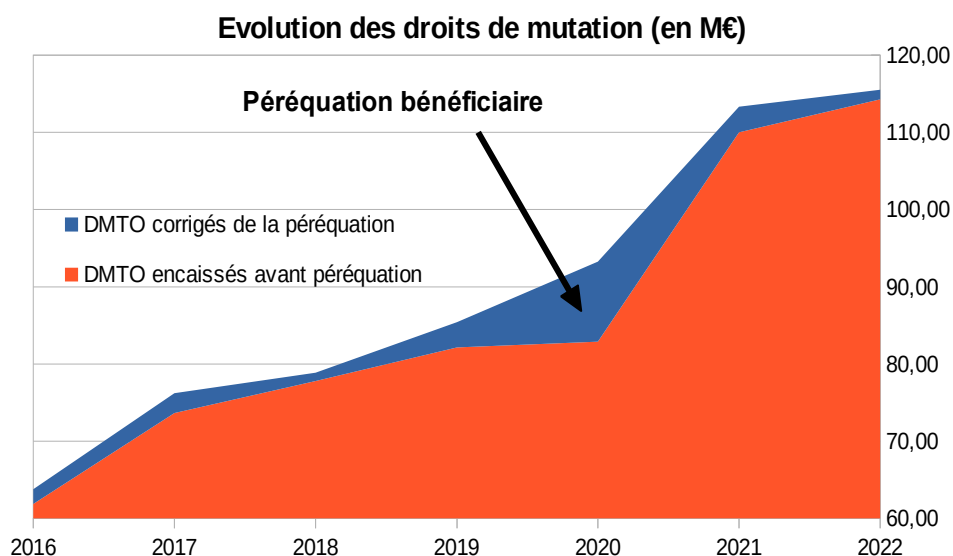
Les DMTO font l'objet d'une péréquation horizontale⁽¹⁾ : un fonds permet chaque année de réduire l'hétérogénéité départementale observée en termes de produit de DMTO par habitant et permet de réduire les inégalités territoriales.

En Drôme, la péréquation horizontale des DMTO reste encore positive en 2022. Le Département est toujours plus bénéficiaire (11,2 M€) que contributeur (10,0 M€). Toutefois, si le solde reste positif (1,2 M€), il est moins favorable qu'en 2021 (3,3 M€) et surtout qu'en 2020 (10,4 M€).

L'évolution nette des DMTO de la Drôme ressort à +1,9 %, soit en volume + 2,2 M€

Taxe sur les droits de mutation et de la publicité foncière	2018	2019	2020	2021	2022
DMTO perçue	77,80	82,12	82,89	110,01	114,29
Fonds de Péréquation (solde)	1,08	3,29	10,38	3,32	1,21
DMTO nette	78,88	85,42	93,27	113,34	115,50
Evolution DMTO nette (%)	3,48%	8,29%	9,20%	21,51%	1,91%

Depuis 2014, le Département a toujours été bénéficiaire de ces fonds, avec une année 2020 particulièrement favorable.



⁽¹⁾ Péréquation entre départements.

La fraction compensatoire de TVA enregistre une hausse de 9,6 % à 130,0M€.

Elle correspond au remplacement par l'État de la taxe foncière des Départements en 2021 par une fraction de la TVA nationale qui doit évoluer en fonction de l'évolution nationale de la TVA, donc de la consommation.

Les départements avaient fait part de leur inquiétude sur cette évolution, notamment par rapport à la taxe foncière dont la dynamique de revalorisation demeurait moins incertaine.

L'évolution de cette compensation est désormais soumise aux aléas de l'économie et sera sensible aux crises.

La hausse de 9,6 % (+20 M€) constatée en 2022 est une des rares conséquences positives de la hausse des prix pour le Département.

La TSCA à 89,0 M€ amplifie sa progression avec +8% (+4,4 % en 2021). Les parts de TSCA qui compensent une partie des transferts de compétences sont désormais de 37,5 M€ et la part relative à la suppression de la taxe professionnelle de 51,5 M€.

La taxe sur l'électricité s'accroît de 45 % à 9,1 M€.

La loi de finances 2021 supprime les taxations locales de consommation sur l'électricité en les intégrant progressivement à la TICFE (taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité).

En 2022 le Département a perçu une part de la TICFE calculé à partir du produit perçu en 2021 augmenté de 1,5 %, soit un montant de 6,4 M€. A ce montant s'ajoute les versements en retard relatif aux consommations d'électricité de 2021, soit 2,7 M€.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) connaît également une évolution positive +15 % à 45,2 M€. Elle finance certains transferts de compétences (*RMI puis RSA, et les transferts non couverts par la part départementale de la TSCA*).

La Taxe d'Aménagement, due pour les nouvelles constructions, enregistre une baisse importante de - 7,7 % pour s'établir à 5,7 M€. Cette recette faisant l'objet régulièrement de rattrapages, il est difficile d'analyser son évolution.

Depuis 2016, 75 % de cette taxe est affecté au financement des Espaces Naturels Sensibles et 25 % au financement du CAUE.

Le niveau de la taxe d'aménagement perçu en 2022 est légèrement supérieur à celui des départements de sa strate (9€/habitant).

• Les dotations de l'État

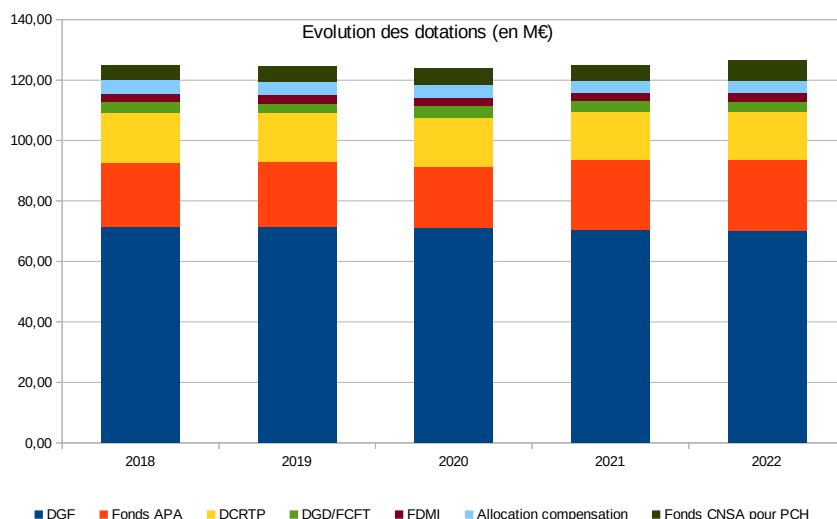
Dotations et participations	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	125,0	126,5

Les dotations (DGF, DGD, DCRTP, allocations compensatrices de l'État, FMDI et participations dont celles versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) progressent de 1,5 M€ essentiellement en raison de l'accroissement des versements du fonds CNSA pour la PCH qui augmente de 1,7 M€.

La plupart des dotations de l'État sont stables ou en léger recul : la DGF diminue de 0,3 M€ à 70,3 M€, la DGD régresse légèrement à 3,4 M€ (-0,7 M€) alors que les allocations compensatrices sont stables à 4,1 M€.

Le FMDI (Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion) affiche une baisse de 0,1 M€ à 2,7 M€.

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) qui est rentrée en 2017 dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe normée⁽¹⁾, reste stable à 16,1 M€.



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des dotations versées par l'État et les organismes nationaux (CNSA), il en ressort deux constantes :

- depuis 2017, le montant des dotations est relativement stable proche de 125 M€,
- le poids de leur composante est également similaire chaque année. Seuls les versements de la CNSA enregistrent une progression régulière depuis 2017.

La CNSA verse trois fonds au Département, pour l'APA, pour la PCH et la MDPH.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV ») génère des dépenses supplémentaires financées par trois nouveaux concours versés par la CNSA : le premier pour la revalorisation des droits pour l'APA, le second pour la coordination de la prévention de l'autonomie et le dernier au titre du forfait autonomie.

Les fonds de concours versés en 2022 par la CNSA est en légère progression (+1%) à 23,2 M€ (+0,2 M€). En revanche, les recettes versées par la CNSA pour la PCH sont en forte augmentation +33% et passent de 5,1 M€ à 6,7 M€.

⁽¹⁾ Depuis 1996, les relations financières entre l'État et ces Collectivités sont caractérisées par l'existence d'une "enveloppe normée". Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux Collectivités Territoriales. Elle permet à l'État d'ajuster le montant des dotations, notamment pour maîtriser ses dépenses.

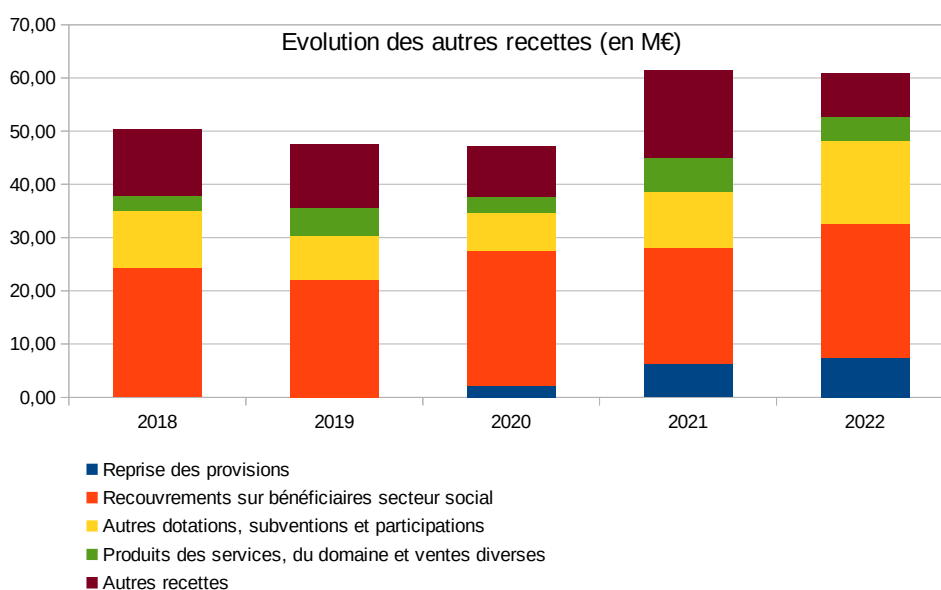
5/ Les autres recettes enregistrent des évolutions différenciées

Les recettes qui ne correspondent ni à des taxes, ni à des dotations sont importantes et nombreuses au sein du Département. Elles sont globalement stables en 2022 à 61,1 M€ mais connaissent des évolutions différenciées. Elles représentent 9 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement.

Les principaux postes sont analysés ci-après :

- Les recouvrements sur les bénéficiaires d'aides sociales (participations des familles, recouvrement sur succession, ...) s'élèvent à 25,2 M€, soit une progression de 15 % (+3,4 M€). Cette recette fluctue chaque année en fonction des différents process de récupération. Elle avait diminué de 14 % en 2021.
- Les encaissements du FSE sont quasi stables à 2,2M€ (+0,1 M€).
- Le fonds de restauration des collèges diminue de 0,5 M€, pour s'établir à 0,9 M€.
- Le remboursement de 2,8 M€ des charges de personnel mis à disposition de l'EPIC des Montagnes, de l'EPCC de Châteaux, et du GIP Autonomie.
- Les produits des cessions d'immobilisations ne s'élèvent plus qu'à 0,4 M€ après avoir représenté 8,2M€ en 2021 suite à la vente du pôle Ecotox à l'Institut Mérieux (7,6 M€).
- Les revenus des valeurs mobilières de placement (CNR, AREA, Crédit Agricole...) sont en hausse à 0,5 M€ (0,3 M€ en 2021).
- Les revenus des locations s'élèvent à 0,6 M€.
- Le FCTVA désormais attribué sur l'entretien des bâtiments et de la voirie reste à 0,3 M€.
- Les refacturations sont stables à 2,1 M€, notamment au Budget Annexe Matériel et signalisation pour l'achat et l'utilisation des véhicules réalisés sur le Budget principal.
- Les reprises de provisions augmentent encore en 2022, elles sont passées de 4,2 M€ en 2020 à 6,3 M€ en 2021 puis 7,4 M€ en 2022. Ces reprises concernent des provisions constituées pour :
 - 3,8 M€ en 2015 pour les IFER,
 - 1,7 M€ en 2021 pour le fonds de péréquation DMTO,
 - 1,5 M€ en 2021 pour le reversement du FCTVA,
 - 1,7 M€ pour les créances impayées,
 - 0,2 M€ pour des risques sur les indus (RM/RSA).

Le graphique ci-dessous montre la hausse de ce poste de recettes et fait ressortir leur forte progression depuis 2 ans..



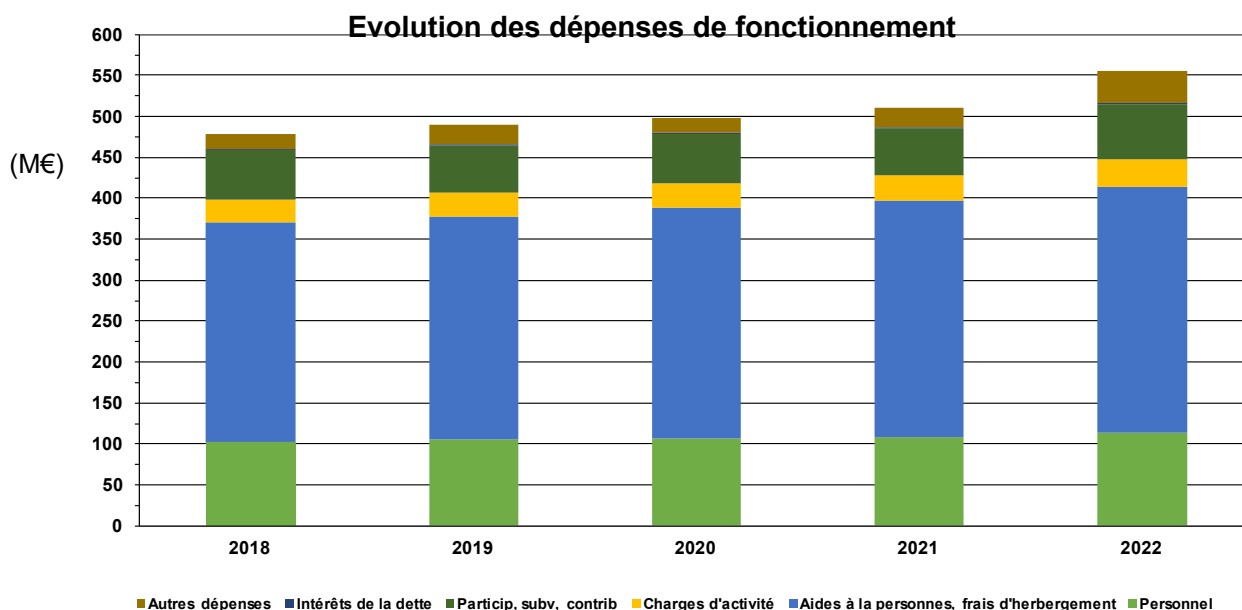
Les dépenses de fonctionnement

1/ Des dépenses qui s'accroissent

Dépenses de fonctionnement	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	510,7	556

Depuis plusieurs années la progression des dépenses de fonctionnement était maîtrisée de l'ordre de 2 % par an en moyenne. L'année 2022 se caractérise par une progression plus élevée +8,9 % avec comme principaux facteurs d'évolution, les éléments subis (inflation, augmentation du point d'indice, ...) et des éléments choisis (nombre de postes créés, mise en réserve des DMTO, ...).

En neutralisant la mise en réserve de 19 M€ des DMTO, la progression reste soutenue à 5,2 %.



La plupart des postes de dépenses enregistrent une évolution positive. Le taux de réalisation est de 92,7%, il est supérieur à celui enregistré en 2021 de 91,8%. La solidarité reste au cœur des dépenses de fonctionnement en représentant 68% de ces dépenses (personnel compris).

- Les dépenses de personnel (114 M€) augmentent de 4,8% compte tenu de la revalorisation du point d'indice, le GVT, les créations de postes, l'impact de la prime Ségur et le versement de deux CIA en 2022.
- Les frais d'hébergement (134,7 M€) progressent de 5,3%, avec +0,4% pour la Personnes âgées (29,8 M€), +6,8% pour les Adultes handicapés (54,8 M€) et +6,7% pour l'Enfance Famille (50,2 M€).
- Les AIS (160,4 M€) enregistrent une progression de 3,5%, avec une différenciation suivant l'aide : +8,1% pour l'APA (66,9 M€), +23,3% pour la PCH (29,1 M€), et une baisse de 7,4% pour le RSA (64,4 M€).
- Les participations à 5,8 M€ augmentent +2,2 M€ dont 1,7 M€ de primes Ségur pour l'Enfance Famille.
- Les contributions progressent de 4,7 M€ à 38,7 M€ en raison de l'accroissement de la contribution au Sdis (+1,8M€) à 25,3M€, les dotations versées aux collèges (+0,7 M€) à 9 M€ et au FULH (+1,7 M€) à 3,3 M€.
- Les subventions versées (15 M€) sont en recul (-4,5%) en conformité avec les crédits votés, particulièrement au secteur privé (-0,9 M€).
- Les charges d'activité à 33,9 M€ enregistrent un fort accroissement +12,4%, soit +3,7 M€. Le poste énergie (1,9 M€) progresse de 50% et le carburant de 35%. Le poste matériel et entretien de la voirie s'accroît de 0,9M€ et les dépenses liées aux transports d'handicapés de 0,4 M€.
- Les charges d'intérêt à 0,7 M€ baissent encore de 0,1 M€. L'encours de dette du Département est faiblement exposé à la hausse des taux.
- La contribution à la péréquation s'accroît et passe de 7,9 M€ à 10,1 M€.
- Mais ce sont surtout les charges exceptionnelles à 19,8 M€ (1,2 M€ en 2021) avec 19 M€ de mise en réserve des DMTO qui impactent la progression des dépenses de fonctionnement.

1/ Augmentation marquée de 4,8 % du secteur du social

La solidarité reste au cœur des dépenses de fonctionnement en représentant 68% de ces dépenses (personnel compris). Cette progression à 4,8 % s'explique principalement par la hausse des frais d'hébergement dans les secteurs de l'enfance et du handicap, et des dépenses liées à la PCH.

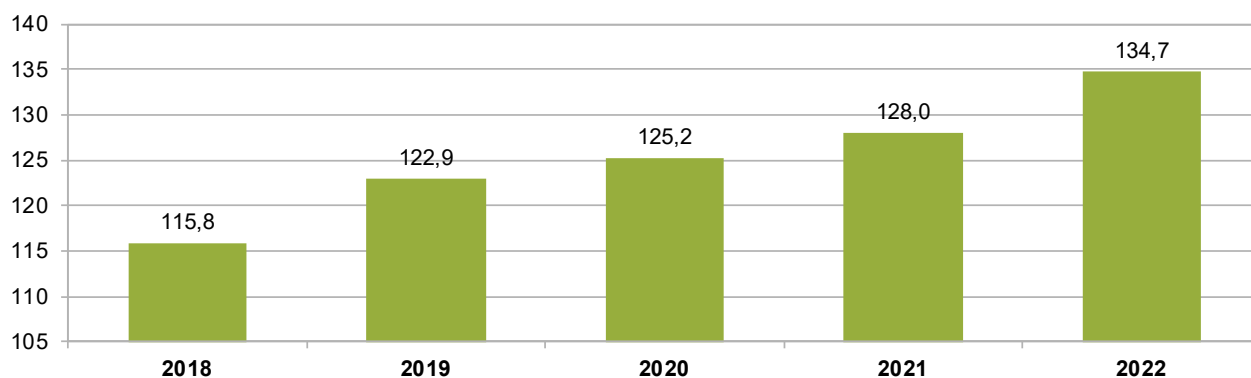
Dans le cadre de ce rapport, seuls les deux principaux postes de dépenses sont analysés, les frais d'hébergement et les aides individuelles.

Les frais d'hébergement	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	127,9	134,7

En 2022, le Département a consacré près de 135 M€ pour les frais d'hébergement dans le cadre de ses politiques pour l'Enfance, les Personnes handicapées ou les Personnes âgées.

Après deux années de moindre progression, une forte augmentation est enregistrée en 2022 de l'ordre de 5,3 %.

Evolution des frais d'hébergement en millions d'euros

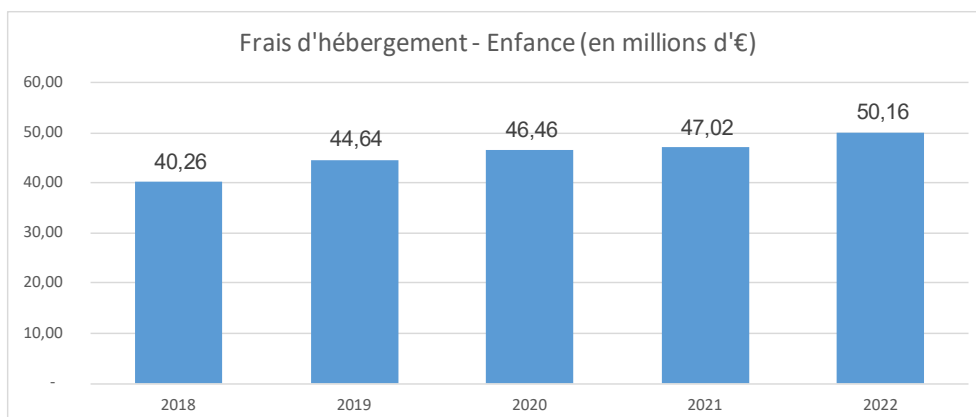


Frais d'hébergement secteur de l'Enfance

Dans le cadre de la protection de l'Enfance, l'essentiel de la dépense est consacré à l'accompagnement et à l'hébergement des enfants à protéger, dans la majorité des cas sur décisions des juges pour enfants.

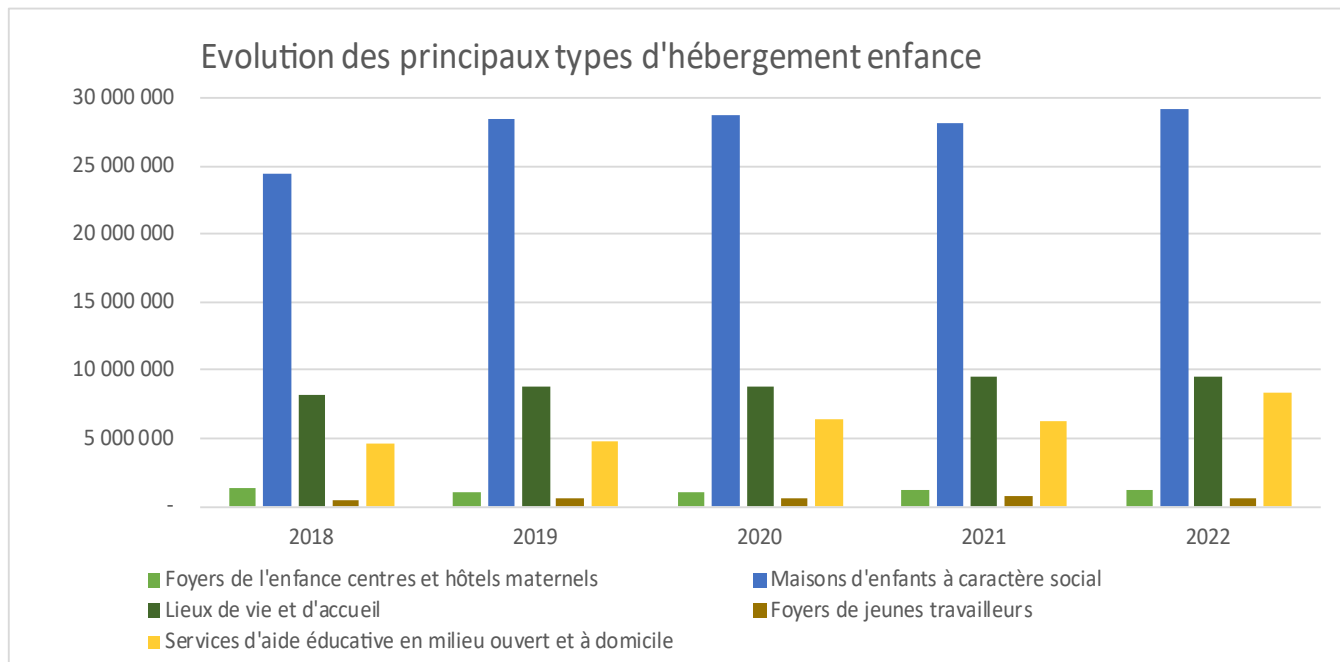
Pour le secteur de l'enfance, les frais d'hébergement globaux incluent également les frais de gestion des mesures d'accompagnement hors hébergement (accompagnement à domicile).

Après avoir constaté une augmentation contenue des dépenses d'hébergement de l'Enfance en 2020 (+4,1 %) et 2021 (+1,2 %), celles-ci repartent à la hausse en 2022 (+6,7 %). Il n'y a pas eu d'ouverture de nouvelles places en 2021 et 2022, mais cette hausse est liée essentiellement à des dépenses auprès d'établissements qui ne sont pas sous CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).



Les dépenses du budget de la Maison Départementale des Enfants sont comptabilisées en dehors des frais d'hébergement.

La MDE a en charge de l'accueil d'urgence des enfants, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève en 2022 à 5,1 M€ en hausse par rapport à 2021 (4,3 M€, +17%).



Au sein du Département, sont mis en place différents types de dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des enfants. Parmi ces dispositifs, divers modes d'hébergements sont comptabilisés mais également des mesures d'accompagnement visant à aider les enfants et familles, en maintenant les enfants au domicile familial.

Le graphique ci-dessus retrace l'évolution des coûts de chacun des principaux types d'hébergements et d'accompagnements.

Après une baisse des dépenses relatives aux Maisons d'Enfants à Caractère Social en 2021 (-2,1%) elles repartent à la hausse en 2022 (+3,7%). Les dépenses d'hébergement en lieux de vie et en foyer de l'enfance restent quasiment stables entre 2021 et 2022 (+0,4%).

Les dépenses de Foyers Jeunes Travailleurs diminuent de 14 % entre 2021 et 2022. Ils visent principalement les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Après un creux en mars 2022 (164), on constate une reprise progressive du nombre de MNA. En décembre 2022 (201), on ne retrouve pas encore le niveau de janvier 2021 (223).

La hausse la plus importante concerne les dépenses relatives aux services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile (+32,7 %).

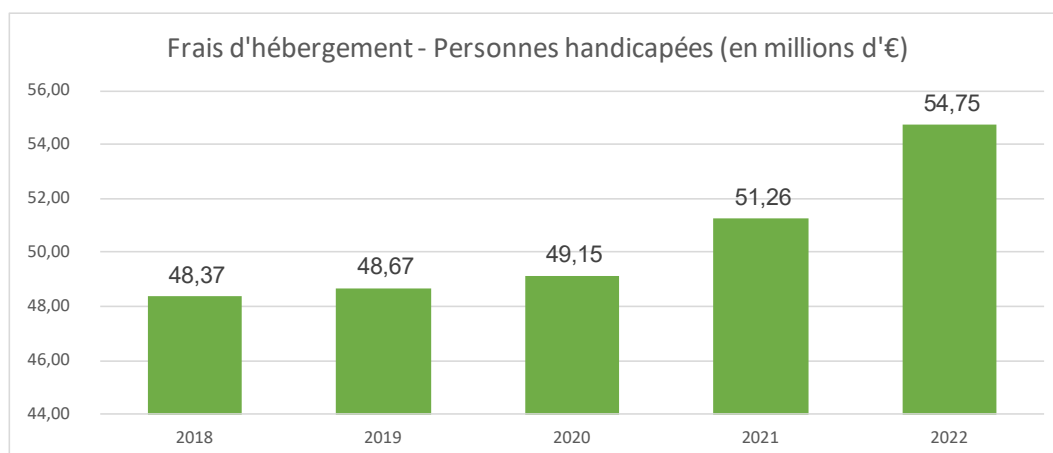
Frais d'hébergement pour les personnes handicapées

Les progressions des frais d'hébergement des exercices 2020 et 2021 sont affectées par le fonctionnement des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) limité en 2020 en raison de la pandémie.

Ceci explique sans doute la faible progression enregistrée en 2020 des frais d'hébergement (+1%) avec une plus faible rentrée de bénéficiaires et un rattrapage sur 2021.

En 2022, ce sont les revalorisations dues au Ségur qui affectent les frais d'hébergement. Le coût d'hébergement des personnes handicapées passe donc de 51,3 M€ en 2021 à 54,8 M€ en 2022 soit +6,8 %.

De même, l'allongement de l'espérance de vie des personnes vivant avec un handicap a des conséquences sur les frais d'hébergement sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'impact.

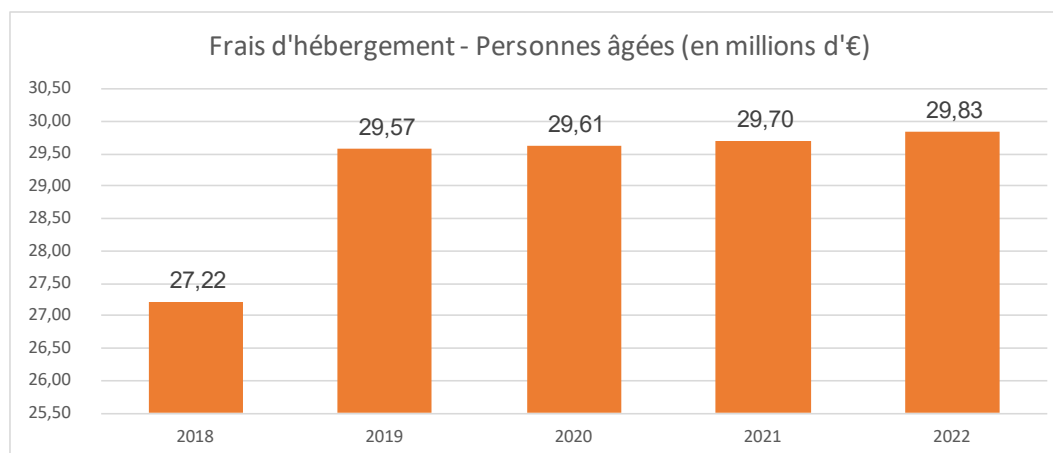


Frais d'hébergement pour les personnes âgées

De 2015 à 2019, la progression des frais d'hébergement pour les personnes âgées a été supérieure à 22 %, soit une progression moyenne de 4,5 % par an, progression difficilement maîtrisable en raison du vieillissement de la population drômoise qui nécessite d'accroître chaque année les capacités d'accueil des structures départementales.

On constate cependant depuis 2019 un ralentissement assez conséquent de la progression, avec une évolution de 0,1 % en 2020, 0,3 % en 2021 et 0,4 % en 2022.

En 2020, il s'agit plus d'un effet conjoncturel lié à une baisse des prises en charge des bénéficiaires à l'aide sociale. Même si on constate une hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA établissement (+1,8 % en 2021, +2,5 % en 2022), le coût de l'hébergement pour les personnes âgées est bien maîtrisé.



Les aides à la personne	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	160,8	165,4

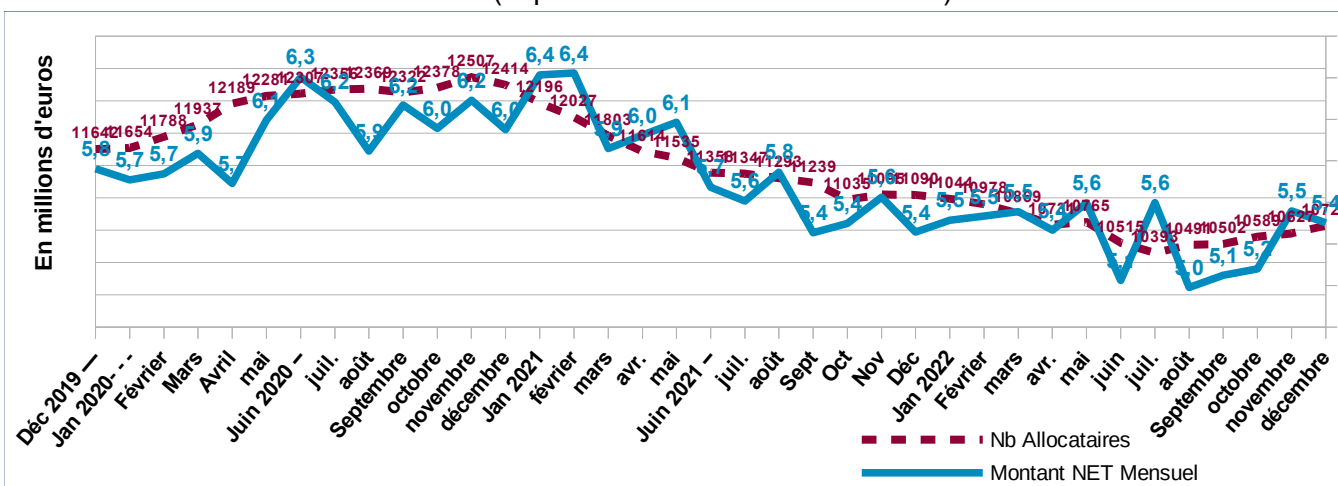
Les aides à la personne sont relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité : RSA, APA et PCH mais également à l'ACTP, aux aides aux collégiens, aux enfants dans le cadre de la prévention. Un focus sur les AIS est fait par la suite.

Les Allocations Individuelles de Solidarité 160,4 M€

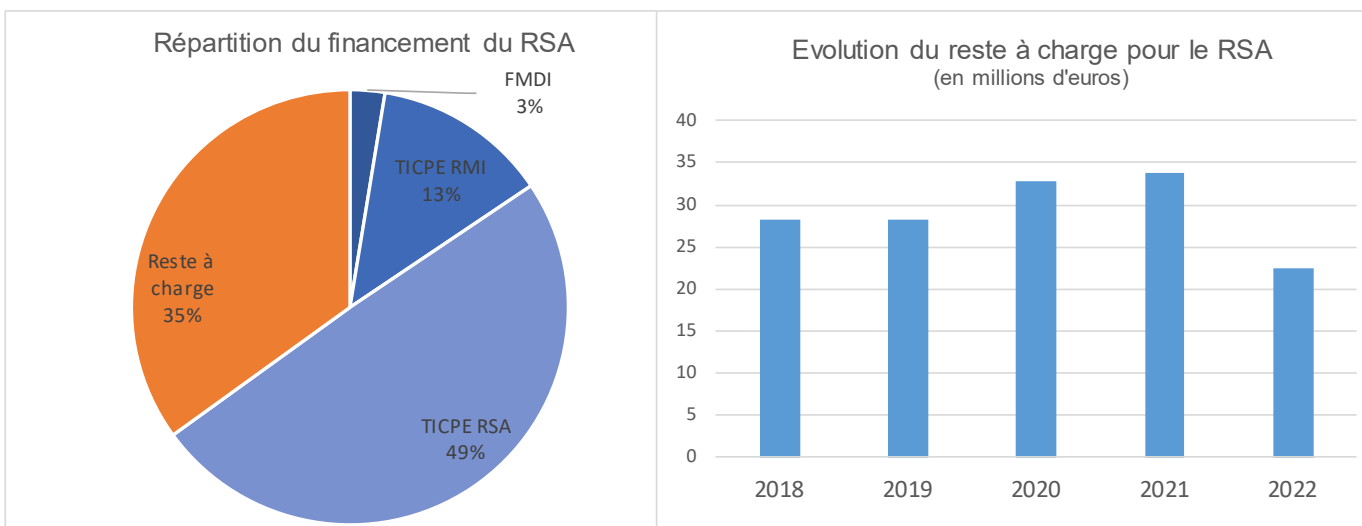
Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Après une forte hausse du nombre d'allocataires constatée en 2020, puis une décrue en 2021 liée à la reprise économique, la baisse s'est poursuivie sur tout le premier semestre 2022, pour se stabiliser, avec une légère hausse sur le dernier trimestre.

Le montant de RSA versé en 2022 s'élève à 64,4 M€ pour un montant de 69,5 M€ en 2021, soit une baisse de -7,4 %. Si le montant mensuel versé a été relativement stable sur le premier semestre (de l'ordre de 5,5 M€), les versements ont été historiquement bas entre juin et octobre (de l'ordre de 5,1 M€), pour remonter sur les derniers mois, avec l'impact de la revalorisation de 4 % au 1^{er} août 2022 décidée en raison de l'inflation (impact décalé avec effet rétroactif).



Pour le financement du RSA, les départements perçoivent la TICPE correspondant pour une part, au transfert du RMI (pour la Drôme montant inchangé depuis 2004 : 31,82 M€) et une seconde part, de TICPE suite à la généralisation du RSA (2,19 M€) ainsi que le FMDI pour les parts compensation et péréquation soit 1,78 M€, et un peu de TSCA lorsqu'il n'y a pas assez de TICPE.



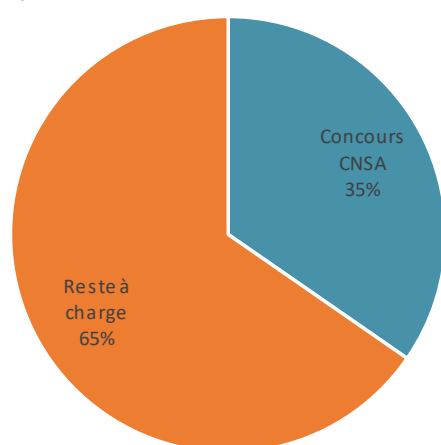
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

En Drôme, il y avait au 31 décembre 2022, 15 824 bénéficiaires de l'APA, soit une progression de 1% par rapport à 2021, se répartissant en 11 021 bénéficiaires pour l'APA à domicile, et 4 803 pour l'APA établissement.

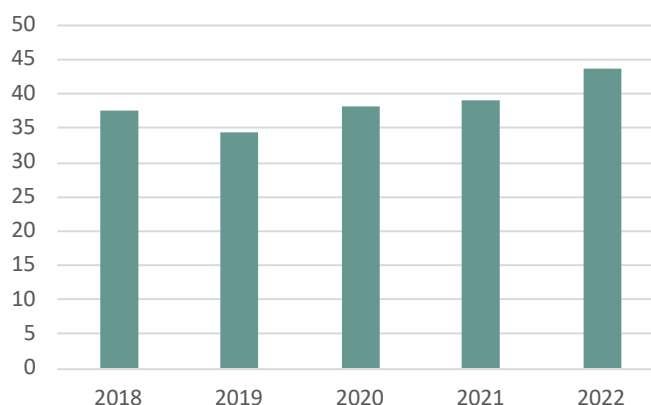
Le nombre de bénéficiaires en établissement a augmenté de 2,5 % et le nombre de bénéficiaires à domicile de 0,4 % par rapport à 2020. L'APA joue un rôle majeur pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, qui est la priorité de la politique départementale. De ce fait, les services d'aides à domicile sont aujourd'hui financés essentiellement par l'APA.

Pour financer cette allocation, le Département a perçu en 2022 une participation de la CNSA à hauteur de 23,18 M€ (+1 % par rapport à 2021) alors que la dépense s'est élevée à 66,93 M€ (+8%). Ainsi la charge pour la Collectivité s'élève à 43,75 M€. Cette charge nette est en hausse par rapport à 2021 (+4,78 M€ soit une augmentation de 12 %).

Répartition du financement de l'APA



Evolution du reste à charge pour l'APA
(en millions d'euros)

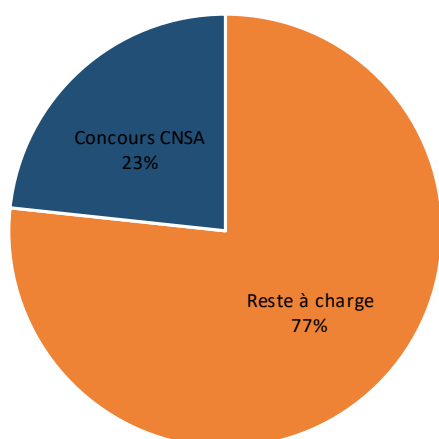


La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

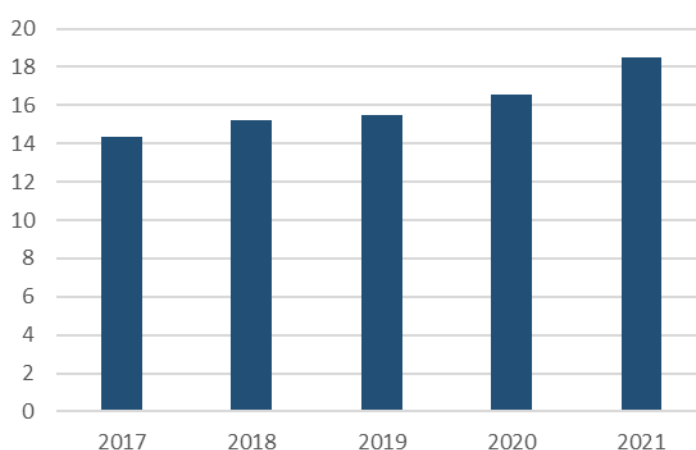
Comme pour l'APA, les départements bénéficient d'une participation de la CNSA pour financer la PCH, en 2022 il s'élève à 6,78 M€ (+33% par rapport à 2021).

La dépense brute de PCH s'élève à 29,11 M€ en 2022 (+23%) et se répartit en 3,53 M€ (+36%) pour 366 jeunes de moins de 20 ans (+19%) handicapés payés et 25,58 M€ (+22%) pour 3098 personnes handicapées payées de plus de 20 ans (+6%). Le reste à charge à financer pour la PCH s'élève à 22,32 M€ (+21%).

Répartition du financement de la PCH



Evolution du reste à charge pour la PCH
(en millions d'euros)



En 2014, afin d'aider les départements au financement des 3 Allocations Individuelles de Solidarité, le Gouvernement leur a transféré les frais de gestion qu'ils percevaient sur la taxe foncière des propriétés bâties, a créé un nouveau fonds de péréquation basé sur les DMTO intitulé « *fonds de solidarité départemental* » et laissé le choix aux départements de porter le taux au maximum jusqu'à 4,5 % au lieu des 3,8 % auparavant.

Ces recettes supplémentaires sont estimées pour 2022 à 28,25 M€ se décomposant, en 9,92 M€ pour les frais de gestion sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, 0,55 M€ pour le solde positif reconstitué du fonds de péréquation de solidarité départementale, et 17,78 M€ pour l'augmentation du taux des DMTO.

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allocations RMI / RSA - Dépenses	66,54	66,05	67,24	67,08	71,97	69,52	64,38
Reste à charge	29,45	27,03	28,27	28,17	32,75	33,73	22,53
APA - Dépenses	53,53	56,28	58,83	55,88	58,28	61,89	66,88
Reste à charge	36,30	36,30	37,70	34,29	38,27	38,95	43,70
PCH - Dépenses	17,02	18,77	19,90	20,40	21,82	23,58	29,11
Reste à charge	12,73	14,34	15,25	15,47	16,59	18,49	22,32
TOTAL DEPENSES	137,10	141,11	145,98	143,37	152,08	154,99	160,37
TOTAL RESTE A CHARGE (hors recettes globalisées)	78,47	77,68	81,22	77,92	87,60	91,17	88,55
Recettes globalisées	18,48	20,76	20,71	22,66	26,46	26,70	28,25
TOTAL RESTE A CHARGE	59,99	56,92	60,51	55,26	61,14	64,74	60,30

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en volume c'est l'APA qui est le plus « déficitaire » pour le Département avec un solde à sa charge de 43,7 M€, suivi de près par le RSA (22,53 M€) et la PCH avec 22,32 M€. Il convient de noter que le reste à charge pour le RSA a diminué entre 2021 et 2022 principalement grâce à une hausse des recettes de TICPE.

En revanche, en proportion, la PCH n'est financée par des transferts de l'État qu'à hauteur de 23 %, 35 % pour l'APA et 65 % pour le RSA.

Compte tenu des recettes globalisées (28,25 M€), le reste à charge pour l'ensemble des 3 AIS ressort à 60,3 M€, soit 55,2 %.

Les autres allocations

Elles s'élèvent globalement à 5,1 M€.

Concernant le handicap, subsiste encore l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) : le nombre de bénéficiaires diminue puisqu'il n'est plus que de 241 personnes (258 en 2021).

Le montant total consacré à cette allocation a été de 1,9 M€ comme en 2021.

Est également reversé à la MDPH, le versement de la CNSA perçu par le Département pour son fonctionnement, 0,3 M€ en 2022.

D'autres allocations concernent des aides à destination des familles et des enfants pour 1,7 M€ et des bourses versées pour 0,1 M€, ainsi que des secours d'urgence pour 0,7 M€.

2/ Des dépenses de personnel en progression

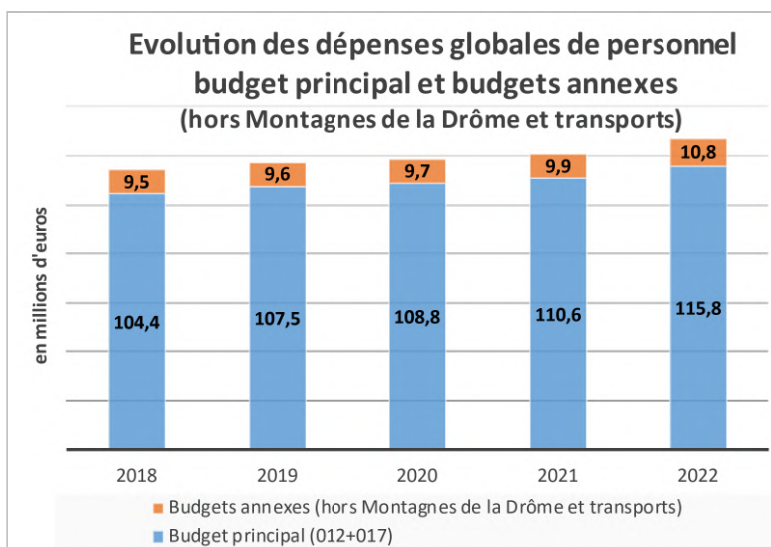
Dépenses de personnel (chapitre 012 et 017)	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	110,6	115,8

Les dépenses de personnel s'élèvent à 115,8 M€ en intégrant les dépenses du personnel chargé du RSA budgétisées à part sur le chapitre du RSA (017). Elles progressent de 4,7 % par rapport à 2021, leur évolution est supérieure à celle de 2021 (+1,7%).

Les dépenses de personnel représentent, en 2022, 21,7 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe à 22,7 % et la moyenne nationale à 21,8 %.

Cette augmentation s'explique essentiellement :

- Une évolution du nombre d'ETP pourvus en 2022, + 8 postes créés au budget principal au 31/12,
- Augmentation de 3,5% du point d'indice, 1,8 M€,
- Complément de traitement indiciaire Ségur payé 1 M€,
- Revalorisation suite à l'augmentation du Smic, 0,5 M€,
- Enfin, le GVT, un peu d'1 % en moyenne.



Pour la comparaison depuis 2017, les budgets annexes transports et « montagnes de la Drôme » ont été enlevés car le 1^{er} a été clôturé en 2018 et le second en 2019.

Les dépenses de personnel liées aux assistants familiaux 14,7 M€ sont en hausse de 2,1 %.

La mise en oeuvre également d'une politique de développement de l'apprentissage au sein des services a également concouru à l'augmentation mécanique de ces charges. Le nombre d'apprentis est passé de 35 fin 2021 à 64 fin 2022.

Données des ETP de Décembre 2021 et Décembre 2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE	BUDGET ANNEXE	TOTAL	TOTAL
Titulaires	1763	1747	177	161	1940	1908
Non Titulaires permanents	133	152	15	18	148	170
Total des agents sur poste	1897	1900	191	179	2088	2078
Remplaçants	86	88	7	3	93	91
Renforts	108	86	19	52	127	138
Total MTS	193	174	26	55	220	229
Apprentis	28	55	7	9	35	64
Contrats aidés	13	16			13	16
Vacataires	16	15		2	16	17
Total des agents autres	56	86	7	11	63	97
ASS FAM	297	291			297	291
Total général	2443	2451	224	245	2668	2695

Le nombre de poste créé en 2022 est de 52, toutefois tous ces postes sont loin d'être pourvus au 31/12 (45 postes vacants supplémentaires entre fin 2021 et fin 2022). Le tableau ci-dessus indique l'évolution au 31/12 du nombre d'agents rémunérés et du nombre d'ETP sur le budget principal et les budgets annexes MDE, LDA, Musée de la Résistance, Routes laboratoire, Routes Matériel et signalisation, Auberge des Dauphins.

Le nombre d'ETP de l'ensemble des budgets a progressé du 31/2021 au 31/12/2022 de 27 ETP, soit +8 sur le budget principal et +21 pour les budgets annexes.

• Les intérêts de la dette

Intérêts de la dette	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	0,82	0,69

Après plusieurs années de taux bas, même négatifs pour les taux courts, les collectivités locales ont progressivement vu leurs charges d'intérêts se réduire. L'année 2022 est marquée par un retour à la normalisation de la politique monétaire de la BCE avec une remontée progressive (+250 points de base) des taux pour lutter contre l'inflation.

Au niveau de l'ensemble des collectivités, l'année 2022 marque la fin de 10 années de baisses consécutives du taux moyen des encours de dette. Après le recul de 3,29% en 2011 à 1,72% en 2021, le taux moyen de la dette des collectivités locales inverse sa tendance en 2022 s'établissant à 2,01% au 31 décembre 2022 (source : Finance Active).

En revanche, cette remontée des taux n'a pas eu d'impact sur les frais financiers du Département, puisqu'ils diminuent de près de 16 % comme en 2021. Ils passent de 0,82 M€ à 0,69 M€.

Cette baisse de 0,13 M€ enregistrée par le Département s'explique par :

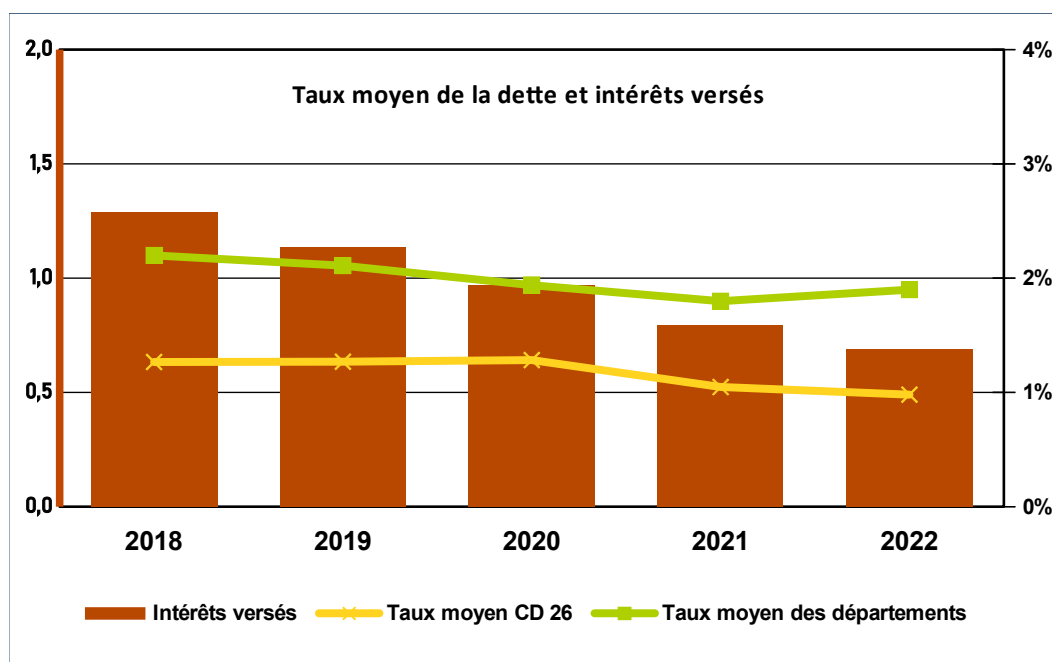
- le stock de dette du Département est peu sensible à l'évolution des taux, les taux fixes sont majoritaires (52%) et la part de dette variable est essentiellement composée d'emprunts « revolving » qui sont peu mobilisés en raison d'excédents de trésorerie permanents. La part des taux variable représente seulement 12,8 % des intérêts versés sur l'année.

- le léger ré-endettement du Département n'est intervenu qu'en fin d'année.

Le taux moyen de la dette du Département reste l'un des plus faibles des départements et continue de se réduire, il est passé de 1,3 % en 2020 à 1,1 % en 2021 puis 0,98 % en 2022, c'est la première fois que ce taux moyen passe en deçà de la barre des 1 %. Il ressort à 2 % en moyenne pour l'ensemble des départements en 2022.

Il représente une charge de 1,3 € par drômois, alors que pour les départements de la strate de la Drôme, ce ratio s'élève à 8 €/habitant en 2022, soit une charge 6 fois plus élevée que celle que porte les drômois.

La part des intérêts de la dette diminue régulièrement pour ne représenter en 2022 plus que 0,1 % des recettes de fonctionnement pour la Drôme et 0,7 % en moyenne pour les départements de sa strate.



4/ Les autres dépenses croissent de façon différenciée

Autres dépenses	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)
	106,6	134,3

Hors dépenses de personnel, sociales et charges d'intérêts, les autres dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de 27,7 M€ pour s'établir à 134,3 M€.

Une partie importante de cette progression s'explique par la mise en réserve du surplus de DMTO de 19 M€ en 2022.

Les autres principaux postes de dépenses sont, en règle général, en augmentation avec quelques exceptions :

- Les charges d'activité enregistrent un fort accroissement +12,4%, soit +3,7 M€ à 33,8 M€.

Au cours de l'année, les achats de biens et les prestations de service ont connu des évolutions similaires avec des accroissements de respectivement de 18 % et 12 %.

Les achats de biens de la collectivité augmentent de 0,8 M€ en 2022 à 4,9 M€. La hausse du prix des énergies explique principalement cette croissance.

Ainsi, les fluides (*eau, énergie, combustibles et carburants*) s'établissent à 2,2 M€, en hausse de 0,7 M€ avec en particulier la progression de l'électricité de 50 % soit près de 0,6 M€ du poste électricité et de 35 % du carburant.

En revanche, les fournitures de voirie qui avaient crû en 2021, sont en recul sur l'année de 0,2 M€ pour atteindre 1 M€.

Concernant les prestations de services, elles sont en progression de 3 M€ et atteignent 28,7 M€. Certains postes enregistrent des hausses marquées en 2022, essentiellement imputables à la hausse des prix, comme les locations mobilières 6,9 M€ (+0,3 M€) ou les transports scolaires d'enfants handicapés 2,9 M€ (+0,4 M€).

Les autres postes connaissent des évolutions positives mais moins marquées comme l'entretien de la voirie 1,8 M€ (+0,1 M€), les assurances multirisques (+0,2 M€), les études et recherches (+0,4 M€), les maintenances 1,1 M€ (+0,1 M€), les frais de formations 1 M€ (+0,1 M€) ou les frais de déplacements 1,1 M€ (+0,1 M€).

Les frais de nettoyage des locaux sont stables à 1,3 M€.

- Les participations versées (5,8 M€) croissent de +2,2 M€, dont 1,7 M€ sont imputables à la prime Ségur versée pour les établissements relevant de l'Enfance Famille.

- La contribution au Sdis de 25,3 M€ augmente de +1,8 M€ et les dotations aux collèges à 9 M€ progressent également de 0,8 M€.

- et les subventions versées (15 M€) sont en recul de 0,7 M€ dont -0,5 M€ pour la politique Sport. La subvention de fonctionnement pour l'EPCC des Châteaux s'est élevée à 1,9 M€, et pour l'EPIC des Montagnes à 1,6 M€.

- Les subventions d'équilibre pour les Budgets Annexes, connaissent une évolution différenciée, +17 % à 5,1 M€ pour la Maison Départementale des Enfants (+0,7 M€), et stable à 0,1 M€ pour le Musée de la Résistance à Vassieux.

Le Département a constitué pour 0,6 M€ de provisions en 2022, en recul par rapport à 2021 (4,6 M€)

2 provisions ont été constituées :

- provisions restes à recouvrer Indus RSA 2018 pour 0,38 M€,
- provision 2022 CET (0,22 M€)

L'épargne

L'ÉPARGNE DE GESTION

à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (*hors provisions, mouvements financiers et exceptionnels*).

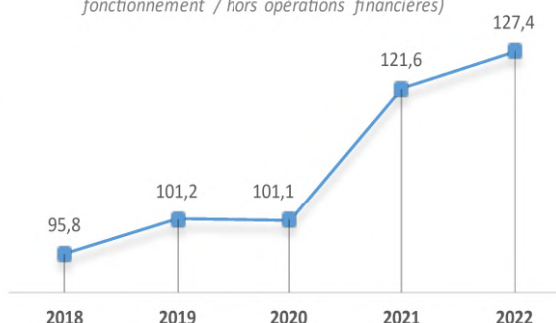
L'épargne de gestion est révélatrice de la maîtrise du fonctionnement courant du Département. Il neutralise les recettes « extra » ordinaires de la collectivité. Son évolution traduit le niveau de ressources disponible une fois le coût des services publics financés.

Après avoir enregistré en 2021 une forte progression (+20%), l'épargne de gestion connaît une évolution plus modérée en 2022 avec +4,8 % pour s'établir à 127,4 M€.

Des épargnes, c'est celle qui donne la meilleure image financière de la collectivité, car elle n'intègre pas deux éléments qui faussent l'analyse, à savoir la mise en réserve de DMTO (19 M€) et les reprises de provisions (7,4 M€).

Elle affiche une progression de 5,8 M€ avec des recettes de gestion courante qui augmentent de 37 M€ tandis que les dépenses de gestion courante s'accroissent de 31,2 M€.

Évolution de l'épargne de gestion en M€
(recettes de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement / hors opérations financières)



Elle représente 19,6 % des recettes de fonctionnement, proche de la moyenne des départements de sa strate (19,5%) et 17,8 % pour l'ensemble des départements. Ce ratio est élevé pour l'ensemble des départements et est révélateur de la nette amélioration de la situation financière des départements depuis 2 ans.

L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il est révélateur du degré de solvabilité de la collectivité et de sa capacité à se désendetter.

Elle sert à financer, en priorité, le remboursement du capital de la dette, les dépenses qui n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité (comme les subventions d'investissement versées) puis les autres dépenses d'investissement.

L'épargne brute du Département s'élève en 2022 à 116,6 M€, en diminution de 10,6 % et -13,8 M€ par rapport à 2021. Cette baisse est essentiellement liée à la mise en réserve des DMTO. alors que structurellement l'épargne brute de la collectivité est orientée à la hausse.

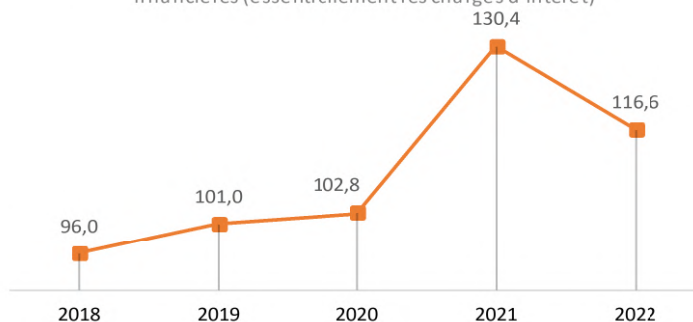
Pour le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), le seuil d'alerte est estimé entre 7 et 8 %.

Le taux d'épargne brute pour la Drôme se situe à **17,3 %** (19,5 % en 2021), inférieur au ratio de sa strate qui ressort à 17,7% et supérieur à la moyenne des départements de 16,8 %.

A noter que sans la mise en réserve, le taux ressortirait à 20,2 %, soit un niveau supérieur à celui de la strate.

Évolution de l'épargne brute en M€

(Solde des opérations de fonctionnement, dont les opérations financières (essentiellement les charges d'intérêt))



L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette mesure la part d'épargne affectée au financement des dépenses d'équipement après le remboursement annuel du capital de la dette pour emprunts.

Elle est donc révélatrice de la capacité de la collectivité à financer par des ressources définitives sa politique d'investissement.

Une épargne nette positive indique que le Département fait face à ses charges courantes de gestion et au remboursement de la dette sur ses fonds propres, tout en dégagant un autofinancement pour ses dépenses d'investissement.

Évolution de l'épargne nette en M€

(épargne dégagée après paiement
des dépenses de fonctionnement et du capital de la dette)



La contraction en 2022 de l'épargne nette découle de :

- la diminution de l'épargne brute (-13,8 M€),
- amortie par une légère baisse du remboursement du capital de la dette (-1,6 M€).

Le remboursement de capital 2022 s'élève à 13,9 M€ contre 15,5 M€ en 2021.

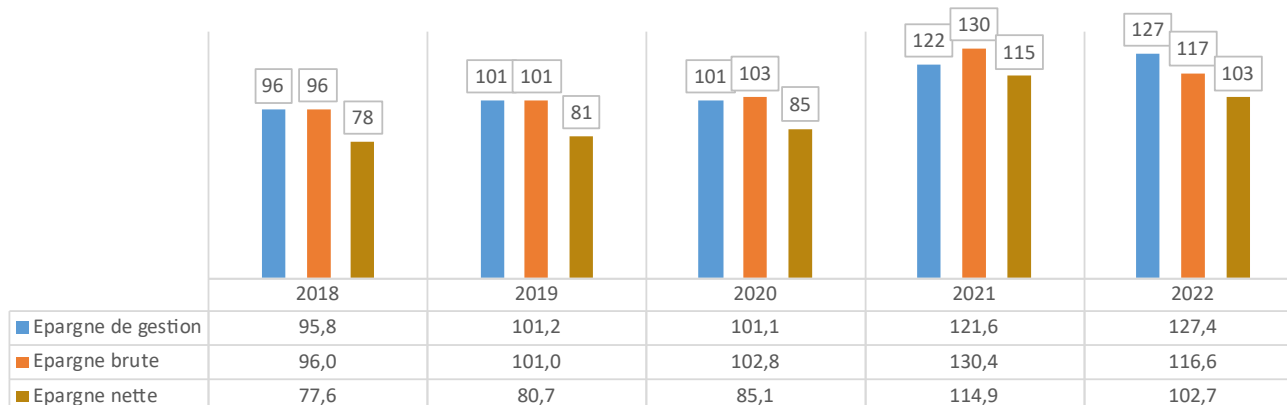
L'autofinancement net avec 102,7 M€ reste la principale source de financement des investissements. Elle représente 71,5 %.

Pour les départements de sa strate, l'épargne nette finance un peu moins de 60 % des investissements.

Le taux d'épargne net de la Drôme progresse et ressort à 15,3 %, plus élevé que celui des départements de sa strate (13,3 %) ou du niveau national (12,1 %).

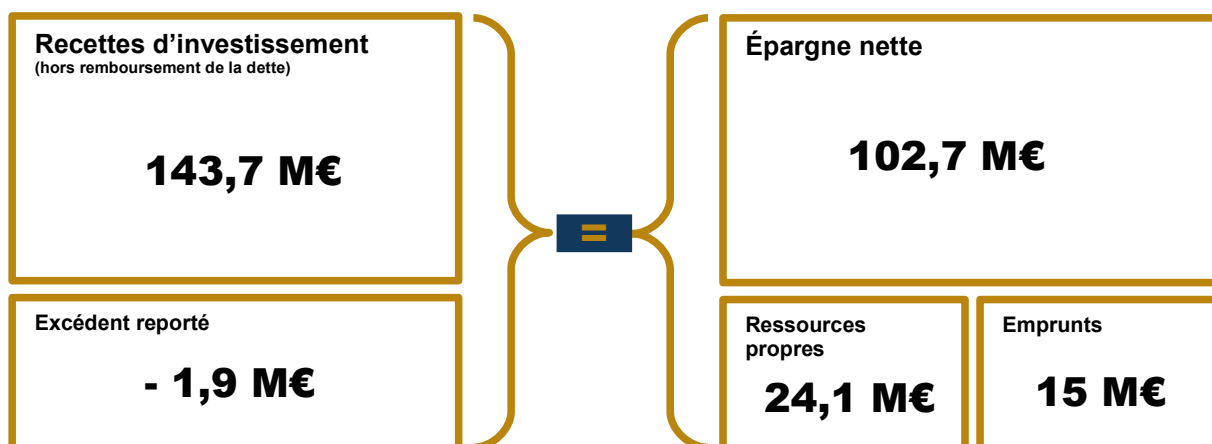
Le bon niveau d'épargne nette du Département, notamment par rapport aux autres collectivités, s'explique par le montant d'amortissement du capital moins élevé dans la Drôme que dans les autres départements en raison de son faible niveau d'endettement.

Evolution des épargnes 2018 - 2022 en Drôme



L'investissement et son financement

Pour le financement de ses investissements, le Département a disposé de **102,7 M€ d'épargne nette** (114,9 M€ en 2021) et 15 M€ d'emprunts auxquels **s'ajoutent 24,1 M€ de recettes propres** réalisées sur l'exercice.



Les recettes d'investissement

• Les recettes réelles d'investissement (hors emprunts)

D'un montant de **24,1 M€**, elles sont composées pour l'essentiel :

- **du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 15,8 M€** (13,7 M€ en 2021). Calculée sur les dépenses d'équipement direct de l'année précédente. Cette recette connaît chaque année une progression proche de celle des dépenses équipements direct réalisées par le Département.
- **de dotations** en provenance de l'État : **2,4 M€** (DGE/DSID, DDEC et amendes « radars »).
- de subventions d'investissement : 3,1 M€ (3,2 M€ en 2021).
- et autres : 2,8 M€ (4,6 M€ en 2021) dont 2,4 M€ au titre d'opérations pour compte de tiers et mandats.

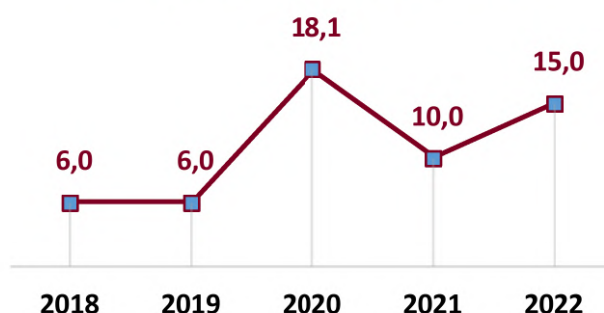
Le poids des ressources propres dans le financement de l'investissement reste faible, de l'ordre de 17 %. Ce ratio est inférieur à celui de l'ensemble des départements. En effet bien que le Département perçoive plus de FCTVA en raison de son haut niveau d'investissement, les autres départements reçoivent en moyenne deux fois plus de subventions d'investissement.

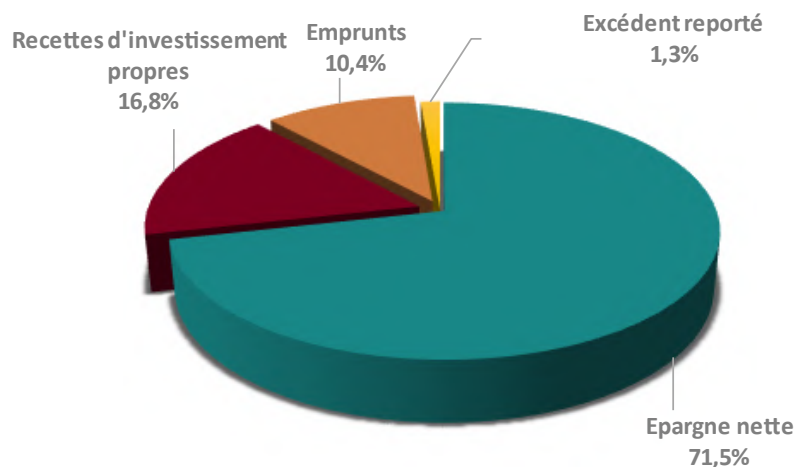
• Les emprunts : 15 M€ (10 M€ en 2021)

Pour **financer** l'augmentation de **ses dépenses d'investissement**, le **Département** a dû solliciter sa dette à hauteur de 15 M€, soit un montant supérieur à celui de 2021 (10 M€).

Le poids de l'emprunt dans le financement de l'investissement reste particulièrement faible, 10,4 %.

Emprunts mobilisés en M€





Le poids de l'épargne dans le financement de l'investissement reste en 2022 très largement majoritaire avec 71,5 %, en léger recul par rapport à 2021 (76,8%).

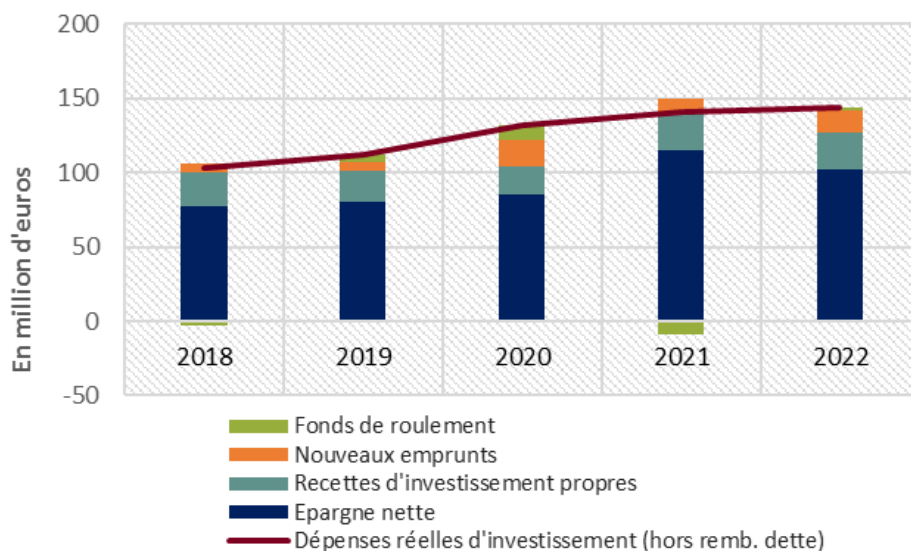
Il reste plus élevé que celui des départements de sa strate, de l'ordre de 69 %.

De même, en 2022, le poids de l'emprunt pour le financement de l'investissement est plus élevé en Drôme avec 10,4 % que pour les autres départements de sa strate 9 %.

C'est le poids des recettes propres qui est plus élevé dans les départements de sa strate avec 22 % en raison d'un niveau de subventionnement reçu plus important.

Le Département a également légèrement puisé dans ses excédents pour financer ses investissements à hauteur de 1,9 M€.

Mode de financement des investissements



Dans le graphique ci-contre, il est possible de constater que le financement des investissements dépend depuis 2018 très largement de l'autofinancement et dans une moindre mesure des autres recettes. C'est le poids de l'emprunt qui fluctue le plus, car il sert de le plus souvent avec l'excédent reporté de variable d'ajustement.

Les dépenses d'investissement

Des dépenses d'investissement qui maintiennent leur hausse

	2021 (M€)	2022 (M€)
hors dette	141,1	143,7
avec remboursement du capital de la dette	156,6	157,6

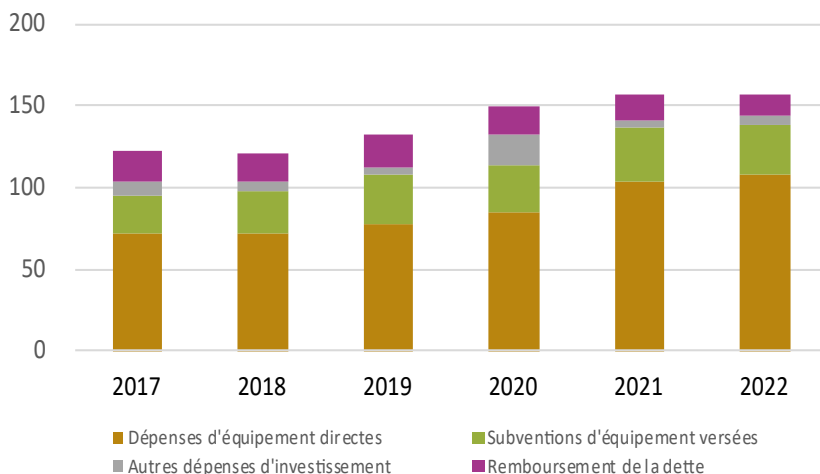
La relance des investissements amorcée depuis plusieurs années, se poursuit pour la 6ème année consécutive.

Hors dette, le niveau d'investissement 2022 constitue le plus niveau d'investissement enregistré par le Département depuis 2015.

Le Département de la Drôme a maintenu, en 2022, un haut niveau d'exécution de ses dépenses d'investissement afin de soutenir l'activité économique locale et favoriser le développement de programmes structurants et stratégiques pour le territoire.

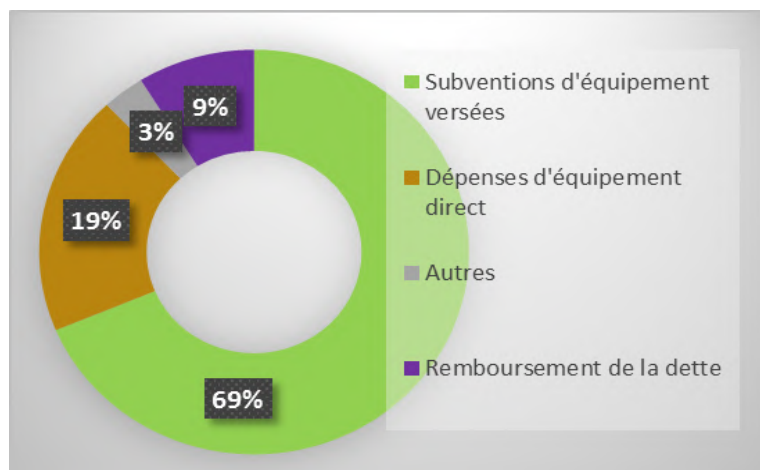
Les dépenses d'investissement hors dette atteignent 143,7 M€ (141,1 M€ en 2021) et progressent de 1,8 %, en raison d'une forte progression des dépenses d'équipement direct (+4,9%) pendant que le versement des subventions d'investissement se contracte (-8,6%).

Evolution des dépenses d'investissement



Comme le montre le graphique ci-contre, depuis 2017 la progression de l'investissement est constante, avec une première accélération en 2019 +8,3 %, une seconde en 2020 +18,1 % puis +4,4 % en 2021 et +1,8 % en 2022.

En 2022, le niveau d'investissement par habitant pour la Drôme (*dépenses d'équipement direct + subventions*) ressort à 268€/habitant, il est 45 % plus élevé que celui de la strate (185€/habitant).



Les dépenses d'investissement 2022 du département de la Drôme se répartissent en :

- 108,3 M€ d'investissements sur le patrimoine départemental,
- 30,4 M€ de subventions d'investissement versées à des tiers,
- 5 M€ d'autres dépenses d'investissement,
- 13,9 M€ de remboursement sur l'encours de dette.

• Les dépenses directes d'équipement

Dépenses d'équipement direct	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)	Evolution (%)
	103,3	108,3	+ 4,9 %

Ces dépenses, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité et favorisent l'économie locale, concernent essentiellement les directions des Déplacements et les Bâtiments.

Elles continuent de progresser à 108,3 M€ (103,3 M€ en 2021) soit + 4,9 %.

> **Les Déplacements : 54,3 M€** (51,9 M€ en 2021) soit + 2,4 M€ (+4,6 %)

- Investissements dans les bâtiments (0,4 M€).
- Acquisition de véhicules et engins pour la voirie départementale (3,7 M€)
- Acquisitions foncières pour route départementale (0,3 M€)
- Entretien du réseau routier départemental et des ouvrages d'art (49,9 M€) dont 1,5 M€ au titre d'avances versées et 48,4M€ en faveur du réseau routier départemental selon la répartition ci-après :
 - **les opérations individualisés sur RD (19,2 M€)** dont l'aménagement de la RD entre le futur giratoire de la RN7 et le barrage de Charmes sur Rhône, le traitement anticorrosion du pont sur le Rhône à St Vallier, l'érosion des berges de l'Isère à Beaumont Montoux, la réparation de la galerie de St May, la déviation de Suze la Rousse, diverses opérations de calibrage...
 - **les opérations liées aux revêtements et grosses réparations (21 M€),**
 - **l'aménagement de voies cyclables (2 M€)** ont concerné essentiellement le véloroute voie verte du Léman à la mer Viarhona (1,3 M€), le véloroute voie verte vallée de l'Isère (0,6 M€),
 - **les sublimes routes (1,2 M€)** avec la mise en valeur des routes départementales des grands goullets et de Combe laval,
 - **les ouvrages d'art (2,5 M€),**
 - **les équipements de sécurité (1,4 M€),**
 - **et autres travaux (2,6 M€)** liés aux dégâts d'orage (2,5 M€), aux aires de covoiturage, et aux grandes infrastructures dont la création d'échangeurs sur la LACRA à Montélier et au 4ème pont de Romans.

> **Les Bâtiments : 44,4 M€** (39,8 M€ en 2021) soit + 4,6 M€ (+11,6 %)

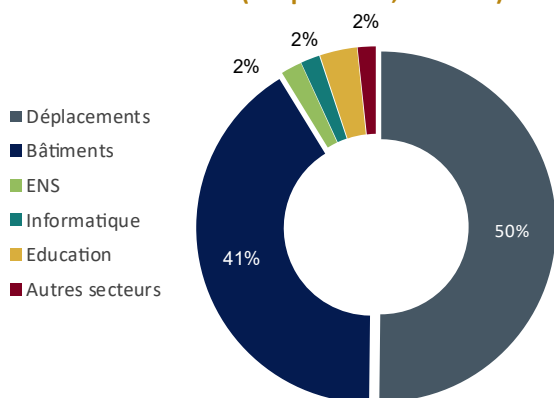
- Construction/Restructuration (40,2 M€) selon la répartition suivante :
 - **HDD (0,5 M€)** avec 0,5 M€ pour les travaux de performance énergétique de l'Hôtel du Département,
 - **Collèges (33,9 M€)** ont concerné essentiellement le Collège de Cléon d'Andran (3,4 M€), l'aménagement de l'internat de la Chapelle en Vercors (3,5 M€), la restructuration du Collège de Mercuroil (16,4 M€), la restructuration du Collège et gymnase de St Donat (6,2 M€), de St Paul 3 Châteaux (1,5 M€), de Suze la Rousse (1,6 M€) et de Nyons Roumanille (1,5 M€)...
 - **Social (1,5 M€)** en faveur notamment de la construction de la Maison des Solidarités Romans Pavigne/La Monnaie (0,8 M€), et la réhabilitation du site ex-Enedis (0,7 M€),
 - **Moyens généraux (2,6 M€)** dont 1,5 M€ pour la plan de performance énergétique et 0,5 M€ de travaux et études pour l'accessibilité des bâtiments,
 - **Bâtiments de voirie (1,5 M€)** dont 1,2 M€ pour la reconstruction du CED/CTD de Die,
 - **et autres travaux (0,2 M€)** : Châteaux (0,1 M€), Cités mixtes et médiathèques.
- Entretien et grosses réparations (4,2 M€). Ces investissements intègrent 2,8 M€ pour les collèges et 1,4 M€ pour les autres bâtiments.

> Les autres équipements départementaux : 9,6 M€ (11,5 M€ en 2021)

Ces investissements sur le patrimoine départemental intègrent notamment :

- **les dépenses d'éducation qui progressent à 3,7 M€** avec les investissements numériques dans les collèges : matériel informatique et logiciels (1,6 M€), l'acquisition de mobiliers scolaires (1,5M€) ou d'équipements techniques pour la restauration (0,6 M€) ainsi que l'accompagnement éducatif.
- **les acquisitions de matériel informatique, concessions et droits similaires avec 1,9 M€.**
- **les interventions directes en faveur des Espaces Naturels Sensibles (2,1 M€)** avec l'aménagement de la Maison de site de l'Auberge des Dauphins (1,7M€), la réhabilitation du refuge d'Ambel, les travaux concernant le volet paysage du parc de Lorient, les études et travaux d'équipement à Saou...
- tandis que les autres secteurs avec 1,8 M€ concernent essentiellement les réseaux de voirie ou l'acquisition de matériel en faveur du Développement touristique (0,5 M€), la logistique avec l'achat de matériel de transport, de bureau et mobilier.

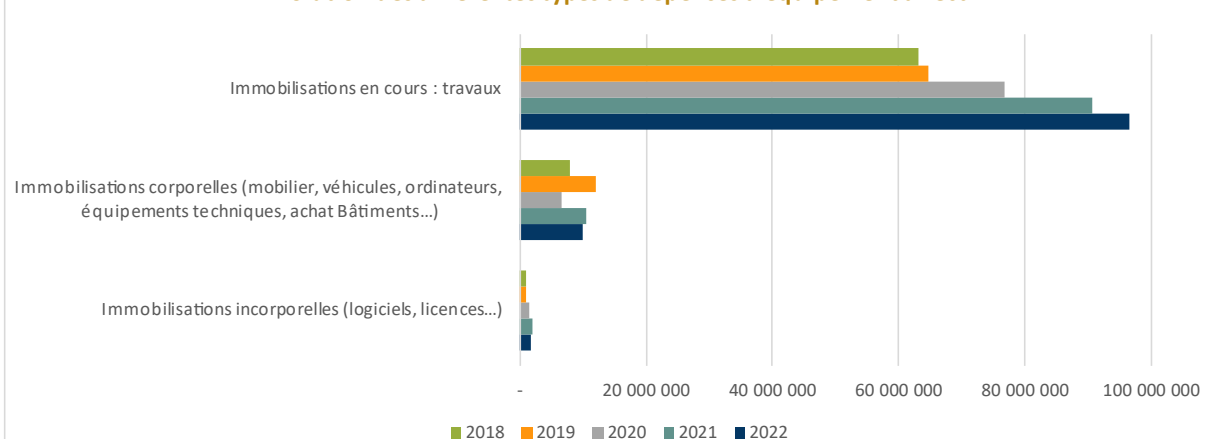
Répartition des dépenses d'équipement direct
(chapitres 20, 21 et 23)



	2021	2022
Déplacements	51,9 M€	54,3 M€
Bâtiments	39,8 M€	44,4 M€
Education	2,7 M€	3,7 M€
ENS	3,7 M€	2,1 M€
DOSIN	3,0 M€	1,9 M€
Autres secteurs	2,1 M€	1,8 M€
Total	103,3 M€	108,3 M€

En 2022, la Drôme a investi directement sur son patrimoine 209€/habitant soit 70 % de plus que les départements de sa strate (123€ /habitant) et près de 50 % de plus que la moyenne des départements (136€ /habitant) faisant de la Drôme un des départements les plus bâtisseurs et aménageurs de France.

Evolution des différents types de dépenses d'équipement direct

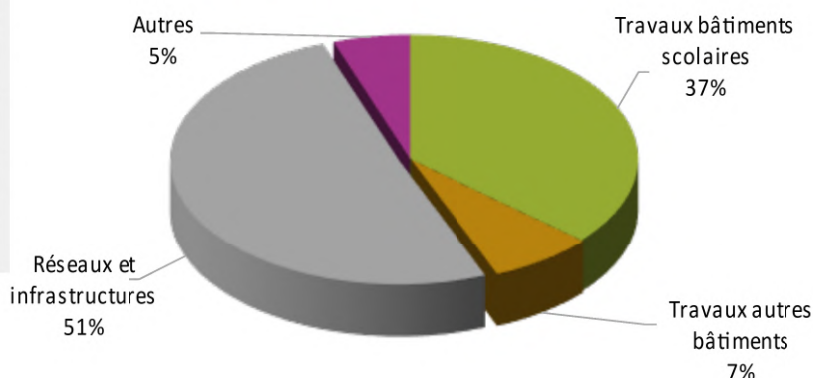


La progression enregistrée en 2022 des dépenses directes d'équipement est due au niveau de réalisation des dépenses de travaux qui continue de progresser à 96,6 M€ (90,7 en 2021).

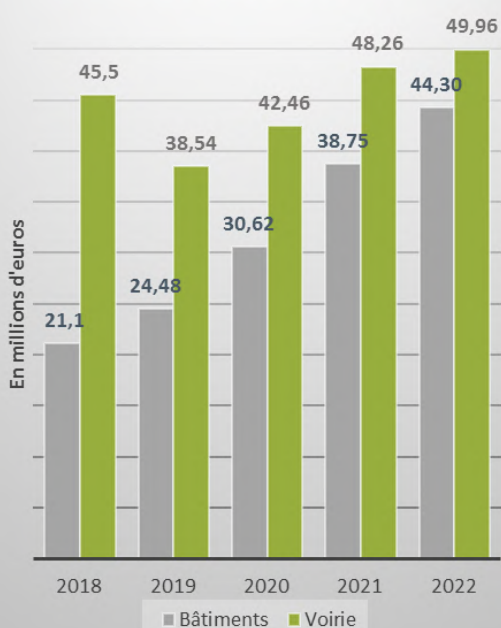
Les dépenses de travaux portent essentiellement pour :

- 44,3 M€ sur les bâtiments scolaires,
- 50 M€ sur les réseaux de voirie,
- 1,8 M€ sur les Espaces Naturels Sensibles
- et 0,5 M€ au titre du développement touristique.

Répartition des travaux en 2022



Evolution des dépenses de travaux



	2021	2022
Travaux bâtiments scolaires	25,4 M€	35,2 M€
Travaux autres bâtiments	10,3 M€	7,1 M€
Réseaux et infrastructures	47,3 M€	49,0 M€
Autres	7,7 M€	5,2 M€
Total Travaux	90,7 M€	96,6 M€

Evolution des dépenses de travaux (chapitre 23)

Le niveau de réalisation des dépenses de travaux reste en forte évolution de +5,9 M€/2021, soit une augmentation de +6,5 % (contre +17,9 % en 2021 avec +13,8 M€).

Bien que le montant de réalisation des dépenses d'équipement direct soit élevé, le taux de réalisation (81,6%) est en recul par rapport à l'année dernière (89%). Ce sont essentiellement les travaux sur les bâtiments départementaux qui ont pris du retard.

Ce plus faible taux de réalisation conduit à un niveau de reports des dépenses d'équipement en hausse à 19,3M€ contre 11M€ en 2021.

• Les interventions en faveur des partenaires

Subventions versées aux communes et aux tiers	Rappel 2021 (M€)	2022 (M€)	Evolution (%)
	33,3	30,4	- 8,6 %

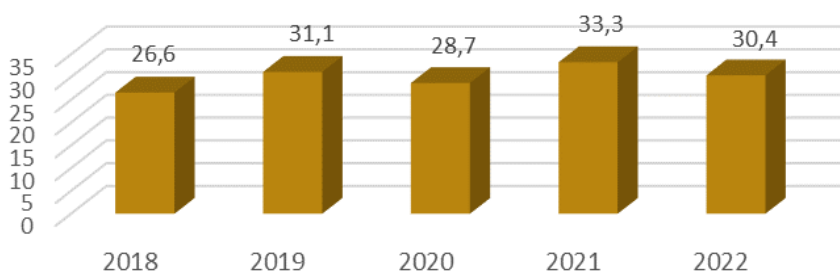
Elles représentent **30,4 M€** (33,3 M€ en 2021).

Les dépenses en faveur des communes et des tiers intègrent la poursuite des actions traditionnelles engagées et l'accompagnement des programmes pluriannuels dans les secteurs prioritaires définis.

Compte tenu des calendriers de réalisation des projets indépendants de notre collectivité les aides en faveur des tiers peuvent connaître une évolution contrastée d'une année sur l'autre.

Les subventions versées accompagnent les investissements directs et représentent 21,1 % des dépenses d'investissement (hors dette) avec un taux de réalisation de 57,7 % en net recul par rapport à 2021 (72%).

Evolution des subventions versées
aux communes et aux tiers



Après une augmentation de 15,9 % des aides versées en 2021, le Département enregistre un repli de 8,6 % mais le niveau de subventionnement reste toutefois élevé sur la période 2018-2022.

Le contexte macroéconomique mondial a fortement affecté les services publics locaux en 2022 : l'augmentation des prix et du coût de l'énergie ont impacté les hypothèses budgétaires sur lesquelles les projets avaient été bâtis. L'inflation soutenue a nécessité la revalorisation des plans de financement et explique sans doute le retard des partenaires dans certains secteurs.

> Le développement du territoire : 9 M€ (8,4 M€ en 2021)

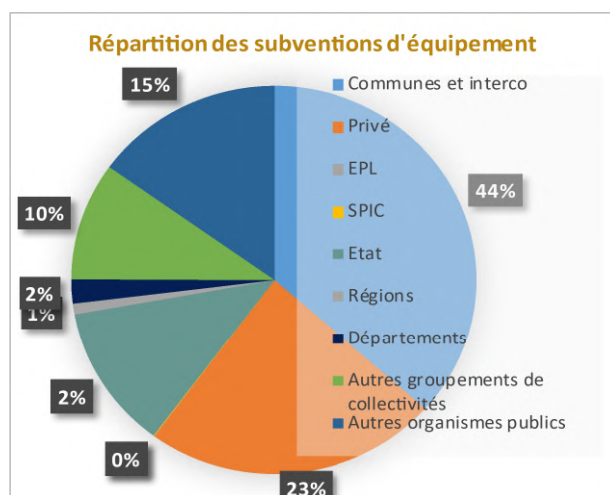
Ces politiques ont pour objectif la mise en valeur et la protection de l'espace ainsi que l'accompagnement des territoires et des filières dans leur mutation.

- **L'attractivité du territoire (5,0 M€)** (3,9 M€ en 2021) avec le Développement rural (3,9 M€), l'économie (1,06 M€) et le tourisme.
- **Le développement numérique (2,8 M€)** (2,6 M€ en 2021).
- **L'éducation, l'enseignement supérieur et le sport (0,5 M€)** (1,2 M€ en 2021).
- **Le développement culturel et la conservation du patrimoine (0,7 M€)** (0,7 M€ en 2021).

> L'aménagement du territoire : 19,2 M€ (24,7 M€ en 2021).

- **Le réseau routier et ses infrastructures (4,4 M€)** (5,7 M€ en 2021).
- **L'environnement (1,7 M€)** (2,0 M€ en 2021) avec l'environnement (0,2M€), la Gestion de l'eau (1,4M€) et les Espaces Naturels sensibles (0,1 M€).
- **L'habitat (3,8 M€)** (4,3 M€ en 2021).
- **Les aides au secteur communal (9,3 M€)** (12,7 M€ en 2021).

> Les équipements sociaux : 2,1 M€ (0,2 M€ en 2021) : établissements de personnes âgées.



	2021	2022
Communes et interco	14,53 M€	11,11 M€
Privé	6,06 M€	7,14 M€
EPL	0,17 M€	0,01 M€
SPIC	-	0,02 M€
Etat	4,12 M€	3,65 M€
Région	0,78 M€	0,28 M€
Département	-	0,61 M€
Autres groupements de collectivités	2,99 M€	2,98 M€
Autres organismes publics	4,61 M€	4,59 M€
TOTAL	33,26 M€	30,39 M€

Après avoir augmenté de 22 % en 2018, puis 3,3 % en 2019, le montant versé au bloc communal a diminué de 14 % en 2020 (tout en restant élevé à 13 M€) pour enregistrer un rattrapage sur 2021 (+12,1%) puis diminuer de 23,5 % en 2022.

Les subventions versées aux autres personnes publiques varient également : les versements à l'État liés exclusivement au carrefour des Couleures à Valence passent de 4,1 M€ puis 3,6 M€. Les versements à la Région pour ses fonds d'aides continuent de diminuer à 0,3 M€. Et le versement au Département de l'Ardèche de 0,6 M€ correspond au financement du doublement du pont sur le canal du Rhône Côté Ardèche,

Les subventions aux autres organismes publics se maintiennent à 4,6 M€, notamment en raison de la contribution du Département au financement de la ligne Valence-Die-Gap.

Les subventions versées aux personnes privées augmentent à 7 M€.

• Les subventions issues de fonds départementaux hors budget

Les subventions budgétaires sont complétées par d'autres subventions issues de fonds départementaux hors budget, à savoir, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle (3,9 M€), le fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation (14,1 M€) et le fonds des amendes de police (1,1 M€).

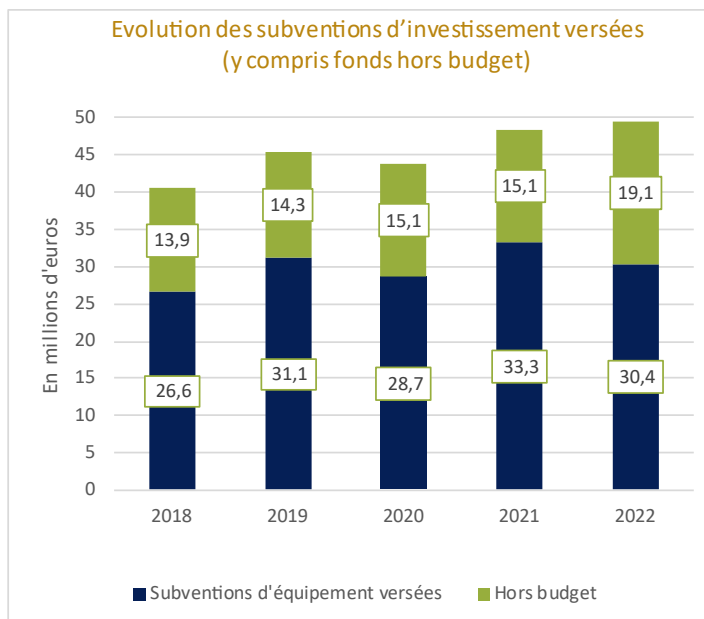
Les subventions versées dans le cadre de ces fonds progressent fortement en 2022 avec +26,4 % pour un volume de 19,1 M€ (après +0,5 % en 2021).

Les politiques du Département visées par les aides hors budget sont :

- le soutien financier aux Collectivités locales : 14,9 M€,
- la gestion de l'eau : 2,4 €,
- les routes et déplacements : 0,8 M€,
- la culture : 0,5 M€,
- l'enseignement supérieur et la jeunesse : 0,4 M€,
- et l'enfance-famille : 0,1 M€.

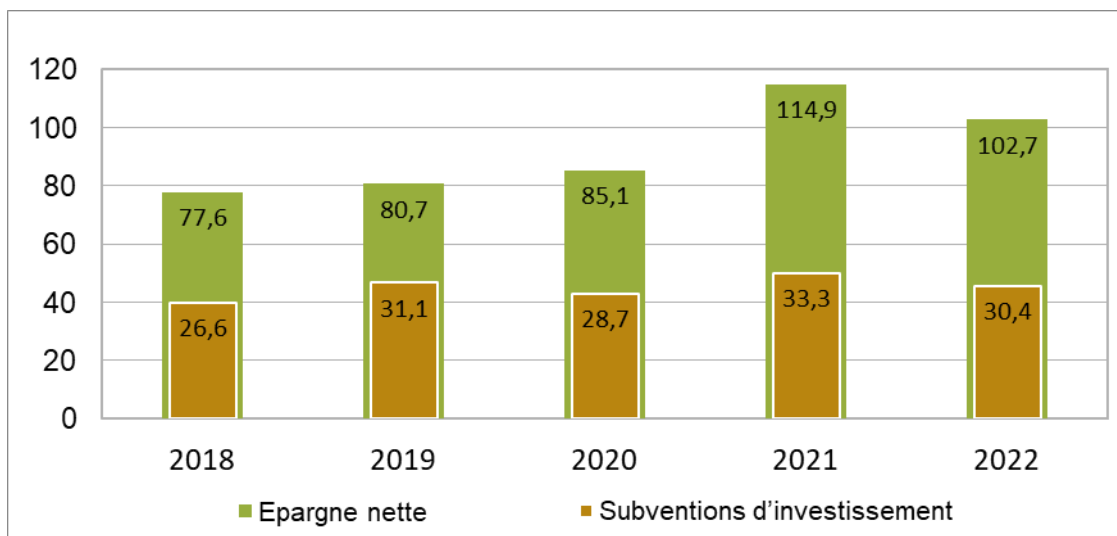
Après 3 années d'évolution positive et un ralentissement en 2020 en raison de moindres demandes du bloc communal, les aides reprennent en 2021 un rythme de croissance proche des années antérieures.

En 2022, il représente un volume global de 49,5 M€ (contre 48,4 M€ en 2021) avec 19,1 M€ sur des crédits Hors budget et 30,4 M€ sur des crédits budgétaires).



• Le financement des subventions

Comme pour le remboursement du capital des emprunts, il est préférable d'assurer le financement des subventions versées par des ressources propres dans la mesure où le bien réalisé ne rentre pas dans le patrimoine du Département. Le graphique ci-dessous montre que les subventions budgétaires d'investissement versées restent très largement couvertes par l'épargne nette du Département. Elles ponctionnent, en 2022, 29,6 % de l'autofinancement net.



L'endettement

1 – La gestion active de la dette départementale

L'ENCOURS DE DETTE

• Caractéristiques

Une très légère augmentation de

l'encours de dette

L'encours de dette du Département s'est stabilisé à 130 M€ de 2011 à 2014 pour se réduire régulièrement de 2015 à 2021 en raison du remboursement de capital supérieur à la réalisation d'emprunts nouveaux.

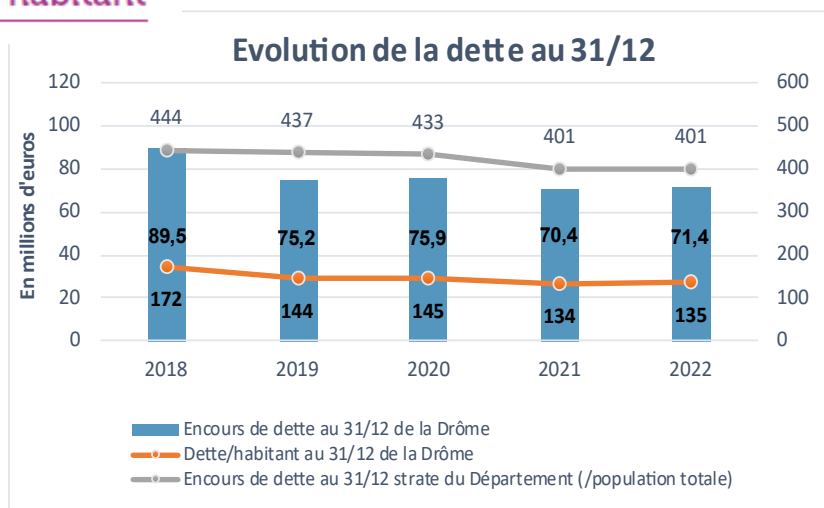
En 2022, pour financer la progression de ses investissements, le Département doit solliciter la dette en émettant deux titres pour un montant total de 15 M€. Le 1er titre correspond à un emprunt de 10 M€ souscrit en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne qui n'avait pas encore été titré. Le second de 5 M€ correspond à une tranche d'un emprunt global de 30 M€ souscrit en 2022 auprès de la Caisse d'Epargne. Une 2ème tranche de ce contrat sert à financer les reports à hauteur de 4,5 M€. Le solde reste disponible pour les exercices futurs.

L'encours de la dette est désormais de 71,4 M€ au 31 décembre 2022.

Il est constitué de 20 emprunts avec 8 établissements bancaires.

• Evolution en M€ et en € par habitant

Compte tenu des 15 M€ titrés fin 2022 et du remboursement du capital de la dette qui s'élève contractuellement à 13,9 M€, l'encours augmente très légèrement de 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.



La Drôme affiche en 2022 un faible endettement par habitant de 134,76 € (et 138 € ramené à la population municipale).

Par rapport au nombre d'habitants (population totale), l'encours de dette du Département est 3 fois moins élevé que la moyenne de sa strate et près de 4 fois moins élevé que la moyenne nationale.

Encours de dette (en euros/habitant au 31/12/N)	2018	2019	2020	2021	2022
Département de la Drôme	172 €	144 €	145 €	134 €	135 €
Moyenne de la strate (/population totale)	444 €	437 €	433 €	401 €	390 €

LA STRATEGIE DE GESTION

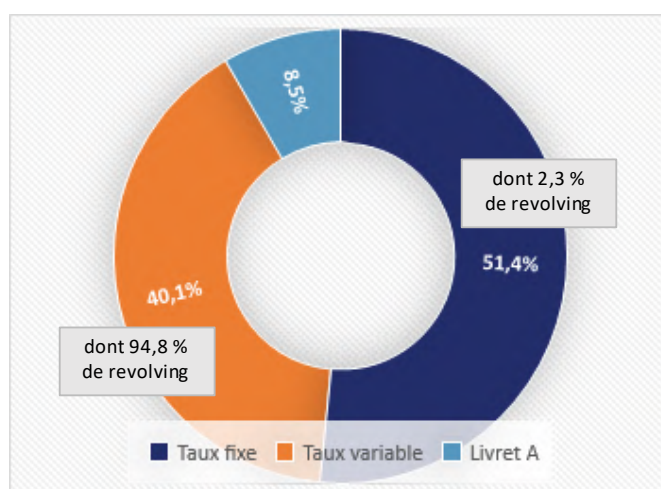
majoritairement orienté sur des emprunts à taux fixe : 51,4 % à taux fixe et 48,6 % en indexés (contre 63,9 % à taux fixe et 36,1 % en 2021). La répartition de l'encours de dette se rapproche de la parité entre taux fixes et taux variables pour le Département alors que l'encours global de dette des collectivités locales fin 2022 est plutôt de l'ordre 75 % à taux fixes et 25 % à taux variables (source : Finance Active).

La hausse de la part à taux variable dans son encours s'explique par le fait que le Département n'a contracté en 2022 que de la dette à taux variable.

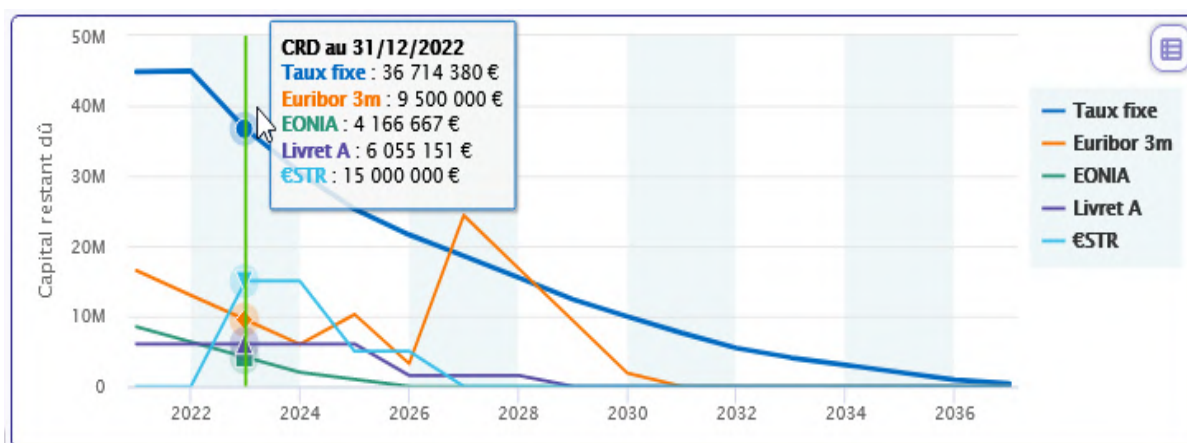
En effet, la remontée des taux entamée en 2021 a rendu les offres à taux fixes en 2022 peu attractives, supérieures à 3 % sur 15 ans à partir du second semestre 2022. Sans compter que le taux d'usure légal n'a pas permis, une bonne partie de l'année, aux banques de proposer du taux fixe aux collectivités locales. La part de taux variable dans les emprunts des collectivités locales est passée en 2022 à 27% contre 17 % en 2021.

La part des taux fixes pour le Département représente 36,7 M€.

La part de taux variables augmente à 34,7 M€. Elle représente désormais 48,6 % de l'encours dont 8,5 % repose sur le livret A avec 6,1 M€, 13,3 % sur l'Euribor 3 mois (taux monétaire à 3 mois) avec 9,5 M€ d'encours et 19,2 M€ sur l'€STR (taux au jour le jour), soit 26,8 % de l'encours.



100 % de l'encours de la dette départementale relève de la **catégorie 1A** dans la classification « Gissler »⁽¹⁾ de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers, soit la moins risquée de toutes. En effet, le Département ne détient aucun produit structuré.



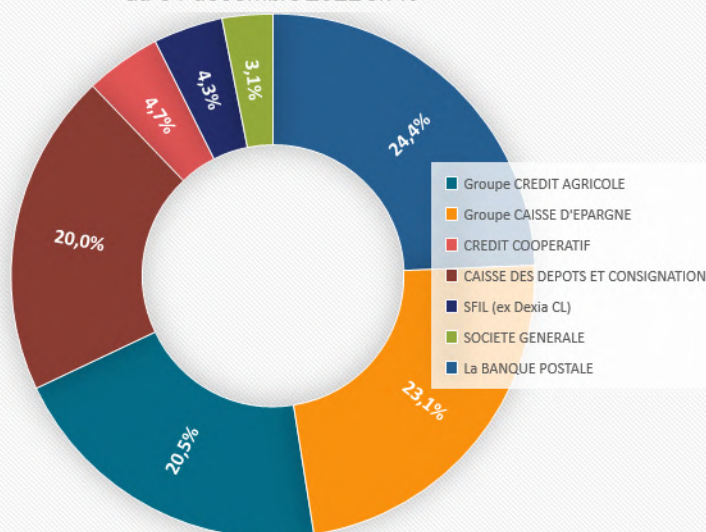
Le poids des emprunts revolving (emprunts pouvant être remboursés temporairement en cas d'excédents de trésorerie sur lesquels la collectivité ne paie qu'une commission de non utilisation 0,1 % au lieu d'intérêts) a progressé, les 15 M€ de titres émis en 2022 étant de cette nature. Ils représentent 39 % (26 % en 21) de l'encours, soit 28 M€.

⁽¹⁾ La grille de Gissler, en vigueur au 1er Janvier 2010, introduit un classement par niveau de risque de la dette des collectivités. Il s'agit d'indiquer l'indice servant au calcul de la formule associée à l'emprunt : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé), et la structure de la formule de calcul, soit un classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Il convient de noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

La diversification des prêteurs concourent également à sécuriser l'endettement du Département.

La répartition de l'encours au 31 décembre 2022 montre qu'aucun établissement ne détient plus de 25 % de l'encours de dette du Département. La banque Postale devient le 1^{er} prêteur de la collectivité avec 24,4 %, suivi le groupe Caisse d'Épargne 23,1 %, le Crédit Agricole 20,5 %, la Caisse des Dépôts et Consignations 20 %, le SFIL (ex Dexia CL) 4,3 %, la Société Générale 3,1 % et le Crédit Coopératif 1,7 %.

Encours de dette par prêteur
au 31 décembre 2022 en %



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
Groupe CREDIT AGRICOLE	14 611 484,31	20,5%
Groupe CAISSE D'EPARGNE	16 500 000,00	23,1%
CREDIT COOPERATIF	3 333 333,35	4,7%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	14 288 162,95	20,0%
SFIL (ex Dexia CL)	3 072 492,45	4,3%
SOCIETE GENERALE	2 224 058,27	3,1%
La BANQUE POSTALE	17 406 666,63	24,4%
Ensemble des prêteurs	71 436 197,96	100,0%

Au niveau de l'ensemble des collectivités locales, après une forte progression en 2021 représentant plus de 15% par rapport à l'exercice précédent, le recours à l'emprunt recule de 19% en 2022.

En 2022, côté banques, le groupe La Banque Postale/SFIL conserve sa place de première banque avec 31,1% des parts de marché, tandis que le Groupe Crédit Mutuel / Arkéa opère une remontée en flèche en deuxième position avec 22,8% des nouveaux financements (contre seulement 10,4% sur l'exercice précédent), devant le groupe BPCE qui arrive en 2022 en 3^{ème} place avec 22% des crédits bancaires souscrits en 2022 (source : Finance Active).

L'ANNUITÉ DE LA DETTE

est élevée à **14,6 M€** (16,3 M€ en 2021 et 18,7 M€ en 2020) soit 13,9 M€ au titre du capital et 0,7 M€ au titre des intérêts.

Annuité en euros / habitant (population municipale)	2018	2019	2020	2021	2022
Drôme	38 €	41 €	36 €	32 €	28 €
Moyenne de la strate	60 €	57 €	58 €	54 €	55 €

L'annuité de la dette du Département reste à des niveaux confortables et diminue légèrement.

Le remboursement du capital est relativement élevé au regard du montant de dette du Département car les contrats ont une durée de vie résiduelle courte. Avec un même niveau d'amortissement sur les prochaines années, sans nouveaux contrats, le Département solde sa dette en 4 ans et 1 mois.

L'annuité de la Drôme est nettement inférieure aux autres départements, grâce son faible endettement et son taux moyen inférieur à la moyenne des départements.

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

évalué à travers trois ratios principaux :

→ **le taux d'endettement** (*rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement*) permet de vérifier que l'endettement de la Collectivité n'est pas disproportionné. A la fin de l'exercice 2022, ce taux s'établit à 11 %. Il s'améliore par rapport aux exercices précédents : 11,5 % en 2021 et 12,6 % en 2020. Le département de la Drôme demeure très largement en deçà de la moyenne nationale des départements (44%) et la moyenne de sa strate (37%).

→ **la charge de la dette** pour emprunts (*rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement*) est désormais de 2,2 % pour le Département. Ce ratio reste 2 fois moins élevé que celui de sa strate (5,1 %).

→ **la capacité de désendettement** (*rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité*), révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes. Cet indicateur exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette au moyen de son épargne brute.

Fin 2022, il ne fallait que 0,61 années, soit 7 mois au Département de la Drôme pour rembourser l'intégralité de son encours, ce qui le maintient loin de la zone de vigilance qui se situe à 9/10 ans (*tel que défini dans la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022*). Celui-ci a atteint en 2021 un plancher à 0,59 ans, il remonte légèrement en 2022 en raison à la fois du réendettement du Département et de la baisse de son épargne.

Ratio de désendettement (en années) au 31/12/N	2018	2019	2020	2021	2022
Drôme	0,93	0,74	0,74	0,59	0,61
Moyenne de la strate	3,76	3,28	3,11	2,26	2,10

Ce ratio est très révélateur de l'amélioration de la situation financière des Départements, il est passé de près de 4 ans en 2018 à 2,1 ans en 2022. Cette évolution s'explique plus par la nette amélioration de l'épargne des départements qui a plus que doublé ces 2 dernières années que par leur désendettement.

Le niveau d'endettement du Département reste faible également en raison d'un faible taux de réalisation des emprunts.

De 2018 à 2020, les emprunts non réalisés, non reportés étaient stabilisés à 40 M€.

En 2021, le Département ne titre que 10 M€, compte tenu du montant de crédits d'emprunts votés (BP+DM) 64,7 M€, ce sont 54,7 M€ d'emprunts votés qui ne sont ni réalisés, ni reportés en raison de la progression de l'autofinancement et le taux de réalisation à 80 % de la section d'investissement.

En 2022, le phénomène s'amplifie, le haut niveau d'autofinancement conjugué à la baisse du taux de réalisation de l'investissement, génèrent un montant d'emprunts non réalisé et non reporté toujours en hausse de 77,5 M€.

2 – Les engagements donnés par la collectivité

LA DETTE GARANTIE

La dette globale du Département se compose de sa dette propre (contractée pour financer les investissements propres du Département), et des engagements donnés par la collectivité (pour les emprunts souscrits par d'autres structures) sur lesquels la maîtrise par la collectivité est réduite : la dette garantie.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un meilleur taux.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI en les plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement (annexe budgétaire C1.2). Ce ratio n'intègre pas les garanties d'emprunt accordées au titre des opérations de logement social. En 2022, la part des garanties accordées représentait 2,17 % des recettes réelles de fonctionnement. Si les opérations de logement social avaient été intégrées au ratio, celui-ci s'élèverait à 6 % seulement.

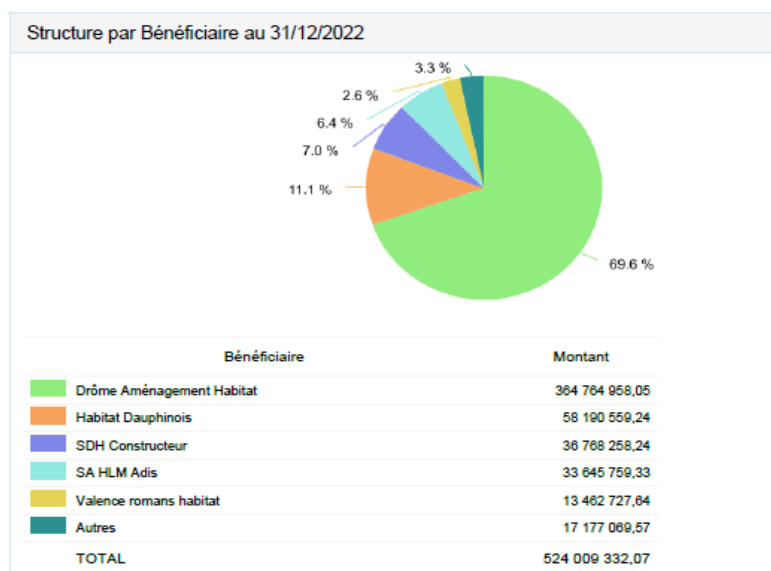
L'encours garanti au 31 décembre 2022 (capital restant dû) s'élève à 524 M€ au profit de 37 organismes bénéficiaires et s'éteindra en 2074.

Cette dette garantie est classée au niveau 1A selon la charte Glisser.

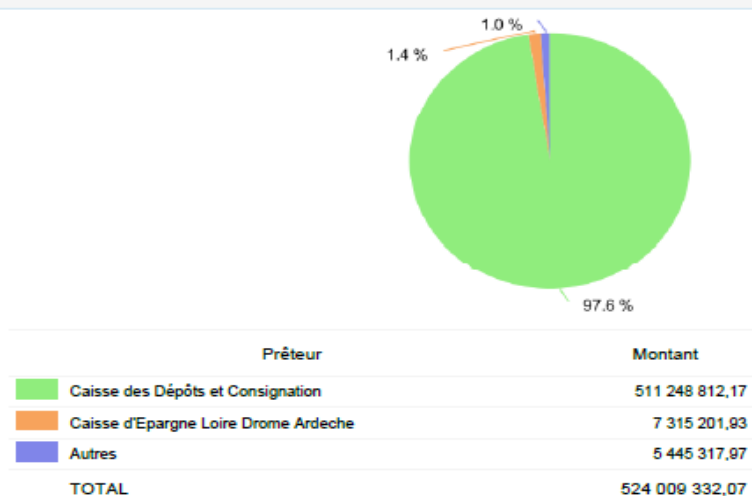
Les engagements financiers de la Collectivité concernent essentiellement les organismes de logement social, mais aussi les maisons de retraite, les établissements éducatifs, les communes et quelques associations. 97.6 % des emprunts garantis ont été souscrits à la CDC (banque des territoires) et 87 % de cet encours est indexé sur le livret A.

Au sein des organismes de logement social, 69.6 % de l'encours garanti concerne l'office départemental DAH . Seuls deux bailleurs sont garantis à 100 % des emprunts souscrits : DAH et Soliha (avec 0,5 % de l'encours), les autres garanties étant majoritairement octroyées à 50 %

Bénéficiaires et prêteurs



Structure par Prêteur au 31/12/2022



▪ Les règles de prudence en matière d'octroi de garantie

Elles visent à limiter les montants garantis par les collectivités locales, en introduisant des plafonds.

Les garanties en faveur des personnes morales de droit public et celles accordées pour les opérations portant sur des logements sociaux ne sont pas soumises aux plafonnements du ratio prudentiel mais sont prises en compte dans les calculs.

Par ailleurs une provision pour prendre en compte le risque lié aux garanties d'emprunt doit être constituée pour celles qui n'ont pas obtenu de cautionnement auprès d'un établissement de crédit. Le montant des provisions en ce domaine s'élève à 714 477 euros.

Le ratio prudentiel est totalement respecté par le Département de la Drôme :

Ratio Galland : (Annuités d'emprunts garanties hors logement social à échoir + annuités de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement)

Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice 2022 représente 2,17 % des recettes réelles de fonctionnement, soit bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %.

Les principaux ratios financiers légaux

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2022, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (*millésime 2019*), soit 530 083 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

	Ratios financiers (méthode de calcul utilisée par la DGCL ⁽¹⁾)	DROME	
		CA 2022 (€/h) Population totale : 530 083	CA 2021 (€/h) Population totale : 528 015
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnementsur population	1019	934
Ratio 2	Produit des contributions directes sur population	83	85
Ratio 2bis	Impositions directes nettes / population	145	142
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	1225	1161
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut sur population	211	201
Ratio 5	Encours de dette sur population	135	133
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement sur population	133	134
Ratio 7	Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	21,0%	21,8%
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	85,3%	82,9%
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	17,2%	17,3%
Ratio 11	Taux d'endettement : Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	11,0%	11,5%

⁽¹⁾ Source DGCL : « les finances des départements en 2022 »

Méthodologie

Les données sont issues des tableaux « les finances des départements » élaborés par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

cf. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-departement-0>

A ce jour, les données 2022 des autres départements ainsi que la moyenne nationale ne sont pas publiées.

*NB. La DGCL tient compte des définitions retenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales pour les modalités de calcul de ses ratios comparatifs, à savoir :

> la prise en compte des travaux pour compte de tiers – compte 45 (ratios 4 et 10), et des travaux en régie – compte 72 (ratios 1, 4, 9 et 10).

Strate du Département de la Drôme

Départements entre 500 000 et 999 999 habitants

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2022, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (*millésime 2019*), soit 530 083 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6011070?sommaire=6011075>

Code département	Nom du département	Nombre de cantons	Nombre de communes	Population municipale	Population totale
1	Ain	23	393	652 432	668 565
2	Aisne	21	800	531 345	543 368
14	Calvados	25	528	694 905	709 064
17	Charente-Maritime	27	463	651 358	667 287
21	Côte-d'Or	23	698	534 124	546 189
22	Côtes-d'Armor	27	348	600 582	618 869
25	Doubs	19	573	543 974	557 714
26	Drôme	19	364	516 762	530 083
27	Eure	23	585	599 507	612 792
29	Finistère	27	277	915 090	940 279
30	Gard	23	351	748 437	762 059
37	Indre-et-Loire	19	272	610 079	622 318
42	Loire	21	323	765 634	780 016
45	Loiret	21	325	680 434	695 084
49	Maine-et-Loire	21	177	818 273	838 257
50	Manche	27	446	495 045	510 956
51	Marne	23	613	566 855	578 349
54	Meurthe-et-Moselle	23	591	733 760	745 453
56	Morbihan	21	250	759 684	781 100
60	Oise	21	679	829 419	847 158
63	Puy-de-Dôme	31	464	662 152	676 745
64	Pyrénées-Atlantiques	27	546	682 621	701 418
68	Haut-Rhin	17	366	767 086	781 389
71	Saône-et-Loire	29	565	551 493	567 306
72	Sarthe	21	354	566 412	579 606
74	Haute-Savoie	17	279	826 094	847 627
80	Somme	23	772	570 559	580 535
84	Vaucluse	17	151	561 469	572 613
85	Vendée	17	258	685 442	704 403

Lexique

Dépenses et recettes réelles

Ce sont les dépenses ou les recettes qui donnent lieu à mouvements de fonds (par opposition aux dépenses ou recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures : prélèvement pour dépenses d'investissement, dotations aux amortissements). Elles correspondent à la balance du Compte Administratif, au total des mouvements réels, desquels on soustrait les résultats antérieurs reportés.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette pour emprunts. Elles intègrent à la fois les dépenses d'équipement brut, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité, et les subventions d'investissement (en capital et en annuités), qui constituent des investissements indirects.

Dépenses d'équipement brut

Ce sont les dépenses qui enrichissent directement le patrimoine du Département. Elles sont constituées des dépenses inscrites aux comptes 21 (biens meubles et immeubles) et 23 (travaux en cours).

Charges de gestion courante

Les charges d'exploitations courantes concernent plusieurs postes : achats de biens (compte 60), achats de services (compte 61), achats et autres services extérieurs (compte 62), etc. Les autres charges de gestion courante concernent les événements qui impactent l'exploitation de la collectivité, mais qui sont éphémères.

Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Taux d'épargne nette

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement, et mesure, en pourcentage, la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

Taux d'équipement

Il correspond au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure ainsi la part représentée par les dépenses d'équipement brut dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement net

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les dépenses d'équipement brut, et mesure ainsi la part de ces dépenses effectivement autofinancée.

Charge de la dette

Elle correspond au rapport entre l'annuité de la dette pour emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Elle mesure la part représentée par le service de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement

Il est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure l'endettement par rapport aux ressources de la collectivité.

Capacité de désendettement

Elle est égale au rapport entre l'encours de la dette pour emprunts et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette total.

Lexique

Fonds de roulement

Il correspond à l'excédent global de clôture du Compte Administratif : c'est la somme algébrique des excédents et déficits reportés en fonctionnement et en investissement, à laquelle s'ajoute le résultat propre de l'année.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond à l'excédent de clôture du Compte Administratif de l'année précédente. Divisé par les dépenses de l'exercice, et multiplié par 360, il permet d'exprimer celui-ci en nombre de jours de dépenses théoriques.

Lexique

ACTP	Attribution de Compensation pour Tierce Personne
ADF	Assemblée des Départements de France
ADUDA	Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche
AIS	Allocation Individuelle de Solidarité
AP	Autorisation de Programme
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
API	Allocation Parent Isolé
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAUE	Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CODERPA	COMité DÉpartemental des Retraités et des Personnes Âgées
CP	Crédit de Paiement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FDTA	Fonds de péréquation Départemental sur les Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement
FMDI	Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FULH	Fonds Unique Logement Habitat
GVT	Glissement Vieillissement Technicité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
Pdb	Point de base
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PFI	Plan de financement des investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPCR	Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SEM	Société d'Économie Mixte
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service